

NOTICE

SUR

LES SIRES DE COUCY

ACCOMPAGNEE

D'UNE DESCRIPTION DU CHÂTEAU DE CETTE VILLE

ET PRÉCÉDÉE D'UNE ETUDE SUR LA FEODALITE.

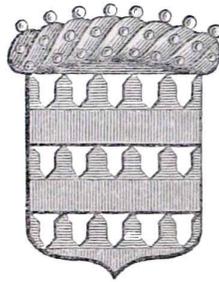
JEROME ULAUSS



ÉDITION ILLUSTRÉE DE LITHOGRAPHIES ET DE GRAVURES.



*Je ne suis roy, ne prince, ne comte aussy
Je suis le sire de Coucy*



COUCY

EMILE GUERIN. LIBRAIRE, GRAND'PLACE

1862

Tous droits réservés.



J. Harris del. Clary

A. Colver sculp.

Origine, progrès et caractère politique de la Féodalité. – Droits et devoirs respectifs des possesseurs de fiefs. – Gloire de la Féodalité. – La chevalerie. – L'*Ordène* de la chevalerie. – Devoirs de chevalerie. – Dégradation. – Blason. – Influence de la chevalerie sur la condition des femmes. – Causes de l'abaissement de la féodalité.

Cette notice sur la vie et le château des Enguerrand était à peine terminée que nous avons déjà remarqué de nombreuses lacunes et de grandes défauts dans ce travail. Alors surtout nous nous sommes rappelés cette singulière pensée de Pascal : « La dernière chose qu'on trouve en finissant un ouvrage est de savoir celle qu'il faut mettre la première » et, comme il nous a semblé que quelques détails sur les mœurs de l'époque pourraient ici combler un certain vide et jeter de la clarté sur ces pages, nous avons cru devoir les compléter par de courtes considérations, en manière de préface sur les origines, les coutumes et les institutions de la féodalité. Tout incomplet qu'est à son tour cet essai, nous pensons qu'il pourra cependant présenter au lecteur une explication telle quelle de beaucoup de faits étranges consignés ici et que les chroniques nous ont transmises, sans qu'il ait été souvent possible de les bien faire connaître et de les apprécier sainement. Du reste, ce n'est pas une histoire proprement dite que nous nous sommes proposée, et la faiblesse de nos prétentions, aussi bien que l'exiguïté de notre cadre, nous disposera, nous osons l'espérer toute bienveillance et indulgence.

Origine de la Féodalité. – Lorsque les Francs eurent envahi la Gaule et que, sous les rois Mérovingiens, les vainqueurs, suivant l'habitude des peuples de la Germanie, se furent partagés la terre, prix de leur conquête il se forma aussitôt comme une vaste hiérarchie, où chacun, suivant la valeur et l'importance de ses propriétés, eut sa place assignée et ses droits établis et précisés. C'est ainsi, par exemple, que la terre de Coucy, donnée elle-même par Clovis à Saint-Rémy, après la défaite de Syagrius, devint une possession complètement à part au sein d'une nouvelle monarchie ; mais il faut remarquer cependant qu'avant Charlemagne, les propriétés avaient été généralement concédées sous la condition du service militaire et que les seigneurs n'en étaient ordinairement que dépositaires.

Les terres pouvaient alors se distinguer en trois espèces : 1^e *Les Alleux*, terres libres, résultat primitif de la conquête (Coucy fut de cette classe, tant qu'il appartint à l'Eglise de Reims) ; 2^e *Les Fiefs* ou bénéfices, que les chefs détachaient de leurs domaines pour récompenser leurs *Leudes* ou fidèles ; Et 3^e les *Terres censives* ou tributaires que possédaient les colons et qu'obtinrent plus tard les *hommes libres*.

Chose singulière, nulle forme de société n'a excité plus de haine, n'a peut-être mieux répondu à l'état moral et social de son époque, et n'a peut-être été moins connue.

D'ailleurs les historiens s'accordent peu sur l'origine de la féodalité. Montesquieu et l'abbé de Mably présentent sur ce point des systèmes contradictoires. Reproduisant une opinion longtemps admise, mais qu'il ne partage pas lui-même, M. Guizot s'exprime ainsi : «après la conquête, toute l'ancienne population fut dépossédée et réduite en servitude. Les vainqueurs se partagèrent tout le territoire, tous les habitants, et demeurèrent seuls propriétaires et libres. Chacun d'eux s'établit dans ses domaines, au milieu de ses sujets ; et ils se lièrent les uns envers les autres par un système hiérarchique de relations militaires, juridiques et politiques, qui prit le nom de régime féodal. »

M. Guizot n'accepte pas cette origine ; il pense que la conquête, les longs désordres qui la suivirent, la lutte des diverses tendances politiques, avaient amené ce résultat qu'un certain nombre d'hommes, sous le nom de seigneurs et de vassaux, établis chacun dans ses domaines, et liés entre eux par les relations féodales, étaient les maîtres de la population et du sol. Il en résultait une confédération de petits despotes, inégaux entre eux et ayant les uns envers les autres des devoirs et des droits, mais investis dans leurs propres domaines, sur leurs sujets personnels et directs, d'un pouvoir arbitraire et absolu.

Progrès de la féodalité. – Quoi qu'il en soit, à la mort de Charlemagne, tout changea d'aspect. Les tristes successeurs de ce grand homme ne surent ni contenir les forts ni défendre les faibles. Chaque seigneur se rendit indépendant par un mouvement d'ambition devenu nécessaire, et bientôt l'édit de Quierzy sur Oise (877) vint sanctionner, par la loi d'hérédité des bénéfices, un état de choses qu'il n'était plus au pouvoir de personne de changer. L'édit de Quierzy, voilà la grande charte du régime féodal.

Jusqu'à ce moment, les offices étaient précaires, mais alors s'effectue la réunion de la propriété et de la souveraineté. Dans l'ordre politique, l'élection cesse d'être la règle naturelle de transmission des emplois publics et l'hérédité devient la règle naturelle de la transmission des successions privées. En 987, Hughes-Capet, le plus puissant des feudataires, renverse la dynastie régnante et ne prétend autre chose qu'être le premier entre ses pairs, *primus inter pares*. Hughes-Capet, salué roi à Noyon, voilà le triomphe du régime féodal.

Alors apparaît l'aurore de la maison de Coucy et nous arrivons à Albéric.

Caractère politique de la Féodalité. – Considérée maintenant en elle-même et dans les ressorts de son organisation, une telle forme de gouvernement était-elle aristocratique ? Une aristocratie, dit M. de Chalembert, est un corps constitué héréditairement, qu'exerce en commun une puissante harmonique dirigée vers une même fin : le gouvernement de l'état. Or, il est évident que, loin de répondre à ce but, la féodalité était un éparpillement de forces individuelles inégales, sans cesse e lutte les unes contre les autres. C'était, il est vrai, une fédération, mais

une fédération telle que la part faite à l'indépendance personnelle était si grande que les liens se rompaient à chaque choc. Les grands vassaux avaient au-dessous d'eux d'autres vassaux, lesquels avaient à leur tour des vassaux et ainsi de degré en degré jusqu'aux simples écuyers. Chaque seigneur, sire, duc, comte ou baron, était maître dans son domaine : il y rendait la justice, y battait monnaie, y levait des impôts, y rassemblaient des armées. Un seul devoir était d'obligation pour les feudataires ; l'appui prêté au souverain. En cas de refus, naissait la guerre : la guerre avec le roi, la guerre avec les voisins, la guerre avec des vassaux. La guerre, voilà toute la vie du régime féodal.

L'élément barbare domine, et nous comprenons les crimes de Thomas de Marle.

« Aucune grande société ne pouvait être maintenue alors, dit M. Guizot, dans son *Essai sur l'Histoire de France* : il faut en trouver les éléments, d'une part, dans l'esprit des hommes, de l'autre dans les relations sociales. Or, l'état moral et l'état social des peuples à cette époque répugnaient également à toute association, à tout gouvernement unique et étendu. Les hommes avaient peu d'idées et des idées fort courtes. Les relations sociales étaient rares et étroites. L'horizon de la pensée et celui de la vie étaient extrêmement bornés. A de telles conditions, une grande société est impossible. De petites sociétés, des gouvernements locaux, des sociétés et des gouvernements taillés en quelque sorte à la mesure des idées et des relations humaines : cela seul était possible ; cela seul en effet réussit à se fonder. »

Droits et Devoirs respectifs des possesseurs de fiefs. – Les droits étaient déterminés par la cérémonie de l'investiture qui consistait à les accorder en plaçant dans les mains de celui à qui on les conférait, un objet devenu le symbole de la terre, comme une motte de gazon, une branche d'arbre, une poignée de terre, etc,... Le vassal se mettait à genoux, les deux mains dans celles du seigneur qui lui inféodait un domaine, et jurait de rester son homme-lige (ligatus, attaché), c'est-à-dire de lui prêter main forte en cas d'attaque ou de défense ; il devait en outre assister à certaines grandes réunions que celui-ci convoquait, reconnaître sa juridiction, lui fournir des subsides ou des tailles. Les principaux droits étaient : 1^e *Le relief* ou droit perçu à l'occasion d'une succession ; 2^e *Le droit d'aliénation*, en vertu duquel le seigneur direct pouvait racheter le fief aliéné ; 3^e *Le droit de déshérence*, par lequel le fief faisait, faute d'hoir, retour au collateur ; le *droit de main-morte*, qui attribuait au seigneur l'héritage entier ou partiel de toute personne qui, privée du droit de tester, venait à mourir sans enfant : le *droit d'épaves*, le *droit de chasse*, le *droit d'aubaine*, etc.,etc.

A l'énumération de ces droits infinis on comprend aisément que, dès que le pouvoir royal fut solidement établi, la féodalité ne fit plus qu'ajouter au joug des lois et que les deux ensembles se trouvèrent trop pesants pour la race humaine. Aussi, dit M. Sismondi, le système féodal qui, peut-être plus qu'aucune autre

institution humaine, a contribué pendant un temps à la multiplication et à la prospérité de la classe pauvre, est demeurée chargée aux yeux de la prospérité de la responsabilité de toute l'oppression, de toute la souffrance qui signalèrent sa décadence, et son nom cause encore de l'effroi, tandis qu'on a oublié l'infamie qui devrait demeurer attachée au nom des Carlovingiens.

Formes serviles, esprits libres et hardis, dit à son tour M. Michelet, tel est le droit féodal. Au milieu de ce droit, *les alods*, les fiefs du soleil, nommés de la sorte parce qu'ils ne relevaient d'aucun autre seigneur, semblaient protester au nom de la liberté antique.

Dans ce système, la terre était tout, l'homme y était attaché ; aussi nulle terre sans seigneur, nul seigneur sans terre. L'homme est classé et qualifié par sa terre ; il en suit le rang et il en porte le nom.

Le seigneur enferme les manants sous portes et gonds, du ciel à la terre, dit le droit féodal.

- Le seigneur est seigneur dans tous le ressort, sur tête et cou, vent et prairie... - Tout est à lui : forêt, chenue, oiseau dans l'air, poisson dans l'eau, bête au buisson, cloche qui roule, onde qui coule. – Certaines redevances coûtaient peu, il est vrai : telle l'obligation de battre l'eau la nuit, pour faire taire les grenouilles lorsque le seigneur venait au manoir. – D'autres étaient dérisoires : ainsi le vassal italien devait à son seigneur la fumée d'un chapon bouilli. Quelquefois le vassal y trouvait même une sorte de compensation. Dans plusieurs communes, le seigneur était tenu de fournir à ceux qui venaient payer, bon feu, fifre et violon, et la dame ouvrait la danse.

Sous le rapport pénal, la compensation ou Wehrgeld rachetait le meurtre, et la quotité de la somme que le meurtrier devait payer à la famille du mort, dénotait, sauf quelques exceptions, l'importance de la victime ; le taux de la composition variait de 1,800 à 20 sols.

La sévérité de ces lois variait du reste suivant les localités ; mais à Coucy, aux termes de la charte dite de paix, octroyée pendant la minorité d'Enguerrand III, la peine du talion était applicable encore dans toute sa rigueur. Si quelqu'un, dit cette charte a contre un autre une haine mortelle, il ne lui sera pas permis, ou de le poursuivre sortant du château, ou de lui tendre des embûches en revenant. S'il le tue en allant ou en revenant, ou s'il lui coupe un membre en le poursuivant ou par quelque guet-apens, il sera appelé à se justifier par le jugement de Dieu. S'il a frappé ou blessé quelqu'un au-delà des limites de la paix, et s'il ne peut être convaincu de poursuites ou d'embûches par loyal témoignage des hommes de la paix, il lui sera permis de se justifier par serment ; s'il est trouvé coupable, il rendra tête pour tête, membre pour membre, ou, à l'arbitrage du mayeur ou des

jurés, il acquittera une convenable composition pour la tête ou la qualité du membre.¹

Gloire de la Féodalité. – Dans une société aussi divisée que la société féodale, il est facile de comprendre combien était impossible toute législation commune et toute administration unique ; un tel ordre de choses ne semblait même aucunement appelé à faire progresser l'humanité ; et l'établissement des communes, si puissamment aidé par Louis le Gros, n'aurait pas contribué aussi directement à l'amélioration de certaines classes, si, d'autre part, le génie féodal n'avait été fécond en magnifiques institutions. La chevalerie, née de cette grande organisation hiérarchique, fit disparaître un reste de la barbarie des conquérants et donna à cette période de l'histoire un éclat extraordinaire. Les Croisades furent son œuvre et l'on vit grandir lors la noblesse plus qu'à aucune autre époque ; l'aisance et la sécurité croissante firent sortir les hommes de leur état d'isolement ; les idées se communiquèrent et les découvertes du génie ne périrent plus avec lui. L'architecture, atteignit à son apogée, et à considérer aujourd'hui les monuments de ce temps, *beaux à deux lieues, beaux à deux pas*, suivant l'expression de Victor Hugo, on sent qu'il y a là plus qu'un travail de géants, car, si le cachet des âges primitifs est la force physique, le grand mobile de l'art au XIII^e siècle est le cœur et le sentiment joints à la grandeur matérielle. Avec la chevalerie encore, apparaissent la musique et la poésie. La musique cette plastique de l'ouïe, comme on l'a justement nommée, prête son charme aux ménestrels et aux troubadours ; et la poésie, sœur de la musique, inspire au châtelain de Coucy et à Pierre Vidal, de Toulouse, des romances aussi tendres que passionnées.

Chevalerie. – La chevalerie est l'incident le plus remarquable de l'histoire européenne entre l'établissement du christianisme et la révolution de France ; mélange de sentiments, d'usages, d'institutions, difficile à définir, et qu'on ne peut guère connaître que par ses effets. C'était une exaltation de générosité qui poussait à respecter, à protéger le faible quel qu'il fût, à se montrer libéral jusqu'à la prodigalité, à vénérer la femme devenue l'objet d'un amour noble qui élevait les facultés morales en les dirigeant au bien ; tout cela empreint d'une teinte particulière, d'une sorte de caractère religieux, qui déterminait les actions, consacrait les exploits, en épurait le but. Dans des temps d'énergie, ces idées devaient gagner le champ de batailles, quand les guerres n'avaient pas pour cause des passions égoïstes, le désir d'acquérir des richesses ou des terres, mais l'amour de la gloire, la générosité en un mot, cet ensemble de sentiments que comprend le mot *honneur*.

¹ Quod si reus inventus fuerit, caput pro capite, membrum pro membrum reddat, aut per arbitrium majoris et juratorum pro capite aut membro qualitate dignam persolvat redemptionem.

M. Marchangy, dans la Gaule poétique, fait remonter l'origine de ce beau dévouement et de cette noble institution à l'habitude qu'avaient les Francs et les Gaulois, de ceindre l'épée à leurs enfants, au milieu de la famille solennellement convoquée, et avec des cérémonies dont l'objet était de célébrer l'avènement de l'adolescent à une vie civile, morale et politique. Cet usage auquel l'esprit des croisades vint ajouter un nouveau degré d'énergie semblait, dit cet auteur, indiquer à l'admiration publique une classe d'hommes supérieurs aux autres ; et, comme c'était un de leurs nobles privilèges de ne combattre qu'à cheval, on les nomma *Chevaliers*.

L'Ordène de Chevalerie. – La cérémonie par laquelle on les consacrait était l'*Adoubement*.

Hughes de Tabarie, chapelain de Saint-Omer, qui avait suivi son suzerain, Godefroi de Bouillon, et avait payé de son sang la principauté de Galilée et la seigneurie de Tibériade ou Tabarie, dont le nom lui resta, voulut, dans son poème intitulé : *l'Ordène de chevalerie*, commenter une à une toutes les formules de l'adoubement. Il se mit lui-même en scène, et se supposa chargé d'instruire un récipiendaire ; mais il n'eut pas été vraisemblable qu'un écuyer préparé depuis longtemps à recevoir le haubert, eût requis de longues explications. IL fallait à Hughes de Tabarie un interlocuteur ignorant, étranger aux coutumes françaises, émerveillé des détails les plus familiers aux candidats ordinaires. Le poète naïf le choisit parmi les Sarrazins. C'est le sultan Saladin en personne, qui à forces de prières et de menaces, oblige Hughes, son prisonnier, à lui conférer *l'Ordène de Chevalerie*, en précisant le sens mystérieux de tous les rites d'initiation.

Hughes, en premier lieu, lui ordonna de se peigner les cheveux et la barbe, et de se laver avec soin le visage.

Caviaus et barben et li viaire
Li fist appareiller moult bel ;
Ch'est droit à chevalier nouvel.
Puis le fiten un baing entrer.
Lors li commenche à demander
Le soudan, que che senifie.

« Sire, répond Hughes, pareil à l'enfançon qui sort des fonts lavé du péché originel,

Sire, tout ensement devez
Issir, sanz nule vilonie,
Et estre pliens de courtoisie,
De ce baing, car chevalerie
Si doit baingier en honesté,
En courtoisie et en bonté
Et dere amer à toutes gens.

- Par le Grand Dieu, dit Saladin, voilà un beau début !
- Maintenant, répond Hughes, sortez du bain, et couchez-vous dans ce grand lit. C'est l'emblème de celui que vous obtiendrez en paradis, ce lit de repos que Dieu octroie à ses amis, les braves chevaliers. » Quelques instants après, il ajoute en l'habillant des pieds à la tête ; « La chemise de lin, toute blanche, dont je vous revêts, et qui touche à votre peau, vous donne à entendre que vous devez garder votre chair de toute souillure, si vous voulez parvenir au ciel. Cette robe vermeille indique :

Que votre sang devez épandre
 Pour Dieu servir et honorer ;
 Et pour défendre sainte Eglise ;
 Car tout chos doit chevalier faire,
 S'il veut à Dieu de noient plaire,
 Ch'est entendu par le vermeil.

« Quant à ces chausses de soie brune, elles doivent vous rappeler, par leur couleur sombre,

La mort, et la terre où gisrer
 Dont venistes, et où irez.
 A chos doivent garder votre œil ;
 Si n'enkerret pas en orguel,
 Car orgueus ne doit pas régner
 En chevalier, ni demeurer.
 A simpleche doit toujours tendre.

Cette blanche ceinture, dont j'entoure vos reins, vous engage de nouveau à tenir votre corps en virginité et à blâmer la luxure. Ces deux éperons dorés serviront à exciter votre cheval : imitez son ardeur et sa docilité ; et de même qu'il vous obéit, obéissez au seigneur. Maintenant, je vous ceins l'épée ; frappez vos ennemis avec les deux tranchants ; empêchez les pauvres d'être foulés par les riches, les faibles d'être opprimés par les forts. Je vous mets sur le chef une coiffe toute blanche, pour vous indiquer que votre âme doit être pareillement sans ordure,

Et que nous devons la rendre
 Et pure et nette des folies
 Que li cors a toz jors basties,
 A Dieu, pour avoir le mérite
 De paradis, qui nous délite.

- Est-ce là tout ? demanda Saladin. – Non, sire, il y a encore un point essentiel : c'est la *colée*, le coup que l'on donne au chevalier sur l'épaule ou sur la joue. – Pourquoi ne me le donnez-vous pas, et quelle en est la signification ?

Sire, chou est li remembrance
De celui qui l'a adoubé,
A chevaliers, et ordonné.

- Mais, continua-t-il, je vous l'épargnerai ; car, étant votre prisonnier, il ne m'appartient pas de vous *férir*. Je me contenterai de vous expliquer les quatre principaux devoirs d'un chevalier. Il faut premièrement qu'il s'abstienne de toute trahison, et ne participe pas au mal, quand il lui sera impossible de s'y opposer. En second lieu, il ne doit jamais abandonner le service des dames et damoiselles ; mais toutes les fois qu'elles auront besoin de lui,

Aidier leur doit à son pooir,
Se il veut los et pris avoir,
Car femes doit l'on hounorer,
Et pour ler droit granz faits porter.

La troisième obligation d'un chevalier est de jeûner le vendredi, en mémoire du seigneur qui fut frappé d'un coup de lance pour notre rédemption et qui pardonna à Lougin. Et si quelques circonstances mettent obstacle à l'abstinence requise, on y supplée par des aumônes ou autres bonnes œuvres. En dernier lieu, le chevalier est tenu d'assister chaque jour à la messe et d'y faire offrande :

S'il a de quoi, si doit offrir,
Car moult est bien l'offrande assise,
Qui à la table Dieu est mise,
Car elle porte grande vertu. »

Comme résumé des doctrines morales de la chevalerie, le poème de Hughes de Tabarie ne laisse rien à désirer ; il peut avantageusement tenir lieu des longues dissertations qu'ont accumulées sur ce sujet les écrivains ultérieurs.²

Dégradation. – Tels étaient les devoirs les plus remarquables du chevalier. Mais, s'il venait à manquer aux lois de l'institution, s'il était convaincu de félonie, si, comme le terrible Thomas de Marle, au lieu de prendre pour devise : dévouement, il s'acharnait au contraire à tourner ses armes au profit des plus funestes passions et des vengeances les plus atroces, l'opinion publique lui dressait bientôt un piédestal de honte et d'infamie, sa dégradation était prononcée. On assemblait une trentaine de preux, sans reproche, devant lesquels les crimes de l'accusé étaient énoncés et prouvés.

² Mœurs et vie privée des Français dans les premiers siècles de la monarchie, par E. de La Bédollière Tome III.

On dressait deux échafauds ; l'un pour les juges, chevaliers, hérauts et poursuivants d'armes ; l'autre pour le gentilhomme condamné qui était armé de toute pièces, ayant son écu sur un pieu devant lui, renversé et la pointe en haut. A côté assistaient douze prêtres qui chantaient les vigiles des morts. A la fin de chaque psaume, on dépouillait le condamné de quelques unes de ses armes, puis à l'aide d'un marteau, on mettait en pièce son écu. Le héraut renversait un bassin d'eau chaude sur la tête du chevalier félon. Les juges alors se rendaient dans une église où celui-ci, descendu de son échafaud, était garrotté sur une civière et couvert du drap des morts, pendant que des prêtres psalmodiaient sur lui les prières du service mortuaire.

BLASON. – C'est encore au développement de la féodalité et surtout au progrès de la chevalerie qu'il faut attribuer l'origine du blason.

Celle des armoiries proprement dites doit être rapportée aux tournois, vers la fin du X^e siècle ; leur extension aux croisades ; et le perfectionnement de la science héraldique aux joutes et aux pas d'armes.

Trois choses principales, selon M. Ludovic Lalanne, constituent le blason³ : 1^e Le *champ* ; 2^e les *émaux* ; les *figures*.

1^e. – Le *champ* est l'écu, la cote d'armes ou la bannière qui servent à mettre les armoiries. L'écu chez les Français était un carré long, effilé en pointe, et dont les deux angles inférieurs étaient légèrement arrondis. Trois parties doivent être distinguées dans l'écu : le *haut* ou le *chef*, le *centre* et la *pointe*. Il se subdivise encore en quatre partitions : 1^e le *parti*, qui coupe l'écu horizontalement en deux portions égales ; 2^e le *coupé*, qui le coupe verticalement : 3^e et 4^e le *tranché et le taillé*, formé par les diagonales menées de droite à gauche et de gauche à droite. La combinaison du parti et du coupé forme l'*écartelé*, qui divise l'écu en quatre carrés ou quartiers.

2^e. – Sous le nom d'émaux on comprend les métaux, les couleurs et les fourrures. Les métaux sont l'or ou l'argent représentés par le jaune ou le blanc. Les couleurs portent des noms particuliers ; le bleu se nomme *azur*, le rouge *gueules*, le vert *sinople*, le noir *sable*. Les fourrures sont : l'*hermine* et le *vair* ou petit-gris. C'est une règle fondamentale du blason de ne pas mettre couleur sur couleur, ni métal sur métal. Cette règle ne s'applique pas aux fourrures.

Dans les gravures⁴, l'azur est figuré par des hachures horizontales, les gueules par des hachures horizontales, les gueules par des hachures perpendiculaires, l'or par des points, le simple par des lignes transversales de droite à gauche, le sable en noir ou par des traits croisés.

3^e. – Les figures représentées sur l'écu sont divisées en trois genres ; les figures *héraldiques*, les figures *naturelles*, et les figures *artificielles*.

1^e. – Les figures héraldiques se subdivisent en pièces *honorables* ou du premier ordre, et en pièces *moins honorables* ou du second ordre. Ces pièces occupent en général le tiers de l'écu. Parmi les pièces honorables, nous citerons : le *chef*, qui occupe le tiers supérieur de l'écu ; la *fasce*, le deuxième tiers ; la *champagne*, le tiers inférieur ; le *pal*, occupe le tiers de l'écu, dans la direction verticale ; la *bande*, dans la direction du tranché ; la *barre*, dans la direction du taillé ; la *croix* dans le croisement du pal, sur la fasce ; le *sautoir* dans le croisement de la bande et de la barre.

³ V. Un million de faits, page 1218. Paléographie.

⁴ Par exemple, dans cet ouvrage.

2^e. – Les figures naturelles sont celles qui représentent l'homme, les animaux, les plantes, les astres, etc., et des monstres mythologiques, comme les syrènes, le sphinx, etc.

3^e. – Les figures artificielles sont celles qui représentent les objets dus à l'industrie humaine, comme les vêtements, les armes, les outils, etc.

INFLUENCE DE LA CHEVALERIE SUR LA CONDITION DES FEMMES. – A peine les principes de la féodalité et de la chevalerie commençaient-ils à triompher, que, de ces deux éléments combinés naquit, dans les mœurs, une révolution qui fit faire un pas immense à la civilisation moderne. Les femmes jouirent d'un sort meilleur et exercèrent une certaine influence ; la chevalerie, fécondée par les efforts et les vertus du christianisme, éteignit ce qui pouvait conserver encore de rude et de grossier la barbarie des peuples conquérants. Ce changement, du reste était bien nécessaire, car dans son remarquable travail sur *les Femmes célèbres de l'ancienne France*, M. Leroux de Lincy nous apprend que dans la première période de la féodalité, leur condition était si précaire que « les titres d'impératrice ou de reine suffisaient tout au plus pour les faire respecter. » Plus tard, l'hérédité des fiefs ayant partout triomphé, malgré la tutelle qu'une femme était forcée de subir, quand un fief tombait entre ses mains, cette femme ne s'en trouvait pas moins pour cela tenir le premier rang. La solitude dans laquelle vivaient d'autre part les hauts barons du moyen-âge, solitude qu'égayaient seules les joies de la famille, fut peut-être encore une cause plus grande de ces progrès incontestables.

Quand un possesseur de fiefs d'ailleurs sortait de son château pour aller guerroyer, son épouse y restait maîtresse, et cette situation élevée et presque souveraine, au sein même de la vie domestique, a souvent donné aux femmes de l'époque féodale une dignité, un courage, des vertus, un éclat qu'elles n'avaient point déployées ailleurs, et elle a, sans nul doute, puissamment contribué à leur développement moral et au progrès général de leur condition.

DECLIN DE LA FEODALITE. – Mais, comme beaucoup de grandes institutions, la chevalerie ne pouvait avoir qu'un temps et la féodalité elle-même devait se trouver peu à peu dépouillée de ses plus beaux privilèges. L'établissement des communes lui porta le premier coup, les seigneurs se virent dans la nécessité d'octroyer des chartes d'affranchissement, l'autorité royale, sous Louis-le-Gros, s'opposa nettement aux brigandages des grands vassaux, et ce fut par ses soins, du reste, que Thomas de Marle fut forcé de mettre un frein à ses excès les plus monstrueux. Les croisades firent bientôt naître la première pensée d'égalité ; au retour de la Terre Sainte, on sut ce que valait un homme, serf ou chevalier. Le peuple s'éveilla tandis que l'indépendance de la monarchie gagna de son côté à la conquête de la Normandie qui fit cesser entre le roi et les seigneurs une trop grande égalité territoriale. Les

établissements de Saint-Louis enlevèrent ensuite aux barons ce droit de haute justice dont ils avaient tant abusé, mirent le droit à la place de la force, les légistes à la tête de l'état, et l'histoire d'Enguerrand IV est encore une des preuves les plus convaincantes de ce progrès. Bientôt la chevalerie elle-même, à Crécy, descendit au tombeau, le peuple comprit l'impuissance future de la féodalité et se crut en droit de murmurer et de s'armer pour revendiquer ses titres peut-être à la défense du pays. Semblable à ces malades qui, quelque temps avant les approches de la mort, sortent un instant, par un dernier effort, d'un long engourdissement et d'une apathie faiblesse, la féodalité se réveilla lorsque l'aliénation du duché de Bourgogne eut couronné les fautes du roi Jean. Les sires des fleurs de lys recommencèrent une fatale oligarchie et renouvelèrent la grande féodalité, mais il était déjà trop tard et la monarchie française avait brisé à tout jamais ce géant qui s'agitait encore si violemment dans les dernières secousses d'une terrible agonie.

PREMIÈRE PARTIE.



LES SIRS DE COUCY.

La terre de Coucy donnée par Clovis à Saint-Rémy, par Saint-Rémy à l'Eglise de Reims. – Origine du château de Coucy. – Herbert. – Vitry en échange de Coucy. Boson. – Hughes le Grand. – Artaud et Thiebaut. – Odalric. – Coucy, perdu pour l'Eglise de Reims. – Eudes, Théodoric et Léon.

Malgré les recherches de quelques auteurs, l'origine de Coucy nous est encore inconnue. On sait seulement que ce pays faisait partie, sous les premiers rois de France, de la terre de Mège, sur l'étendue de laquelle nous n'avons aucun renseignement précis ; et qu'à cette époque il n'existait du nom de Coucy d'autre localité habitée qu'une bourgade située dans une forêt dite de Voas entre Saint-Quentin, Noyon, Laon et Soissons. Du reste on ignore complètement la véritable étymologie du mot Coucy.

Ce qui paraît hors de doute, c'est que, vers l'an 500, Clovis, qui depuis quelques années, avait obtenu cette terre de Mège dans le partage que s'étaient fait les vainqueurs de Syagrius, en concéda une partie à Saint-Rémy, archevêque de Reims, et que cette bourgade se trouva comprise dans la donation. A sa mort, Saint-Rémy légua son domaine à l'Eglise de Reims à qui il appartient sans contestation pendant plus de quatre siècles, et ce ne fut qu'en 909 que l'archevêque Hervé, redoutant à la fois la convoitise des seigneurs voisins et l'approche si terrible des Normands, se résolut à le mettre à l'abri de leurs coups par la construction d'une redoutable forteresse. Il choisit, comme emplacement la montagne qui défend et domine au sud le village de Coucy et y fit bâtir un château du mérite nom.

A partir de ce moment, cette place acquit une véritable importance et devint partant un plus grand sujet d'envie. Après les intrigues de toute nature que mit en oeuvre pour la posséder le comte de Vermandois, Herbert, ce prince parvint à s'en emparer en faisant élire archevêque de Reims, en remplacement de Seulfe, mort peut-être empoisonné, son fils, Hugues, à peine âgé de cinq ans, et devint par ce moyen gouverneur temporel du diocèse. Herbert garda ce château pendant plusieurs années, voulut forcer le roi de France, Raoul, à lui accorder le comté de Laon au détriment du jeune comte Rager, dont le père venait de mourir, et retint dans sa forteresse de Coucy Charles le simple, qu'il avait trahi mais à qui il allait rendre la couronne si Raoul ne consentait pas à favoriser ses projets ambitieux. Raoul ne vit alors rien de mieux à faire que d'abandonner le comté de Laon à Herbert qui lui livra par contre son royal prisonnier. Vers 939, toujours insatiable de lâches usurpations, le comte de Vermandois prit le château de Vitry à Boson, frère du roi régnant, se vit contraint de le restituer bientôt après, et fut enfin obligé, pour apaiser la colère de Raoul, d'abandonner en échange celui de Coucy à Boson qu'il avait dépouillé de ses principaux biens. L'année suivante, Boson fut tué sous les murs de Saint-Quentin, en aidant son frère à s'emparer de cette place sur le comte Herbert que le roi voulait punir d'avoir forcé Châlons et d'en avoir déposé l'évêque. Raoul donna aussitôt la seigneurie de Coucy à Hugues le Grand, son beau-frère ; mais à la mort du

roi (936), Herbert intrigua si vivement pour soutenir ses prétentions sur les biens de l'église de Reims, en faveur d'un autre de ses enfants aussi du nom de Hugues, qu'il fit déclarer l'archevêque Artaud déclin de ses dignités, et sacrer à sa place ce fils âgé de vingt-et-un ans (941). Plus que jamais, Coucy devint un sujet de querelles interminables. Artaud fut remplacé sur son siège épiscopal; Hugues, déposé ; et le comte Hugues le Grand renonça à la seigneurie de Coucy, en faveur de l'église de Reims.

En 950, Thibaud de Chartres, devenu beau-frère de l'archevêque Hugues, reprit cette terre au diocèse ; en 958, Artaud la reprit à Thibaud ; en 961, Thibaud la ressaisit, à la mort d'Artaud ; en 965, Thibaud la rendit à Odalric, élu sur le siège d'Artaud; et, en 978, Odalric la concéda finalement à Eudes, fils de Thibaud, moyennant une rente annuelle de soixante sous.

Le beau domaine de Coucy fut donc à tout jamais complètement perdu pour les successeurs d'Hervé , qui n'avait plus qu'un simple droit de sur cens, cette terre ayant été laissée dans les appartenances de l'abbaye de Saint-Rémy, alors démembrée du titre archiépiscopal de Reims.

Après Eudes, la tradition cite, comme seigneur de Coucy, un certain Théodoric ; ensuite un nommé Lion ou Léon , qu'une chronique représente d'une taille gigantesque ,

Lion qui de Couchy tuait tout le terral,
Qui fust neuf pas gran, ung bras eut trop mortal ;

Et nous arrivons aussitôt à Albéric, tige de la première famille des seigneurs de Coucy.

PREMIÈRE RACE.

1037-1311

ALBÉRIC. - ENGUERRAND 1er - THOMAS DE MARLE. -
ENGUERRAND II. - RAOUL 1er. - ENGUERRAND LE GRAND. -
RAOUL II. - ENGUERRAND IV.

ALBÉRIC.

1 057-1079.

Tige de la maison de Coucy. - Adèle de Boves. - Fondation de l'abbaye de Nogent sous Coucy. - Les dîmes et l'excommunication. - Mort d'Albéric. - Dreux et ses enfants.

Albéric a toujours été regardé comme le premier seigneur de Coucy et les historiens en ont presque tous fait régulièrement mention dans ce sens. Issu des anciens contes de Vermandois, selon les uns, ou descendant d'Eudes de Chartres et par conséquent de Thibaud-le-Tricheur, selon les autres, il épousa la fille de Dreux ou Drogon, comte d'Amiens et de Boves, dont voici les armes :

De BOVES.

De gueules à une bande d'or accotée de deux cotices de même.



Plusieurs écrivains attribuent à ce seigneur la fondation de la riche abbaye de Nogent-sous-Coucy, achevée vers l'an 1076, et établie dans un endroit où se trouvait, suivant M. de l'Épinois, une chapelle renommée pour ses guérisons miraculeuses, et où l'on découvrait, dit un chroniqueur, une grande quantité de cercueils remplis d'ossements et disposés de telle sorte qu'un de ces cercueils formait le centre d'une circonférence, tracée par les autres. Il est certain que ce seigneur prit part à cette importante fondation, mais tout porte à croire qu'il fut puissamment aidé par Élinand, évêque de Laon.

Albéric, on ne sait sous quel prétexte ni pour quelle raison, enleva plus tard aux religieux de Nogent les dîmes dont ils jouissaient. Élinand soutint les droits de l'abbaye, et tout de suite lança les foudres de l'excommunication, si redoutables alors, contre les détenteurs de ces dîmes. Les proches parents d'Albéric craignirent pour lui les vengeances de l'Élise et lui conseillèrent de restituer et de veiller à sa sûreté personnelle. Ce seigneur resta inébranlable. Sa famille terrifiée se tourna contre lui, et, livré par sa femme elle-même, trahi par ses amis et ses serviteurs, Albéric fut saisi et enchaîné, et disparut sans qu'un ait jamais pu savoir quelle avait été sa mort.

Ce chef de l'illustre famille de Coucy n'eut qu'un fils d'Adèle de Boves, Dreux, qui fut tué, vers 1070, dans une bataille livrée à un certain Robert, comte de Frise ; Mais Dreux laissa trois enfants, Enguerrand, Robert et Anseau, et ce fut Enguerrand qui succéda à Albéric.

Quant à Adèle, elle se retira à Nogent-sous-Coucy, après avoir ainsi livré son mari et donné l'exemple des plus grandes vertus, à ce que dit aussi l'histoire. Cette sainte et digne femme mourut en l'année 1089.

ENGUERRAND 1er-

1079-1116.

Ade de Marle et Thomas. - La première croisade et les armes de Coucy. - Sybille de Château-Portien. - Un Enguerrand, évêque de Laon. - Vengeance de Godefroy, comte de Namur. - Thomas et Louis de France à Montaigu. - Guy, châtelain de Coucy. - La commune d'Amiens. - Donations d'Enguerrand. - Son dernier acte. - Sa mort.

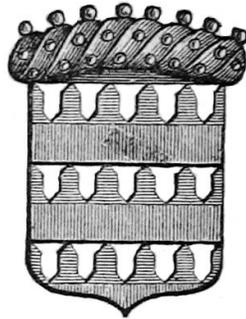
Enguerrand Ier réunit aux biens de son aïeul le comté d'Amiens et le domaine de Boves, ajouta à ses seigneuries celles de Marle et de La Fère, par son mariage avec Ade de Marle, fille unique de Létard de Roucy, et, se voyant riche et tout-puissant, ne tarda pas à abuser de sa force au point de refuser à l'abbaye de Saint-Rémy le paiement de la rente annuelle qui lui était due. Cette injustice ne lui porta pas bonheur, car, comblée des faveurs de la fortune, son existence fut des plus orageuses et des plus tourmentées.

En effet, l'union de ce prince avec Ade fut bientôt troublée par une jalousie violente, et le fruit de leur mariage, Thomas de Marle, devint pour eux une source de ressentiments et de colères. Soit que la nature lui ait refusé tout sentiment généreux, soit que l'aversion qu'Enguerrand nourrit toujours contre sa mère et contre lui ait aigri de bonne heure son caractère en lui communiquant quelque chose de fougueux, de vindicatif et de brutal, cet enfant, en brandissant, s'éleva sur le monde comme un véritable fléau. Batailleur et rageur à l'excès, il trouva dès sa jeunesse, dans la première croisade, une magnifique occasion de se former la main et de se lancer dans la voie du meurtre. Il partit pour la Palestine, et y accompagna son père et plusieurs de ses parents, entre autres Baudouin, comte de Hainaut, et Baudouin de Rethel dit de Bourg, depuis roi de Jérusalem.

Enguerrand Ier commanda, dit l'historien Jovet, les troupes françaises dans cette expédition lointaine, et, lorsqu'il revint couvert de gloire, il avait puissamment contribué à la défaite des Infidèles et doté sa famille de ces glorieuses armoiries :

DE COUCY.

Fascé de vair et de gueules de six pièces.



Voici d'ailleurs comment les historiens expliquent l'origine de ce blason. Un jour que l'armée française s'était laissé approcher par les Turcs accourus à l'improviste, les chrétiens s'élançèrent sur eux avec une incroyable précipitation, et, dans ce premier moment de surprise et de confusion, Enguerrand ne put ni déployer sa bannière ni revêtir sa cotte d'armes, encore engagées dans les bagages. Pour donner cependant à tous et à l'instant même un signe de ralliement, ce valeureux chevalier déchira son manteau, qui était d'écarlate fourré de panes de vair, en troua un lambeau au travers duquel il passa la tête, et en distribua les autres pièces aux seigneurs qui l'environnaient et qui imitèrent son exemple. En mémoire de cette vigoureuse sortie, Enguerrand adopta dans ses armes les couleurs de ce manteau et les porta dès lors, suivant la devise qui en fut faite par le héraut d'armes dit roi de Hongrie (1096).

Ade de Marle étant morte vers 1095, Enguerrand, de retour en France, conçut le projet de se remarier. La chose lui fut d'autant plus facile qu'une femme prit bientôt un grand empire sur sa raison. Nous voulons parler de la comtesse Sybille, personne d'une grande beauté, fille de Roger, comte de Château-Porcien, et épouse déjà de Godefroy, comte de Namur. Pendant que son mari guerroyait misérablement contre un de ses voisins, la belle se consolait largement. Entourée de créatures complaisantes, elle passait gaîment ses jours au château de Tour en Portien et vivait escortée d'adulateurs. Elle eut le tort d'écouter trop volontiers les compliments et les louanges de jeunes seigneurs, qui prirent plaisir à lui rendre visite et qui bientôt s'éprirent pour ses jolis yeux. Enguerrand se distingua parmi ces ardents adorateurs, et l'épouse coupable ne put longtemps se défendre contre ses tendresses, ses hardiesses, ses promesses et ses gentilleses. Il vint un jour où Sybille se sentit mère et eut à redouter la colère de son mari qui la croyait dans la retraite. Enguerrand ouvrit son château à la fille du comte Roger, et, séduit et captivé lui-même, par le charme singulier de cette femme

adultère, il la prit ouvertement pour épouse à la barbe du susdit Godefroy (1098).

C'était une conduite qui appelait inévitablement les foudres de l'Église, si l'Église, que certains auteurs se plaisent à nous représenter constamment comme le phare de la civilisation au Moyen-Âge, avait toujours été à cette époque ce qu'elle devait être et ce qu'elle a souvent été du reste : la juste protection, de l'opprimé et le robuste soutien du faible. L'Église devait s'élever en ce temps-là comme une digue inébranlable opposée aux passions effrénées des princes, mais Enguerrand savait s'y prendre.

Profitant de la mort de l'évêque de Laon, ce prince sut habilement détourner l'orage. Il accorda aux moines de Nogent les dîmes de la paroisse de Condren et fit élire son cousin-germain, Enguerrand, au siège vacant. Le nouvel évêque se montra tout à fait digne de l'attention prévenante de son trop influent parent, eut l'esprit de s'opposer à son excommunication, déclara très légitime cette union scandaleuse et donna aux époux la plus complète absolution. Bien des âmes s'en indignèrent, mais Enguerrand de Coucy domina la tempête. L'Évêque vint à mourir sur ces entrefaites et Gaudry lui succéda, grâce encore aux manoeuvres de notre ancien croisé. L'opinion publique, déjà très respectable à cette époque, se prononça et parla très-haut contre les coupables. Un chevalier, nommé Gérard de Querzi, signala plus particulièrement que tout autre cet acte de condescendance à l'attention de tous. Ce fut en vain. Le seul résultat de ses plaintes fut son assassinat aux pieds mêmes des autels de la cathédrale de Laon (1110).

Quant à la vengeance du seigneur Godefroy, elle ne tarda pas à éclater et comme il arrivait alors tort souvent, elle ne fut grande et terrible que pour les populations qui eurent à souffrir des calamités de la guerre. Quidquid delirant reges,... vous savez le reste. Pendant deux années tout fut mis à feu et à sang dans le comté de Portien, et, fatigué de cruautés, le comte de Namur finit par se remarier, en épousant Ermenson de Luxembourg et en abandonnant sa femme à Enguerrand (1099).

L'antipathie dont Thomas de Marle avait toujours eu à souffrir de la part de son père, ne tarda pas à s'accroître sous le souffle de l'intrigante Sybille, et les déprédations du fils y mirent le comble. Pour se venger sans doute de ce mariage, Thomas, s'étant fait une place d'armes du château de Montaigu, désola les terres voisines, s'empara des biens des ecclésiastiques et des reliques des saints. Enguerrand prit la résolution de l'assiéger, se ligua avec d'autres seigneurs et voulut chasser le vautour de son aire (1104). Thomas, reconnaissant que les forces ennemies étaient supérieures aux siennes, n'attendit pas que les tranchées fussent ouvertes, sortit adroitement de son château pendant une nuit et alla demander un prompt secours à Louis de France, roi plus tard sous le nom de Louis-le-Gros. Ce dernier exigea la promesse qu'il cesserait ses violences, se mit en campagne à la tête de sept cents chevaux, obligea les seigneurs coalisés de se retirer et rafraîchit la place de vivres et de gens de guerre.

Sybille ne se tint pas pour battue. Alléguant pour prétexte sa haine contre Thomas, elle trouva le moyen de lui faire un tort considérable et s'y prit de telle sorte qu'elle servit en même temps son aversion pour lui et une passion nouvelle que fomentait en elle le dérèglement des sens. Elle inspira à Enguerrand l'idée de marier une fille qu'elle avait de lui avec un certain Guy, jeune homme charmant dans le tête à tête et déjà pour elle une connaissance intime. Enguerrand refusa, céda et accorda. Sybille obtint même pour son protégé le titre de châtelain de Coucy.

Thomas exaspéré promena le fer et la flamme sur les terres de son père, et sa conduite redevint un tissu de crimes et de cruautés sans nom.

Les habitants d'Amiens surent profiter des embarras qu'il créait à Enguerrand pour réclamer de celui-ci une charte d'affranchissement pour leur ville (1113). Enguerrand ferma l'oreille à leur demande, Thomas encouragea les Amiennois et les favorisa dans leurs prétentions. Sybille fit un nouvel appel à son génie, sema la zizanie dans le camp des ennemis, gagna le cœur de Thomas si difficile à fléchir, par les insidieuses séductions d'une amitié feinte, lui prodigua d'excellents conseils, de très sages avis, l'honora de quelques caresses, en un mot travailla à le faire périr proprement. L'ancien brigand de Montaigu tua par manière de remerciement, de sa main et en une seule journée, trente individus du parti contraire à Enguerrand (1114), tomba bientôt après dans une embûche, y reçut de sérieuses blessures, eut le genou percé d'un coup de lance et fut forcé de se retirer dans son château de Marle.

Sybille le trouva dur de mort et continua de jouer son petit rôlet jusqu'à s'entendre avec les alliés de Thomas contre les Amiennois, mais, ceux-ci ayant demandé protection à Louis le Gros, le roi leur envoya des secours.

Quant à Enguerrand, il se laissa de plus en plus dominer par cette Frédégonde aux petits pieds, et crut prudent, à l'avènement de Barthélemy sur le siège de Laon, de faire quelques libéralités dans la crainte des conciles et des décisions de l'église. Ce seigneur, du reste, à ses heures de repos, avait doté de grands biens les abbayes de Saint-Nicolas-aux-Bois, de Nogent-sous-Coucy et de Saint-Vincent de Laon. Il avait fondé le prieuré de Plainchâtel en 1095, et en avait confirmé la donation aux religieux de Nogent en 1107.

Son dernier acte fut un retour sur son premier, car si nous avons dit qu'il commença par refuser de payer à l'abbaye de Saint-Remy, une rente de soixante sous, nous devons ajouter que, peu de temps avant de mourir, il reconnut l'obligation de la redevance de ce tribut annuel.

Enguerrand mourut en l'année 1116.

THOMAS de MARLE

1116-1130

Ses trois mariages. - Assassinat d'un archidiacre. - Le chevalier dégradé - Sa paix avec le roi. - Thomas donne aux églises. - Mort du seigneur de Chaumont. - Les prisonniers. - Le château de Coucy assiégé par Louis-le-Gros. - Fin déplorable de Thomas.

À l'époque où mourut son père, Thomas s'était marié trois fois. Il avait épousé en premières noces Yde de Hainaut, fille aînée de Baudouin, comte de Hainaut et d'Yde de Louvain dont voici les armes :

HAINAUT.

Chevronné d'or et de sable De six pièces



Yde lui ayant été enlevée à la fleur de l'âge Thomas s'était remarié incestueusement, puis, après avoir perdu Montaigu, par suite de son divorce avec cette seconde femme il s'était remarié en troisièmes noces avec Milésende de Crécy (1108) qui lui avait apporté le château de Crécy-sur-Serre et celui de Nogent (aujourd'hui Nouvion l'Abbesse).

Déjà nous avons vu ce grand seigneur à l'oeuvre lorsqu'il qu'il s'agissait de guerres, de férocités et de carnages, mais quelque nombreux qu'aient été les crimes signalés, nous sommes loin d'avoir tout dit et le livre de ses vengeances n'est pas encore fermé.

Vers 1114, alors qu'il était retenu à Marle à cause de sa blessure au genou, Thomas méditait encore quelque gentillesse de sa façon à l'adresse d'un archidiacre de Laon, nommé Gauthier, frère de la comtesse Sybille et un des principaux instigateurs de la révolte des bourgeois d'Amiens. Une des personnes de son entourage, connaissant ses projets, apprit la présence de cet homme dans les environs de Laon et s'empessa de l'en avertir. Thomas ne perdit pas de temps, apostropha des scélérats à la rencontre du voyageur et leur promit bonne aubaine. Gauthier tomba sous leurs poignards comme il allait gravir la montagne de cette ville. Le clergé se souleva contre cet horrible assassinat, tint concile au sujet du grand coupable, et les prélats de France, assemblés à Beauvais (6 décembre 1114), obligèrent le légat du Saint-siège à

lancer contre lui les foudres de l'excommunication. Thomas fut en outre dégradé de l'ordre de la chevalerie.

Loin de se laisser abattre sous le coup de l'anathème, ce seigneur se mit à recommencer ses ravages et répandit la désolation dans les diocèses de Laon et de Reims. Pour le punir, Louis-le-Gros se vit contraint de venir prendre et détruire les châteaux de Crécy sur Serre et de Nogent, et c'est seulement après ces châtements que Thomas jugea prudent de rentrer dans la communion de l'Église et de faire la paix avec le roi.

Dès qu'il eut succédé à son père, ce hardi spoliateur se hâta de réparer les dommages qu'il avait causés et voulut effacer les tâches de sa vie passée. Il se montra charitable et fit du bien aux pauvres et aux religieux. Il dota l'abbaye de Prémontré de biens considérables (1121) en lui accordant tout le terrain de son domaine qu'une charrue pourrait labourer dans le cours d'une année.

Mais quelque généreux qu'il se soit montré en ces diverses occasions, il ne pouvait cependant imposer plus longtemps un frein aux désirs de vengeance qui torturaient son cœur. Il ne pouvait oublier que Raoul de Vermandois avait obtenu de Louis-le-Gros le comté d'Amiens ; aussi, s'imaginant que Raoul avait conseillé le roi lorsque celui-ci lui avait ravi sur Amiens les titres qu'il tenait de son père, il se mit en demeure de faire périr ce comte. N'y pouvant arriver assez vite au gré de ses passions, il trouva plus facile de faire assassiner son frère, Henri, comte de Chaumont, et reprit aussitôt l'habitude des plus sanglantes violences. Il se rendit maître de plusieurs terres données par son père à Saint-Vincent-de-Laon, et fit arrêter et retenir prisonniers des marchands auxquels il avait donné et signé un sauf conduit pour voyager dans sa seigneurie.

Fatigués de nouvelles plaintes qui s'élevaient contre lui, le roi voulut le bloquer dans son château de Coucy, et, accompagné du comte de Vermandois qui demandait justice pour le sang de son frère, il ne recula ni devant les aspérités du terrain ni devant les autres difficultés du siège. Quelques jours après l'arrivée des troupes royales, Thomas fut cerné clans une embuscade non loin des rives de l'Ailette et renversé de cheval en combattant. Avant qu'il eut le temps de se relever, Raoul s'était jeté sur lui et lui avait passé son épée au travers du corps.

Thomas fut transporté à Laon et n'y mourut que quelques jours après. Il ne consentit ni à relâcher ses prisonniers ni à indiquer les cachots où ils se trouvaient. Au moment où il allait expirer, et alors qu'un prêtre lui approchait des lèvres l'hostie consacrée, il fut agité d'une convulsion suprême et mourut sans avoir pu recevoir la communion (1130).

ENGUERRAND II

1131 - 1149

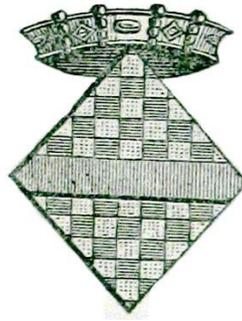
Du mot sire - Siège de La Fère par Louis le Gros. – Mariage d'Enguerrand II.
- Ses libéralités. - Son courage. Singulière victoire. - Les Rissoles. - Ceci n'est pas un conte. - Embarras d'historiens incroyables. - Preuves du combat. – Croisade - Mort d'Enguerrand II.

Enguerrand II, fils de Thomas de Marle, est le premier seigneur de Coucy auquel certains historiens ont accordé la qualité de Sire, dont d'autres ne font honneur qu'à Enguerrand III et à ses successeurs. Cette qualité, d'ailleurs, ne distinguant, d'après Loiseau (Des Ordres, chap. II, n. 20) , des autres barons que ceux dont les domaines ne relevaient pas de la couronne, pourrait appartenir aussi bien à Albéric, à Enguerrand Ier, à Thomas et à Enguerrand II qu'à Enguerrand III.

En succédant à son père dans la seigneurie de Coucy, Enguerrand II eut aussi celles de Marle, de Crécy, de Vervins, de Pinon, et de La Fère où il résida presque toujours, et où Louis le Gros et Raoul de Vermandois, vinrent le bloquer en 1132 dans le but de poursuivre leur vengeance. La défense de ce jeune prince soutenu par sa mère y fut des plus vigoureuses, et les assiégeants, après avoir vainement tenté plusieurs assauts, depuis le 7 mai jusqu'au 9 Juillet, se virent dans la nécessité de penser à la paix. Le caractère, juste et modéré d'Enguerrand facilita sa réconciliation avec le roi, et Raoul, pour sceller définitivement le rétablissement de l'ordre, lui accorda pour épouse sa nièce Agnès de Beaugency, cousine germaine de Louis-le-Gros.

BEAUGENCY.

Echiqueté d'or et d'azur à une fasce de gueules



Autant Thomas de Marie s'était fait remarquer par une violence indomptable, autant son fils se distingua par l'aménité de ses moeurs, sa douceur et ses libéralités. Enguerrand s'empessa de réparer les désastres sans nombre qu'avaient occasionnés plusieurs années de guerres et de brigandages. Il abandonna au profit des religieux de Nogent les revenus de l'église de Coucy dont il jouissait, et quelques droits de vinage, dit Dom du Plessis, afin d'assurer un service pour le repos de l'âme de son père, dans une chapelle qu'il fit construire sous la tour de l'église de leur monastère. Il restitua aux-couvents des biens, les reliques et les trésors usurpés par Thomas, et fit des donations à l'abbaye de Prémontré, à celle de Saint-Vincent de Laon, à celle de Clairefontaine et à la cathédrale de Laon. Enguerrand s'efforça de rendre heureux le pays qui vivait sous sa puissance, et l'on raconte que, pour rendre service à ses vassaux, il leur donna une preuve de courage véritablement étonnante, que de sérieux historiens ont rapportée.

Ayant appris qu'il y avait dans la forêt de Coucy et dans les lieux circonvoisins, des bêtes sauvages qui y faisaient de grands désordres et qu'il s'en trouvait entre autres une épouvantable, de la forme d'un lion, Enguerrand conçut un vif désir de la combattre et se mit à la recherche du lieu où elle se retirait. Il la rencontra, l'attaqua avec une extrême énergie, la combattit longtemps, la terrassa et lui passa son épée au travers du corps.

Cette victoire plongea toute la contrée qu'avait désolée ce terrible animal dans une joie très grande et l'on vint de tous côtés féliciter le vainqueur. Lui-même dans l'ivresse du triomphe, hébergea généreusement la foule, et des fêtes et des réjouissances furent instituées en mémoire de ce brillant exploit.

On imagina, à cette occasion, une cérémonie des plus bizarres qui se renouvelait trois fois par an et qui durait encore peu de temps avant la révolution.

L'abbé de Nogent (on ne sait pas précisément pourquoi cet abbé se trouva plutôt qu'un autre désigné à cet effet), était obligé d'y présenter au sire de Coucy ou à ses officiers de petits gâteaux en forme de croissant et farcis de hachis de veau cuit dans l'huile, que certains écrivains ont regardés comme le

symbole des frais de réception qu'avait faits Enguerrand lorsqu'il était rentré dans son château précédé du lion abattu.

Voici d'ailleurs comment cette cérémonie se pratiquait. Les jours de Pâques, de la Pentecôte, et de Noël, l'abbé de Nogent ou son fondé de pouvoir entraînait le matin à Coucy, par la porte de Laon ayant un fouet à la main et monté sur un cheval isabelle dont la queue et les oreilles étaient coupées. Il avait devant la poitrine un semoir de toile blanche rempli de blé et un panier débordant de ces petites pâtisseries dont nous venons de parler, appelées rissoles. Il était suivi d'un chien roux, privé aussi de la queue et des oreilles, et au cou duquel se balançait ridiculement, pour tout appendice, une rissole légèrement suspendue. L'abbé, ainsi équipé s'avancé jusqu'au pied du donjon, où, au claquement de son fouet, il faisait trois fois le tour d'un lion de pierre accroupi sur nue dalle supportée par trois autres lions couchés, et s'il ne manquait rien à son accoutrement il était admis à présenter ses hommages. Il descendait de cheval, mettait un genou en terre et embrassait le grand lion. Le sire de Coucy s'emparait ensuite des rissoles, les distribuait à la foule et scellait l'acte d'hommage avec un cachet spécial représentant un abbé mitré et crossé dont les extrémités du corps se terminaient en pieds de bouc⁵

Maintenant que nous avons rapporté ces détails avec tout ce qu'ils renferment d'étrange et d'original, en leur conservant ce caractère saisissant qui distingue si vivement les coutumes de nos aïeux au XIIe siècle, nous ne pouvons nous défendre d'y ajouter quelques preuves car s'il est de certains faits dont les historiens de la maison de Coucy se sont presque tous occupés et dans l'explication desquels ils ont eu rarement l'avantage de se rencontrer d'accord, le récit de ce combat principalement et la cérémonie des rissoles ont, de leur part, soulevé des réflexions et des interprétations excessivement contradictoires. Ainsi, les uns ont prétendu que cette lutte n'était qu'une fable, un mythe, dont s'était nourrie l'imagination de nos aïeux, toujours avides d'aventures merveilleuses; d'autres, au contraire, ont complètement ajouté foi au récit circonstancié de cette piquante aventure. Ainsi encore ceux-ci ont fait honneur de la cérémonie des rissoles à Thomas de Marle, et ceux-là en ont fait remonter l'origine à Albéric.

L'Alouëte, dans son Histoire de la Maison de Coucy, publiée en 1577, prétend qu'il y eut véritablement un grand combat entre Enguerrand et un lion et que cet animal périt de la main du chevalier. Il ajoute que c'est en souvenir de cette victoire que fut établie la cérémonie des rissoles. Jovet, dans son Histoire abrégée des Seigneurs de Coucy, partage pleinement cette opinion et M. Carle Ledhuy, dans Les Sires de Coucy, recueille leurs observations pour en faire le canevas de ses récits. M. Jules Brisez, dans un

⁵ Ces choses, dit Jovet étaient autrefois représentées dans le château de Coucy, sur des tapisseries qui y ont toujours été curieusement conservées jusqu'au temps d'Enguerrand VII, qui épousa Marie de Lorraine, après le décès duquel Enguerrand, ces tapisseries ont été portées en Lorraine où elles sont encore présentement. (Histoire des anciens seigneurs de Coucy, p. -27. Laon. A. Rennesson, 1682. Pet. in-12.)

ouvrage aussi remarquable que peu connu et intitulé Jehan le Chroniqueur, n'apporte aucun doute à leur version, et il nous suffirait, si leur opinion n'avait été vivement attaquée surtout de nos jours, d'ajouter que cette croyance est devenue populaire et que tout porte à penser qu'elle repose sur la vérité, du moins dans les principales circonstances du fait.

Mais c'est qu'en effet les narrations de nos vieux auteurs ont rencontré quelques incrédules, des savants peut-être, parmi lesquels figurent MM. Melleville et de l'Épinois, chacun d'eux tenant en mains son Histoire de la Ville et des Sires de Coucy le Château.⁶

M. Melleville commence par faire remonter la cérémonie des rissoles à la fondation de l'abbaye de Nogent, sous Albéric, et, s'il ne veut les se taire sur le combat du lion, c'est uniquement pour avoir l'occasion de le rejeter complètement dans le domaine du roman. M. de l'Épinois, dont les travaux passent pour être le fruit de longues études et de patientes recherches, s'impose sur le fait de la lutte le silence le plus absolu, et le regardant comme indigne de la majesté de l'histoire, cherche, mais seulement dans une de ses notes, d'ailleurs intéressantes, à conclure que ce fut Thomas de Marle qui imposa à l'abbé de Nogent l'hommage des rissoles, « afin de conserver et de perpétuer le souvenir de l'ancienne dépendance dans laquelle s'étaient trouvés les religieux de Nogent vis-à-vis des seigneurs de Coucy. »

Le lion a donc cru prudent de disparaître complètement aux yeux de ces deux auteurs.

M. Melleville, ne s'expliquant pas sur les raisons qui le portent à penser que les récits de nos vieux historiens ne sont ni plus ni moins que des contes, en a bientôt fini avec la bête féroce et ne donne donc aucune prise sérieuse à la critique.

Quant à M. de l'Épinois, nous devrions vraiment lui savoir gré d'avoir si bien arrangé les choses s'il nous avait toutefois persuadé.

Cet historien rejette le combat du lion : 1- parce qu'on ne peut guère en faire honneur à Enguerrand 1er, Guibert et Suger, écrivains contemporains, n'en ayant aucunement parlé ; et 2e parce que, en lui assignant même pour date la minorité d'Enguerrand II, on ne peut admettre, en rapprochant de cette prétendue victoire les dures conditions imposées à l'abbé de Nogent par

⁶ A4. de l'Épinois est aussi auteur d'un magnifique ouvrage in-i, enrichi de plans et de beaux dessins lithographiés intitulé Souvenirs de Coucy. L'édition en est épuisée et les derniers exemplaires ont atteint dans la librairie d'occasion un prix qui donne aux autres une certaine importance. L'Histoire de Coucy est remarquable par une chronologie exacte, par la manière habile dont elle se relie à notre histoire nationale, et par des renseignements inédits puisés dans les archives de la localité. Le style en est très sobre, et M. de l'Épinois s'est peut-être trop gardé des récits qui pouvaient revêtir le caractère légendaire si inhérent pourtant aux chroniques les plus authentiques du moyen-âge.

L'Histoire de Coucy de M. Melleville est conçue dans une vue toute différente. Elle s'étend largement sur les aventures du châtelain de Coucy, contient une curieuse description du château de cette ville, des articles biographiques sur les personnages distingués qui y sont nés, et d'intéressantes notices sur plusieurs cités du département de l'Aisne. Cet ouvrage est illustré de nombreuses gravures.

l'établissement de la cérémonie des rissoles, que la maison de Coucy ait exigé des religieux une telle humiliation au moment où elle-même venait d'être si sévèrement punie des excès de son dernier chef.

Plus loin, lorsqu'il se voit forcé d'expliquer le bas relief qui surmonte encore aujourd'hui la porte d'entrée du donjon, M. de l'Épinois tourne admirablement la difficulté en se retranchant dans le vaste champ des allégories si nombreuses et si fort de mode sous Philippe-Auguste. Il considère l'attitude calme et la figure placide du chevalier au repos, il remarque que l'animal n'est nullement animé par la fureur de se défendre, et conclut que, l'artiste n'ayant évidemment pas voulu représenter un combat, il y a là une allusion à la construction de la forteresse contre laquelle devaient échouer les efforts et la rage des ennemis les plus terribles.

Cet emblème, renouvelé du bénédictin du Plessis ⁷, est fort bien trouvé, mais si aucun lion n'a été tué par Enguerrand ; si l'Alouëte, Jovet et d'autres se sont bonassement endormis pour jouir en rêve du spectacle d'un combat dont il ne devrait rien rester dans la réalité ; si la tradition populaire elle-même a été le jouet de son goût fallacieux pour le grandiose, le fantastique et le merveilleux, pourquoi s'avancer vaguement sur le domaine de l'hypothèse en imaginant une devise ou un emblème véritablement énigmatique ? Pourquoi, à cette cérémonie des rissoles, l'hommage était-il rendu devant un lion de pierre que 4 siècles nous ont encore conservé ⁸ ?

Pourquoi ce combat était-il représenté sur les précieux vitraux de l'ancienne chapelle du château, ainsi que l'attestent sincèrement les vieux chroniqueurs⁹ ?

Pourquoi les sires de Coucy avaient-ils adopté, pour supports de leurs armoiries deux lions d'or, pour cimier, un lion hissant de même ?

Pourquoi, en faisant reconstruire le château de Coucy, le petit-fils d'Enguerrand II, ne se serait-il pas fait une gloire de consacrer une pierre au souvenir de la valeur de son aïeul ; et surtout pourquoi, après avoir cherché à détruire cette croyance, M. de l'Épinois n'aurait-il pas trouvé de plus robustes arguments pour étayer son système de suppositions complètement indécisées ? Lorsqu'il est si naturel d'admettre la présence et les ravages d'un lion dans les environs de Coucy à cause de la fuite possible, par exemple, d'animaux de ce

⁷ Cet historien de la maison de Coucy pensait qu'on ne devait reconnaître dans ce chevalier qu'Enguerrand III qui a reconstruit le château. Il basait son opinion sur une chronique qui rapporte que, pendant son expédition contre les Albigeois cet Enguerrand avait su échapper à la trahison de ses ennemis, trahison dont ce lion serrait le symbole. Cette allégorie n'a jamais été admissible.

⁸ Voyez même les dessins des Souvenirs de M. de l'Épinois.

⁹ Cette coutume de retracer sur les vitraux les exploits les plus remarquables d'une famille est d'ailleurs toute particulière à la féodalité. M. de Villeneuve-Trans nous apprend que les verrières de Saint-Denis avaient été aussi destinées spécialement par l'abbé Suger à rappeler les hauts faits des premiers croisés. (Hist. de St-Louis. t. III)

genre de quelque ménagerie ambulante, à une époque où toute police manquait pour prévenir les dangers d'une semblable évasion, nous n'essaierons pas de détruire un fait pour cela seul qu'il nous paraît extraordinaire, le vrai pouvant parfois n'être pas vraisemblable. En la mentionnant, nous maintenons la victoire d'Enguerrand, et, puisque la cérémonie des rissoles paraît avoir été instituée pour en perpétuer le souvenir, et que les religieux de Nogent, en 1741, reconnurent par un acte ¹⁰ que cet hommage avait été établi par Enguerrand II, nous ne prétendons pas leur donner une leçon d'histoire.

Nous avouons que le bas-relief qui surmonte la porte de la grande tour ¹¹ ne fait naître dans l'esprit du spectateur aucune idée de lutte et de résistance.

¹⁰ Acte cité par M. de l'Épinois. Histoire de Coucy, in-8°, Paris, s. d. p. 327.

¹¹ La gravure que nous plaçons ici et qui représente le chevalier tenant son épée de la main gauche a été dessinée d'après une ancienne estampe à laquelle on avait voulu conserver sans doute un certain cachet de fidélité. La pierre qui se trouve aujourd'hui incorporée à la grande tour présente de notables différences ; elle a été restaurée il y a peu d'années. M. De Villeneuve-Trans, en mentionnant cette victoire sur un lion dans une des notes de son Histoire de Saint-Louis (Nancy, 1839), affirme qu'elle servait de fronton à une grosse tour et qu'elle s'y voyait sculptée sur une pierre, « enlevée seulement il y a un siècle. » Pour nous, nous sommes assez porté à croire que déjà longtemps, avant la révolution, l'on avait remplacé une seconde sculpture à la place de cette première et que celle que nous voyons aujourd'hui au-dessus de la porte d'entrée du colossal donjon n'est que la restauration fidèle de la seconde dont il ne restait qu'un fragment il y a une douzaine d'années. Notre vignette copiée sur une gravure qui doit être, à part le filet qui l'encadre, la reproduction de la pierre sculptée telle qu'on la voyait, avant l'époque fixée par De Villeneuve-Trans pour la disparition de la première, reproduit d'ailleurs la toque dont les historiens ont parlé, dans la description de la sculpture primitive et originale. (Voyez l'Histoire de Coucy de M. Melleville, p.209).

courageuse ; nous trouvons cette oeuvre froide, sans force, sans visiteur et sans vitalité artistique: nous remarquons qu'il n'y a là ni gestes ni attitudes



dramatiques, mais, nous reportant au berceau de la sculpture dans notre pays et comparant cette production à toute autre du commencement du XIIIe siècle, nous ne sommes nullement étonné de voir un combat ainsi représenté. Nous disons le commencement du XIIIe siècle, parce que, ainsi que l'a si bien fait observer M. Henri Martin, dans son admirable Histoire de France, cette immobilité et cette absence de mouvement, caractères de l'art au XIe et au XIIe siècle, s'effacent déjà au XIIIe pour disparaître complètement au XIVe. Bientôt alors établissant à notre tour un rapprochement entre la brillante victoire d'Enguerrand et ce goût si passionné qu'avaient les chevaliers sous Philippe Auguste pour remémorer leur prouesse personnelles¹² ou celles de leur famille, soit par l'effet d'une allégorie qui les rendit célèbres, ou soit par la peinture véritable de ces hauts faits, nous ne trouvons que très naturelle cette sculpture si bien placée aux yeux de tous, pour rappeler longtemps et fréquemment un glorieux souvenir.

Il n'est donc pas étonnant que l'Alouëte ait eu de sérieuses raisons pour attribuer à Enguerrand II l'établissement de l'ordre du lion et que son opinion ait été partagée par M. de Villeneuve-Trans, lorsque cet auteur dit qu'Enguerrand III, sire de Coucy, fit revivre cet ordre fondé par son père¹³. Il serait beaucoup plus surprenant que la population des environs de Coucy ait alors, en connaissance de cause et d'un consentement général, donné

¹² Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter ici que c'est à cette époque que se développa plus particulièrement que jamais l'art du blazon. Les peintures héraldiques devinrent alors la manifestation de l'homme caché sous un masque de fer ; elles en rappelèrent tantôt le costume habituel, tantôt, les qualités morales et tantôt les actions héroïques. Elles furent bientôt rehaussées par des symboles destinés à perpétuer la tradition de leurs exploits, et, dans la suite, aux représentations d'objets réels, furent mêlées des allégories prises sur la terre ou dans les cieux. (Moeurs et vie privée des Français dans les premiers siècles de la monarchie, par E. de la Bédollière.

¹³ Voir les notes de l'histoire de Saint-Louis, par M. de Villeneuve-Trans

naissance à une tradition qu'elle savait mensongère, et dont elle devenait au fond la dupe, puisqu'elle n'avait jamais été témoin d'un fait qu'elle établissait et dont les générations suivantes ont constamment fait honneur, pendant plusieurs siècles, à un seigneur pour lequel elle avait été taillable et corvéable à merci.

Ce serait ici le lieu de faire remarquer en passant que la seule fable à laquelle ait donné naissance l'acte de courage qui valut à Enguerrand un si grand renom, est, celle de l'abbaye de Prémontré sur le terrain même où l'animal avait expiré. Ce qui seul est certain, c'est que ce seigneur enrichit cette maison par d'importantes donations, notamment par celle du champart et de la dîme de sa terre de Vervins.

Mais Enguerrand ne se borna pas à prodiguer à ses vassaux ces gages d'une généreuse protection et l'une féconde libéralité : il voulut aussi se signaler parmi les hauts barons de son époque par son zèle à suivre Louis-le-Jeune en Terre-Sainte. En 1148, il se croisa avec son frère Robert, seigneur de Boves, et son beau-frère, Évrard de Breteuil, Enguerrand ne revit pas la France, et son corps ramené par les soins de ses enfants fut inhumé dans l'abbaye de Prémontré. On y voyait encore en 1682, sur le tombeau de ce seigneur où son nom se trouvait inscrit, une sculpture représentant un homme armé, paraissant rêver de gloire, relevé en bosse de marbre blanc, aux pieds duquel gisait un lion. On aurait tort de croire que cet animal ait été représenté ici pour rappeler la lutte au sujet de laquelle nous sommes entré dans une si longue dissertation, car si l'usage prévalut à cette époque de représenter étendue sur leurs tombeaux, l'image massive des morts illustres, l'usage voulut aussi que « *les preux desconfits au milieu du choc d'une meulée victorieuse, fussent figurés l'espée levée au poing dextre, le heaume en teste, et un lyon vivant dessous leurs pieds ; les vaincus sans cote d'armes, les mains jointes sur la poitrine, les pieds appuyés sur le clos d'un lyon mort et terrassé. Les veageurs d'outremer avaient en outre les jambes croisées l'une sur l'autre en témoignage de leur pèlerinage.* » Les historiens ne nous ont du reste point fait connaître comment périt Enguerrand, qui, à l'exemple de ses ancêtres, avait pris les armes pour la défense des chrétiens d'Orient.

Ce seigneur laissa trois enfants : Raoul 1er, qui fut sire de Coucy ; Enguerrand qui eut pour fils le châtelain Raoul ou Renaud ¹⁴, poète-guerrier si célèbre par ses amours avec Gabrielle de Vergy, dame de Fayel ; et Robert II, qui devint abbé de Foigny¹⁵.

¹⁴ Les seigneurs qui possédaient de grands domaines, établissaient dans le plus considérable de leurs châteaux, un commandant qu'ils appelaient châtelain, non seulement pour tenir tête aux ennemis qui pouvaient se présenter, mais aussi pour gouverner et rendre la justice à leurs sujets. Depuis, ces châtelains s'étant rendus puissants, leurs enfants leur succédèrent, et ces charges devinrent comme héréditaires. Ils obtinrent même de les posséder en fiefs, et peu à peu d'officiers et de juges qu'ils étaient, ils s'érigèrent en seigneurs. (Moréri. Grand Dictionnaire historique, tome II, p. 344, 18 Ed.)

¹⁵ L'Abbaye de Foigny, de la commune observance et de la filiation de Clairvaux, était située à deux lieues de Vervins, dans une vallée que les eaux du Ton (qui va se jeter dans l'Oise, à Etré-au-Pont), les prés et les bois rendaient très agréable. Elle avait été fondée par Barthélemy, Évêque de Laon, du consentement de Louis le Gros, qui en avait confirmé l'établissement par un diplôme donné à Laon, en 1121. Dom J.-B. de Lancy, prieur de cette abbaye, nous en a laissé une Histoire imprimée à Bonnefontaine en 1670. (Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, par D. Nicolas Le Long, religieux bénédictin. Châlons, Seneuze, 1783, fort vol. in-4e, p. E29).

RAOUL 1er.

1149-1191.

La maison de Coucy se fortifie par de riches alliances. - Troisième croisade. - Le régal du Prince de la Jeunesse. - Mort glorieuse. - Partage entre huit enfants.

Raoul 1er, étant encore très jeune, eut pour gouverneur Gauthier le Mire, un des hommes les plus distingués de son époque et devint, peu de temps après la mort d'Enguerrand II, seigneur de Coucy, de Marle, de La Fère, de Crécy-sur-Serre, de Vervins et de Pinon.

Il épousa, vers l'année 1169, Agnès de Hainaut, dont il eut trois filles, et s'occupa bientôt avec zèle et avec fruit de l'administration de ses biens. Il fit de Vervins une place des mieux défendues, l'entoura d'un mur flanqué de vingt-deux tours et lui octroya, en 1163, une première charte de libertés communales. Toutefois les embellissements qu'il apporta dans ses domaines ne signalèrent pas seuls ses premières années, car, en 1166, il confirma, en y ajoutant du sien, la donation que son père avait faite aux religieux de Thenailles, dont l'abbaye était située à une demi lieue de Vervins.

Raoul perdit Agnès après douze années de mariage et épousa Alix de Dreux, fille de Robert de France, comte de Dreux, petit-fils de Philippe 1er.

DREUX.

Echiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules



Alix étant nièce de Louis-le-Jeune et soeur de Robert de Dreux qui plus tard épousa Yolande de Coucy, fille aisée de Raoul et d'Agnès de Hainaut, Raoul devint ainsi beau-père d'un grand prince, gendre d'un fils de France et cousin-germain de Philippe-Auguste.

Cette alliance jeta un très vif éclat sur la maison de Coucy dont la prospérité augmenta dès lors considérablement, et dont l'importance fut telle qu'elle eut ses officiers dignitaires à l'instar des cours des souverains. D'autre part, Raoul

sut grandir dans l'estime du roi et obtint, vers l'an 1171, une armée considérable pour repousser les prétentions hostiles du comte de Flandre, Philippe d'Alsace, au sujet des droits que ce dernier réclamait sur Marle et sur Vervins.

En 1188, Raoul se fit un devoir d'accompagner le roi dans une croisade contre Saladin et fit avant de partir de grandes libéralités aux pauvres, aux religieux et aux églises. Il céda aux moines de Nogent divers droits sur des bois situés dans le voisinage de cette abbaye et établit à ce sujet une de ces coutumes bizarres dont le Moyen-Âge nous offre tant d'exemples et qui nous rappelle involontairement celle des rissoles. Voici du reste en quoi elle consistait.

Tous les ans, dans la matinée du mardi-gras, les religieux de Nogent faisaient l'aumône d'un pain à chaque pauvre qui se présentait à leur porte, et le nombre des mendiants s'étant en fort peu de temps accru considérablement, ainsi que leurs exigences, un secours étranger fut appelé pour y assurer l'ordre et la tranquillité. C'était une milice formée de jeunes gens de Coucy. Elle surveillait cette distribution charitable, et, prête à écarter les turbulents, maintenait en respect la foule des solliciteurs. Elle se formait et se réunissait préalablement à l'entrée du château, où elle se choisissait un chef qu'elle décorait joyeusement du titre de *Prince de la Jeunesse*. La châtelaine, avant de le voir s'éloigner, lui déposait une couronne sur le front et la troupe se dirigeait vers Nogent. Arrivée devant l'abbaye, cette garde improvisée s'acquittait de sa tâche, et, quelques jours après, y revenait demander l'autorisation du tendre la perque (la nappe). Les religieux alors leur servaient un repas pour les remercier généreusement de leur assistance.

Cette aumône d'un pain à chaque pauvre fut sans doute le résultat d'une convention entre Raoul et les moines, car cet usage dura plusieurs siècles. A partir de l'année 1665, le jour en fut seulement changé et la distribution se fit le Vendredi Saint.

L'Abbaye du Mont Saint-Martin et celle de Clairefontaine eurent, ainsi que celle de Nogent, le privilège de fixer l'attention de Raoul, car toutes deux reçurent aussi, avant son départ pour la Terre-Sainte, un gage de sa libérale protection.

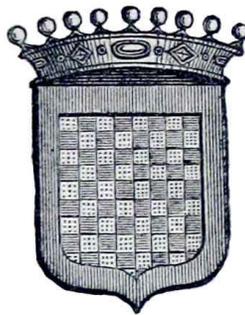
Avant de s'éloigner et afin de ne laisser après lui aucun élément de discorde, ce seigneur partagea ses biens entre ses enfants qui étaient au nombre de huit.

Il avait eu d'Agnès de Hainaut trois filles

1^e) Yolande de Coucy dont nous avons déjà parlé et qui épousa Robert II, comte de Dreux et de Braisne, fils de Robert de France, qui était fils puîné de Louis-le-Gros, père de Louis-le-Jeune et oncle de Philippe II.

DREUX.

Echiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules.



2^e) Isabelle de Coucy, qui épousa en premières noces Raoul, comte de Roucy, dit Wiscart,

ROUCY

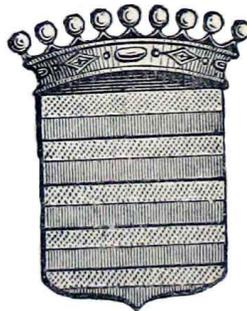
D'or au lion d'azur



Et en secondes noces Henry, comte de Grandpré ;

GRANDPRE.

Ourelé d'or et de gueules de dix pièces.



3^e) Ade de Coucy, qui épousa Thierry, seigneur de Beures, en Flandre.

Les cinq autres enfants que Raoul avait eus d'Alix furent :

1^e) Enguerrand III, seigneur de Coucy, de Marle, de La Fère, de Saint - Gobain et de Crécy sur Serre ;

2^e) Thomas de Coucy, qui devint la souche des seigneurs de Vervins, eut en partage le domaine de ce nom et ceux de Fontaines et de Landouzies, et épousa Mahaut de Rethel, fille de Hugues, comte de Rethel, et de Félicité de Beaufort , sa femme ;

RETHEL.

De gueules à trois râteaux D'or.

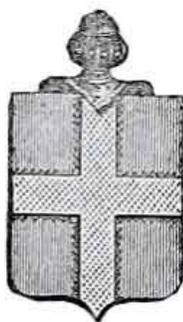


3^e) Raoul de Coucy, qui fut évêque de Noyon, avec une rente viagère de 40 livres parisis, à prendre sur les revenus de Roy ;

4^e) Robert, qui devint aussi la souche d'une autre maison de Coucy, celle de Pinon ;

5^e) Et Agnès de Coucy, qui épousa Gilles, seigneur de Beaumez, châtelain de Bapaume, lui apportant en dot seize cent livres monnaie d'Artois, à prendre sur les revenus de Marle et de Crécy.

BEAUMEZ,
De gueules à la croix l'or dentée



Raoul se distingua dans cette expédition que nous appelons la troisième croisade et, après avoir donné de magnifiques preuves de courage, succomba glorieusement au siège d'Âcre, en 1191¹⁶.

¹⁶ C'est à ce même siècle que fut aussi blessé mortellement le jeune bachelier Renault, neveu de Raoul 1er, châtelain de Coucy, que Moréri, dans *Son Grand dictionnaire historique*, M. Leroux, de Lincy, dans ses *Femmes célèbres de l'ancienne France*, le bénédictin Le Long dans son *Histoire du Diocèse de La Laon* et De Belloi, dans sa *tragédie de Gabrielle de Vergy*, ont eu le tort de prendre pour Raoul, sire de Coucy, dont ils ont fait le héros du roman de la dame de Faïel. Chacun peut à ce sujet consulter *li Roumans dou chastelain de Coucy*, dont un vieux manuscrit nous a d'ailleurs laissé une analyse trop intéressante pour que nous ne la reproduisions pas ici.

Extrait d'un manuscrit cité par fauchet dans son livre sur les anciens poètes français, f° 556, Ve de ses oeuvres PARIS, 1610, 15-4°.

Il se trouve en une bonne chronique écrite il y plus de deux cent cinquante ans, que, au temps que le roi Philippe regnoit et le roi Richart d'Angleterre vivoit, il y avoit en Vermandois un aultre, moult gentil, gaillard et preux chevalier en armes qui s'appeloit Regnault de Coucy. Ce chevalier fut moult amoureux d'une dame du pais qui estoit femme du seigneur de Faïel. Moult orent de peine et travail pour leurs amours, ce chastelain de Coucy et la dame de Faïel, si comme l'histoire le raconte qui parle de leur vie, dont il y a roman propre. Or advint que quand les voyage; d'oultre mer se firent, que les rois de France et d'Angleterre y furent, ce chastelain de Coucy y fut pour ce qu'il exerçoit volontiers les armes. La dame de Faïel, quand elle sent qu'il s'en devoist aller, fit un las de soie moult et bien faïct, et y avoit de ses cheveux ouvrez parmi la soie dont l'oeuvre senmbloit moult belle et riche, dont il lioit un bourrelet moult riche par dessus son heaume : et avoit longs pendans par derrière à gros boutons de perles. Le chastelain alla oultre nier, à grand regret de laisser sa dame par deça. Quand il fut oultre mer, il fist moult de chevalerie, car il étoit vaillant chevalier, et avoit grand joie que on rapporta par deça nouvelles de ses faits, afin que sa dame y prist plaisir. Si advint qu'à un siège que les chrestiens tenaient devant Sarrazins oultre mer, ce chastelain fut fine d'un quarriel au costé bien avant; du quel coup il lui convint mourir. Si avoit à sa mort moult grand regret à sa dame ; et pour ce appela un sien escuyer et lui dist

Je te prie que quand je serai mort, que tu prennes mon cueur, et le mette eu telle manière, que tu le puisses emporter en France à madame de Faïel et l'envelopper de ces langes icy. Et lui bailla le las que la dame avoit faïct de ses cheveux, et un petit escriviet, où il y avoit plusieurs annelets et diamans que la dame lui avoit donnés et qu'il portait tousiours avant lui pour l'amour et souvenance d'elle. Quand le chevalier fust mort, ainsi le feist l'escuyer et prist l'escriviet, et lui ouvrist le corps et prist le coeur, et sala et confit bien en bonnes épices, et mit en l'escriviet, avec les las de ses cheveux et plusieurs annelets et diamans que la dame lui avoit donnés et avec une lettre moult piteuse que le chastelain avoit écrite à sa mort et signez de sa main. Quant l'escuyer fust retourné en France, il vint vers le lieu où la dame demouroit, et se bouta en un bois près de ce lieu, et lui mésavint tellement qu'il fût veu du seigneur de Faïel, qui bien le cogent. Si vint le seigneur de Faïel en ce bois, et trouva cet escuyer auquel il voulut courir sus eu dépit de son maître, qu'il bayait plus que nul homme du monde. L'escuyer lui cria merci, et le chevalier lui dist : *Ou je t'occirai, oit tu me diras où est le chastelain.* L'escuyer lui dist qu'il étoit trépassé, et pour ce qu'il ne l'en veuloit croire et avoit cest escuyer paour de mourir il lut monstra l'escriviet pour l'en faire certain. Le seigneur de Faïel prist l'escriviet et donna congïé à l'escuyer. Ce

seigneur vint à son queux, et lui dist qu'il mist ce cueur en si bonne manière et l'appareilla en telle confiture, que on en peut bien mangier. Le queux le fist, et fist d'autre viande toute pareille, et mist en bonne charpente en un plat, et en fust la dame servie au disner, et le seigneur mangeoit d'une autre viande qui lui ressembloit : et ainsi mangia la dame le cueur du chastelain son amy. Quand elle ot mangié, le seigneur lui demanda : *Darne, avez-vous mangié bonne viande ?* Et elle lui répondit que elle l'avoit mangié bonne; il lai dist : *Pour cela vous l'ai-je faite appareiller, car c'est une viande que vous avez moult aimée.* La dame, qui jamais ne pensast que ce fast, n'en dist plus rien. Et le seigneur lui dist de rechef : *Savez-vous que vous avez mangié ?* Et elle lui répondit que non. Et il lui dist

Adonc or sachiez que vous avez mangié le cueur du chastelain de Coucy. Quand elle oit ça, si fust en grande pensée pour la souvenance qu'elle eust de son amy ; mais encore ne peut-elle croire cette chose jusques à ce que le seigneur lui bailla l'escriviet et les lettres. Et quand elle vist les choses qui étoffent dedans l'escriviet, elle les cogneut : si commença à lire les lettres, quand elle cogneut son signe manuel et les enseignes, adonc commença fort à changer et avoir couleur, et puis commença fortement à penser. Quand elle ot pensé, elle dit à son seigneur : *Il est vrai que ceste viande ai-ie moult aimée , et croy qu'il soit mort , dont est grand dommage comme du plus loyal chevalier dit monde. Vous m'avez fait mangier son cueur, et est la dernière viande que ie mangierai oncques ne oncques ie ne mangeai point de si noble et de si gentil. Si n'est pas raison qu'après si gentil viande ie erg doye mettre autre dessus, et vous iure par nia foi que, jamais ie n'en mangerai d'antre après ceste cy.* La dame leva de disner, et s'en alla en sa chambre faisant moult grand douleur, et plus avoit de douleur qu'elle n'en monstroït la chère. Et en cette douleur à grands regrets et complainte de la mort de son amy, fina sa vie et mourut. De cette chose fust le seigneur de Faiël courroucé, mais il n'y peut mettre remède, ne homme ne femme du monde, Cette chose fut scelle par tout le pays, et en ot grande guerre le seigneur de Faiël vos amys de sa femme : tant qu'il convint que la chose fut rapaisée du Roi et des barons du païs. Ainsi finirent les amours du chastelain de Coucy et de la dame de Faiël.

Son corps, rapporté en France, fut déposé dans l'abbaye de Foigny
Quels qu'aient été le véritable esprit et le caractère général des croisades, on ne peut se défendre appeler le sang de leurs ancêtres. On aime à voir cette illustre famille puiser sa grandeur dans le dévouement chevaleresque et prendre une aussi large part au grand oeuvre de leur époque.

ENGUERRAND III, DIT LE GRAND.

1191-1242.

Commune et coutume de Coucy. - Guerre à l'Église de Reims. Beatrix de Vignory. - Mathilde de Saxe. - La commune de La Fère. - Guerre aux Albigeois. - Marie de Montmirel. - Les vingt-huit au pont de Bouvines. - Violences d'Enguerrand. - Un doyen ail cachot. - Les cinquante en Angleterre. Enguerrand excommunié. - Promesses et absolution en 1219. - Le sire de Coucy devant Toulouse. - De 1219 à 12126. - Encore les Albigeois. - Serment et sacre. - Ligue. - Le diadème royal sur la tête d'Enguerrand. - A Saumur. - A Gersis. - A Foigny. - Dix enfants. - Splendeur de la maison de Coucy.

Le lecteur a pu remarquer, dès le début de cet ouvrage, que le premier château qui porta le glorieux nom de Coucy fut bâti sur une colline qui dominait au sud le village de Coucy-la-Ville. Depuis cette fondation, cette colline, précédemment complètement déserte, se couvrit d'habitations bourgeoises ou autres et acquit une certaine importance en richesses et en population. A l'époque où nous sommes arrivé, vers la fin du XIIe siècle, elle jouissait déjà d'une administration dont la forme était imitée des institutions romaines ; mais elle voulait aussi suivre l'exemple des villes voisines qui avaient obtenu une charte d'affranchissement. Coucy n'avait sans doute jamais eu jusque-là d'occasion pour réclamer par ce moyen l'exemption d'une foule de taxes et de péages qui entravaient les actes les plus ordinaires de l'existence, et la puissance et les intérêts de ses seigneurs semblaient peut-être à tous un obstacle insurmontable, quoique plusieurs de ces princes aient accordé d'eux-mêmes ces prérogatives à différentes cités de leurs domaines. Aussi la minorité d'Enguerrand III fut une circonstance que mirent à profit les habitants de Coucy pour solliciter de sa mère une charte qui ne leur l'ut accordée qu'en 1197. Cette charte, dite de paix, déterminait les limites du pays qui en jouissait, garantissait la liberté individuelle en abolissant la main-morte établissait un tribunal municipal, punissait les injures, reconnaissait et réglait l'ordre des successions, et réservait aux sires de Coucy, en outre des droits seigneuriaux, une rente de cent vint livres parisis payable chaque année, le lendemain de Noël.

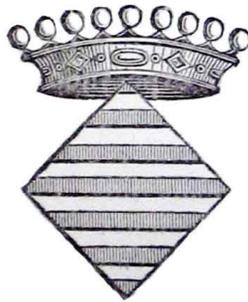
Enguerrand III confirma plus tard cette charte octroyée par Alix et fit rédiger spécialement pour ses vassaux un code de lois réunies sous le titre de Coutumes de Coucy. Cette législation différait du reste fort peu de celle qui régissait le Vermandois. Non content de ces améliorations, Enguerrand voulut faire profiter la ville de La Fère des avantages dont jouissait Coucy, et lui délivra une charte de commune calquée sur celle de Saint-Quentin, comme celle de Coucy l'avait été sur celle de Laon.

Vers l'an 1200, c'est-à-dire alors qu'il était encore dans toute la fougue de la jeunesse, ce seigneur, qui avait sans doute hérité de l'impétuosité bouillante de son aïeul, eut une guerre avec le diocèse de Reims pour un motif resté inconnu. Il se ligua avec Manassès, comte de Rethel, et Roger de Rocroy, et tous trois se mirent à piller les terres, à couper les bois et à s'emparer de plusieurs villages de la dépendance de cette église. "Les chanoines de Reims, dit Le Long, se voyant hors d'état de résister à des seigneurs si puissants, eurent recours au roi qui leur répondit, comme ils avaient fait à son occasion, qu'il les assisterait de ses prières. Il fit cependant avertir ces seigneurs de cesser de les inquiéter ; mais ils ne se rendirent point à ses ordres : le roi alors, oubliant le sujet de mécontentement qu'il avait reçu du chapitre de Reims, assembla une armée à Soissons pour ravager les terres de Coucy et du Rethelois, ce qui fit rentrer ces seigneurs dans le devoir. "

L'année suivante, Enguerrand épousa Béatrix de Vignory, veuve de Jean 1er, comte de Roucy, vicomte de Mareuil, et soeur de Gauthier, seigneur de Vignory.

VIGNORY.

De gueules à six burelles d'argent.



C'est à la suite de cette union qu'il prit la qualité de comte de Roucy, qu'il abandonna quelque temps après pour celle de comte de Perche, car s'étant séparé de Béatrix, il se maria avec Mathilde ou Mahaut de Saxe, veuve de Godefroy III, comte de Perche, qui, s'étant croisé pour l'entreprise de Constantinople mourut avant son départ, à la fin de l'année 1202. Mathilde, fille de Henri, duc de Saxe, était petite-fille de Henri II, roi d'Angleterre, et d'Eléonore de Guyenne, et soeur d'Othon IV, empereur d'Allemagne.

SAXE.

Fascé de sable et d'or de six pièces, d'une bande fleuronnée de sinople, en forme de couronne, brochant sur le tout.



En 1210, une croisade ayant été prêchée contre les Albigeois, - hérétiques qui établissaient deux principes de toutes choses, Dieu et le Diable, assurant que le premier avait créé les âmes et le second les corps, - Enguerrand alla rejoindre les comtes de Vermandois assemblés à Lyon et prit part à plusieurs entreprises dirigées contre le Languedoc.

De retour de cette expédition où il courut de très grands dangers et durant laquelle probablement mourut la comtesse Mathilde, ce seigneur pensa à se remarier une troisième fois. Philippe-Auguste lui proposa d'épouser Jeanne, héritière du comte de Flandre, mais le sire de Coucy, tournant bientôt ses affections ailleurs, ne voulut convoler en troisièmes nocces qu'avec Marie de Montmirel dont le père s'était fait religieux à Longpont et, dont la dot consistait dans la terre de Condé-en-Brie et quelques autres biens.

Cette magnifique alliance fit recueillir à Enguerrand une succession considérable qui lui valut Montmirel, Oisy, Crévecoeur, La Ferté-Ancoul, Gaucher, plusieurs autres domaines, la vicomté de Meaux et la châtellenie de Cambrai.¹⁷

¹⁷ Jovet, Hist. des anciens seigneurs de Coucy, p. 4

MONTMIREL.
De gueules au lion d'or.



Ce mariage eut lieu en 1212.

Le dimanche 27 Juillet 1214, nous retrouvons le sire de Coucy, au pont de Bouvines, à la tête de vingt mille chevaliers dont l'histoire nous a conservé les noms. Il est inutile de nous arrêter ici sur la bravoure dont la noblesse fit preuve pour repousser la ligue formidable armée contre Philippe. Les vainqueurs virent fuir devant eux un empereur et deux rois, cent cinquante mille hommes et les comtes de Bar, de Boulogne, de Namur, de Flandre et de Brabant. Il nous suffira de dire que la chevalerie française avait à écraser un ennemi deux fois plus fort en nombre, et qu'aux côtés de Montmorency ce fut Enguerrand III qui eut, à l'aile droite, la plus brillante part au gain de la journée

Mais si ce seigneur était doué des grandes qualités qui distinguaient à un si haut degré les vieilles races féodales ; si la valeur et le désintéressement, dans certains moments, se disputaient son coeur, la vengeance, l'emportement et la violence y descendaient aussi quelquefois. Les faits suivants que nous empruntons à l'Histoire du Diocèse de Laon par Le Long, le démontreront suffisamment.

« Le doyen Adam, de Courlandon, près de Fismes ayant fait mettre en prison des vassaux d'Enguerrand pour les obliger à restituer les biens qu'ils avaient enlevés à l'Église de Laon, Enguerrand ravagea les terres du chapitre et réduisit les chanoines à la dernière misère : il vint ensuite à Laon, accompagné de ses gens, fit enfoncer les portes de la cathédrale, enleva le doyen qu'il fit charger de chaînes et jeter clans un cachot. Les chanoines portèrent leurs plaintes au Pape, à leur métropolitain et à ses suffragants. L'Église de Reims, faisant éclater sa douleur, ordonna des prières publiques pour fléchir la colère de Dieu, fit mettre toutes les chasses des saints sur le pavé jonché d'épines, usage qui avait été défendu dans le troisième concile de Tolède, l'an 633, et donna des ordres pour faire cesser le service divin dans la ville et le diocèse, si Enguerrand y paraissait. Les chapitres de Soissons, de Châlons et de Tournay, affligés de voir une église si célèbre et si opulente réduite à l'extrême nécessité, offrirent aux chanoines de Laon leurs biens et

leurs maisons. Les autres églises, chapitres, abbayes et prieurés leur adressèrent aussi des lettres de consolation.

Enguerrand, après avoir commis ces violences était parti de Calais le 20 mai 1216, accompagnant le prince Louis en Angleterre.

Le pape Honorius, mécontent de cette expédition, parce que le roi Jean Santerre lui avait donné ses états, voulant se regarder comme vassal du Saint-siège, manda l'an 1216 aux archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, d'excommunier Enguerrand et ses complices. L'excommunication fut lancée contre ce seigneur qui était alors en Angleterre. Louis en revint l'année suivante avec les seigneurs qui l'avaient accompagné, ne remportant d'autres succès que de s'être attiré les censures de Rome, dont ils furent absous, qu'en contribuant par de fortes sommes au secours de la terre sainte ; les ecclésiastiques, qui avaient été de ce voyage, devaient aussi en certaines fêtes de l'année faire avant la messe la procession dans la cathédrale de Paris, nus pieds en chemise, tenant en main des verges dont le chantre les frapperait, tandis qu'ils confesseraient publiquement leur péché. Le seigneur de Coucy ne fut absous qu'en 1219 de son excommunication par les évêques de Laon et de Noyon que le pape délégua à ce sujet. L'absolution fut affichée aux portes des églises ; Enguerrand, pour l'obtenir, avait fait serment d'observer et de faire exécuter la pénitence imposée par le souverain pontife à ceux qui avaient mis la main sur le doyen.»

Il faut avouer qu'Enguerrand avait été, contrairement aux désirs d'Innocent III, l'un des principaux conseillers, en faveur de Louis, de cette descente en Angleterre, où il avait conduit à ses frais et dépens cinquante chevaliers sous sa bannière, ce qu'à peine pouvaient faire les rois de France. Mais si nous rappelons que l'armée triomphante à Bouvines n'avait été réunie primitivement, à l'instigation du même Innocent, que pour chasser Jean sans Terre du royaume qu'il avait usurpé, nous devons aussi ajouter que, lorsque Jean fit don de sa couronne à la cour de Rome qui la reçut avec enthousiasme, le souverain Pontife défendit Philippe de rien entreprendre contre l'Angleterre, devenue fief de l'église romaine, et qu'aussitôt que Louis fut reçu à Londres aux acclamations du peuple tout-puissant, il fut excommunié à Rome en 1216¹⁸.

Après avoir pris part à une deuxième expédition contre les Albigeois et s'être trouvé au siège de Toulouse (1219), Enguerrand s'appliqua à embellir ses domaines, et c'est probablement alors qu'il s'occupait, à Coucy, pendant plusieurs années consécutives, de la construction du château dont les débris nous frappent encore d'admiration. Il rendit la place plus forte, dit Jovet, l'enrichit de plusieurs beaux édifices, l'entoura de murailles, fit bâtir le château de Saint-Gobain, ceux d'Assis et de Marle, le châtelier au dessus de La Fère, le parc et la maison de Folembray, celle de Saint-Aubin, entre

¹⁸ *Nouveau Dictionnaire historique*, par une société de gens de lettres, 4^e édition. Tome V, p. 340 et 341, - A Caen, G. le Roy ; à Paris, Le Jay. 1779. c. vol. in-8^e.

Coucy et Noyon, l'hôtel de Coucy, à Paris, auprès de Saint Jean en Grève, et beaucoup d'autres constructions édifiées avec un luxe merveilleux.

En 1226, Enguerrand prit de nouveau les armes contre les Albigeois, coopéra à la prise d'Avignon, le 13 septembre, et le 3 novembre de la même année, jura à Montpensier, sur le lit de mort de son roi, d'obéir au prince du royaume et de le faire couronner aussitôt que son père aurait passé de vie à trépas.

Maintenant, quelle fut la conduite d'Enguerrand lorsque le sceptre de la monarchie tomba dans les mains d'une femme et d'un enfant, et qu'une ligue se forma parmi les seigneurs que contrariaient les progrès de l'autorité royale ? Quel rôle adopta-t-il au milieu de ce dédale d'intrigues que formaient les Thibaut, les Mauclerc et les Mauléon ? C'est ce que l'histoire a de la peine à pouvoir préciser.

La reine Blanche parvint par son admirable habileté à désarmer les chefs de la ligue, mais celle-ci loin de se regarder comme abattue, dit M. de Villeneuve-Trans¹⁹, devint néanmoins plus audacieuse ; elle aspira même à un changement de dynastie. Les princes du sang reculant tous à l'idée d'une usurpation, on imagina d'appeler au trône un haut baron, s'il en fut jamais, proche parent de Philippe Auguste. Enguerrand III, sire de Coucy, faisait revivre depuis peu l'ordre du lion fondé par son père ; le noble châtelain achevait en ce moment de relever et de fortifier en Vermandois, avec une magnificence presque royale, son vieux manoir donjonné, plus formidable peut-être, plus colossal que celui du Louvre : l'appui d'une telle forteresse déterminait probablement le choix des princes ligués.

La maîtresse tour de cette maison forte, avec son immense chemise de pierre épaisse de trois toises, élevait audacieusement, à près de deux cents pieds, sa tête féodale, tantôt menaçante et hautaine, tantôt protectrice et radieuse. Bravant les efforts des hommes, elle semblait même défier le feu du ciel, et lui seul en effet put l'anéantir après six siècles !

Enguerrand ayant consenti à devenir l'âme de la conspiration, les voûtes ténébreuses de Coucy le château protégèrent les conciliabules et déroberent des secrets qui demeurent enfouis sous ses ruines.

On a prétendu que, proclamé roi dans une de ces réunions mystérieuses, le sire de Coucy fit ciseler un riche diadème par le plus célèbre orfèvre de Paris, le reçut avec des transports de joie puérile, et l'essaya devant quelques intimes, le manteau royal sur les épaules et tenant en main le sceptre d'or. Il conservait, ajoute-t-on, ces insignes dans un coffre précieux déposé sous les portes de fer du chartrier de Coucy.

Hâtons-nous cependant de le dire ; il n'existe aucun acte émané de ce règne éphémère. Nulle garantie historique ne vient non plus donner du poids à ces faits démentis en quelque sorte par la célèbre devise du haut baron :

*"Je ne suis roi, prince, ne comte aussi
Je suis le sire de Coucy."*

¹⁹ Histoire de Saint-Louis, roi de France, ouvrage déjà cité. Tome 1^{er}, p. 94.

D'ailleurs si Enguerrand fut un moment capable de sacrifier sa glorieuse renommée à un mouvement de fol orgueil, tout nous porte à croire qu'il revint très vite de ces écarts d'une ambition désordonnée, car il s'unit bientôt même au roi contre Thibault de Champagne (1231) et c'est avec plaisir que nous le voyons brillamment figurer dans les grandes fêtes que donna plus tard la monarchie, dans la jolie ville de Saumur.

La réunion générale de la chevalerie qui eut lieu, en 1241, dans cette cité surnommée la bien assise, nous le montre honoré de la confiance de Saint-Louis, et désigné, avec Archambaud IX, sire de Bourbon, et Humbert IV, sire de Beaujeu, pour veiller à la garde et au service de la table, au sein de cette cour plénière dite la *nonpareille*. « Trente chevaliers, en cottes de drap de soie, entouraient les trois hauts barons, et, derrière eux, se tenaient rangés les huissiers et sergents d'armes, portant une chaîne dorée sur la casaque à larges manches pendantes.

Sur leurs poitrines brillaient, «*battues en cendales*» les cinq tours en sautoir au champ de gueules, unies au blason fleurdelisé des comtes de Poitiers. »

L'année suivante, lorsque le roi convoqua à Chinon le ban général de la noblesse, afin d'aviser à une expédition devenue nécessaire contre les Anglais, Enguerrand s'engagea avec empressement de tenir pour la couronne contre les entreprises de Henri III. Il se disposait même à rassembler ses troupes, quand, traversant à gué un bras de rivière qui passe à Gersis, il fut renversé de cheval et jeté sur son épée qui, dans la secousse, s'était échappée du fourreau. Enguerrand, enferré jusqu'à la garde, expira presque aussitôt.

Quelques jours après, sa dépouille mortelle était déposée en grande pompe dans l'abbaye de Foigny et Enguerrand III reposait déjà près de son père.

Telle fut la vie de cet homme à qui l'histoire accorda le surnom de Grand et qui véritablement fut un des héros les plus accomplis du XIII^e siècle. Enguerrand fit preuve d'une très haute supériorité dans l'administration de ses vastes domaines, fut placé par Philippe-Auguste en parité avec les têtes couronnées et sut accroître son illustration par les plus remarquables alliances. La chevalerie française eut en lui un des plus purs représentants de son dévouement et de sa loyauté, de sa générosité seigneuriale et de son énergie infatigable, de sa foi religieuse et sans doute aussi de son inaltérable fidélité. L'ambition, cette plaie des grandes âmes, a pu ternir un seul jour peut-être ce front dont la splendeur jeta de si brillants éclats, mais les siècles conserveront longtemps le souvenir de cette puissance que témoignent encore à nos yeux charmés les ruines du château de Coucy, admirable édifice où se reflètent la force et la suprême gloire de la féodalité.

Enguerrand III laissa cinq enfants qu'il avait eus de Marie de Montmirel

1^e Raoul II, son fils aîné, son successeur dans la seigneurie de Coucy;

2^e Enguerrand IV, qui devint aussi sire de Coucy à la mort de Raoul II;

3^e Jean, qui, dès sa jeunesse, ayant, avec son père, servi Saint-Louis, dans la guerre que ce roi soutint contre le comte de la Marche, mourut à la fleur de l'âge ;

4^e Marie, fille aînée, mariée en premières noces au roi d'Écosse, Alexandre II

ÉCOSSE.

*D'or à un lion de gueules enclos dans un double trescheur
en essonier fleuri et contrefleuré de même.*

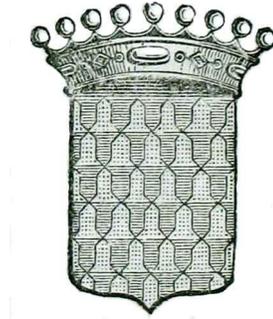


Et en secondes noces à Jean de Brienne on d'Acre grand bouteillier de France ;

5^e Alix, qui épousa Arnoul III, comte de Guines.

GUINES

D'airé d'or et d'azur



Enguerrand avait encore eu cinq autres enfants qui étaient morts jeunes et avaient été inhumés dans l'église de Prémontré.

Quant à son illustre veuve, elle mourut en l'année 1272²⁰ et fut enterrée à Longpont.

²⁰ L'auteur a écrit 1372, c'est manifestement une erreur.

RAOUL II.

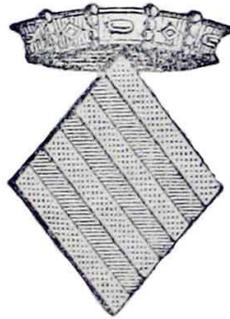
1242-1250.

Philippe de Ponthieu. - Cinquième croisade. - Départ de Raoul. - Difficultés de l'abordage en Égypte.- Prise de Damiette. - Journée de Mansourah. - Mort de Raoul II.

Ce seigneur épousa Philippe de Ponthieu, seconde fille de Simon de Dammartin, comte de Ponthieu, et veuve de Raoul d'Issoudun II, comte d'Eu.

PONTHIEU.

D'or à trois bandes D'azur



Raoul II, dont les premières années ne nous offrent aucune particularité digne de remarque, fit partie, dès 1248, de l'élite de la noblesse qui accompagna Saint-Louis dans la cinquième croisade. Il lui était réservé d'ajouter une nouvelle gloire à celle dont ses ancêtres avaient enrichi leur bannière, et les cris de guerre de *Coucy à la merveille* et de *Nostre-Dame aux seigneurs de Coucy* devaient réveiller les échos de cette Palestine qui pouvait se révéler à ses yeux comme une seconde patrie.

Après s'être embarqué à Aigues-Mortes, ainsi que Saint-Louis, Raoul eut une traversée heureuse jusqu'en Chypre où il passa l'hiver, auprès de Henri de Lusignan. Là, les frais que nécessita le renouvellement de son équipage de guerre le mirent dans un dénuement alors commun à une foule de barons et le forcèrent à recourir à la bourse de deux chevaliers croisés, Doria et Spinola, nobles et puissants commerçants de Gènes, qui, sur la caution royale, lui avancèrent des sommes considérables.

Le 13 Mai 1249, Raoul quitta la terre de Chypre devenue un foyer d'épidémies et de désolations, et fit voile vers l'Égypte où il ne put aborder que dans les premiers jours de juin, tellement la navigation était lente et difficile à cause des tourmentes et des tempêtes. Mais un autre obstacle se présenta bientôt à ses yeux, celui de l'abordage. Dès l'arrivée des croisés, les flèches des Sarrazins obscurcirent les airs comme une épaisse nuée, et le roi

de France, apercevant aussitôt une partie des siens aux prises avec l'ennemi, se précipita dans les flots et courut se jeter au plus fort de la mêlée. Raoul et plusieurs autres chevaliers, « *se fêrissant en tas dans la mer* », le rejoignirent pour lui faire un rempart de leur corps, et, dans l'eau et dans le sable jusqu'au dessus du genou, se disputèrent l'honneur de le défendre vaillamment. Après avoir largement contribué au triomphe de cette première rencontre, le sire de Coucy partagea la gloire du roi en entrant à ses côtés et un des premiers dans la ville de Damiette, et se signala d'une manière éclatante lorsque quelques mois plus tard l'armée s'avança vers le Caire.

Les chrétiens avaient fixé leur camp en face de Mansourah et étaient convenus de passer à gué une rivière qui les séparait de cette cité. Déjà les templiers étaient partis les premiers dans le but d'attendre les autres croisés et de pouvoir se ranger en bataille avec eux, lorsque Robert d'Artois, frère du roi, suivi d'un faible détachement et de quelques valeureux barons au nombre desquels brillait Raoul, s'élança sur les Musulmans au lieu d'attendre avec patience le gros de l'armée, et, trouvant ouverte devant lui, à Mansourah, « la porte de la victoire, » prête à perdre son nom, voulut poursuivre jusque dans la ville sa course impétueuse. Tout céda à sa valeur, Fakhr-Eddyn fut frappé mortellement, les portes tombèrent sous la hache, l'ennemi prit la fuite à l'instant et Robert s'avança jusqu'au pied du palais du Sultan. Mais les Sarrazins, en battant en retraite, reconnurent l'infériorité numérique des chevaliers qui accompagnaient le frère du roi ; ils coupèrent la route, revinrent occuper les portes et rentrèrent dans la ville. Le carnage recommença plus horrible que jamais. Les Arabes cachés reparurent de tous côtés ; des barricades se dressèrent; des flèches, des briques, des pierres plurent dans les airs, ainsi que du sable embrasé, de la poix fondue et de l'huile bouillante. Les chrétiens furent chassés, poursuivis massacrés ou emprisonnés. Au milieu de ce désastre des plus sanglants, le courage de l'infortuné Robert grandit cependant encore, et Raoul de Coucy qui seul avait pu rester auprès de lui, sommé bien des fois de se rendre, fit longtemps aussi briller sa courte épée de France. Tant d'héroïsme appelait la mort.

Le comte d'Artois disparut épuisé par ce combat à outrance, le cri de guerre de Coucy retentit encore une fois, et Raoul, couvert de sang et de gloire, voyant ses compagnons d'armes étendus pour jamais, expira sur un monceau de cadavres (1250).

ENGUERRAND IV.

1250-1311.

Meurtre de trois étudiants. - La justice du roi. - La Croix Coesine ou Seizaine. - Nouveaux meurtres. - Une dispense. - Le sire de Coucy s'occupe de l'administration de ses domaines. Le faux monnayeur. - Une dépêche des barons aux cardinaux. L'hiver de 1305. - Thomas de la Motte. - Mariage d'Enguerrand. - Sa mort. - Extinction de la première race des Coucy.

Raoul II étant mort sales enfants, Enguerrand IV, son frère, lui succéda dans les vastes possessions de la maison de Coucy, après voir religieusement fait embaumer et rapporter en France son corps glorieux qui fut déposé dans l'église de Saint-Martin de Laon.

Enguerrand IV, encore dans la fleur de la jeunesse, possédait déjà de brillants talents militaires, mais malheureusement un orgueil des plus démesurés et des plus tyranniques fit tort en lui à la grande expérience qu'il avait des armes. C'est d'ailleurs avec tristesse que l'histoire enregistre une aventure déplorable qui vint, au grand regret du roi et de son baronnage, ternir ce nom de Coucy, un des plus beaux de la monarchie (1256-1259).

L'abbé de Saint-Nicolas-aux-bois, près de Laon, avait sous sa tutelle²¹ trois jeunes gentilshommes de Flandre, ses parents, alliés au connétable Gilles-le-Brun, et venus en France pour apprendre la langue, les moeurs et les coutumes.

« Folâtres comme jouvencels en qui la passion de la chasse commençoit à poindre, les écoliers, l'arc au poing, armés de flèches, mais sans lévriers ni faucons, s'égarèrent un jour dans les épaisses forêts du Laonnais, limitrophes des bois et du manoir des sires châtelains de Coucy, où résidait Enguerrand IV. Pensant se trouver dans les domaines de l'oncle abbé, ils firent lever force gibier de venaison, daims et sangliers, et s'esbattirent joyeusement à les poursuivre, sans se douter de rien. » Mais les forestiers du sire de Coucy, inexorables comme leur maître quand il s'agissait de chasse, étaient là au guet, et arrêtant les étudiants, les conduisirent aussitôt vers Enguerrand. Leur jeunesse, leurs larmes, supplièrent en vain pour eux, la sentence ne se fit pas attendre, et le lendemain les corps de ces malheureux pendaient sans vie aux plus hautes tourelles du donjon féodal, « chose moult fascheuse et piteuse à veoir »²² ! D'après les prérogatives des grands vassaux suzerains en leurs

²¹ Histoire de Saint-Louis, roi de France, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, membre correspondant de l'Institut. Tome troisième, p. 201-207. - Paris, Paulin ; Nancy, Grimblot, 1839. Trois vol. in-8^e

²² Pierre Gringore a peint dramatiquement la scène de ces jouvencaux Enguerrand.

fiefs, le monarque n'avait nul droit de s'immiscer dans les actes judiciaires émanés d'eux

- « Tout, gentilhomme qui a voirie, pend larron, de quelque larrecin que il ait fait en leur terre ; il peult les tenir en prison, soit à tort, soit à droit. Il n'en est tenu à repondre fors à Dieu. Telle était la coutume immémoriale, et d'ordinaire, brascormiers esprouvaient chastiment à l'égard des robbeurs. »

Toutefois , en apprenant cette étrange aventure, l'abbé de Saint-Nicolas accourut en instruire le roi de France implorer son appui ; Louis partagea son indignation, bien décidé à faire subir la peine du talion à messire Enguerrand, et ordonna de le saisir sur l'heure.

Conduit, mais sans être enchaîné, en la grosse tour du Louvre, Coucy déclina d'abord toute juridiction supérieure, et se refusa à répondre. Néanmoins, il s'en désista plus tard, et, se bornant à nier sa participation personnelle au crime dont on l'accusait, il fit agir vivement auprès du parlement convoqué à ce sujet, et composé en grande partie de princes et de hauts barons, tous ses alliés ou ses amis.

Aussi, le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, le comte-duc de Bretagne, la comtesse de Flandre les comtes de Bar, de Blois, de Soissons, de Guines, Thomas, archevêque de Reims, fils d'une Coucy, une foule d'autres personnages de haut lignage, ou puissants dans la prélature, arrivèrent à Paris, résolus de sauver Enguerrand en appuyant son inviolabilité. Des souverains étrangers vinrent également s'intéresser à sa cause.

Le parlement s'étant réuni sous cette influence, et Coucy reprenant son air hautain

- « Je demande, dit-il, le gage de bataille ou le jugement de Dieu. Louis, défenseur des victimes et de l'abbé de Saint-Nicolas, recueillit les voix, mais il se trouva presque seul de son opinion.

- Philippe Auguste, mon aïeul, dit-il alors d'une voix ferme, fist bien faire enquête contre Jean, sire de Sully et le retint estroitement en son chastel douze années durant ! Ajourne ores l'assemblée à autre séance, et ordonne que le sire de Coucy soit ramené au donjon du Louvre, d'où n'a obtenu sortie que pour se desfendre en personne.

Le comte de Bretagne se levant de son banc : - M'oppose à ceste mesure, s'écria-t-il ; invoque les privilèges de la noblesse et insiste sur le gage de bataille !

- Ne parliez ainsi, reprit Louis, d'un ton sévère, et moult eschauffé de justice faire, quand naguère (1237) le sire Olivier de Clisson porta plainte

- En ma forest ! Je regny Dieu,
Se jamais partist de ce lieu !
Le premier jouvencel, *pris par le bourreau.*
Qu'est-ce ceci ?
Jhésus ! Et d'où vienct cest oultrage !...
Nous n'avons fait aulcun dommaige en vostre forest !...
Le bourreau.
- Il vous fault, pour passer temps, monter là-vault ! Etc,

contre vous, Jean Ier, comte de Bretagne, ne voulustes lors vous accorder par gage de bataille, ains bien par enquête, disant avec vérité : - Bataille n'est mie voie de droict !

Or, quoi qu'advienne, continua Louis, sera faict bonne justice du sire de Coucy, malgré son ligniage et ses amys. Si Dieu veult sa pugnition, aulcune puissance humaine ne peult l'y soustraire ! »

Les pairs avant été de nouveau convoqués en parlement féodal, les sergents d'armes ramenèrent Enguerrand devant eux ; cette fois les débats eurent lieu dans un profond silence. Cependant, à la fin de la séance, Jean III de Thourotte, châtelain de Noyon, neveu d'un évêque de Langres, d'une famille ancienne, riche en alliances, parent, ami et voisin de l'accusé, prit aussi la parole : - Sire, Enguerrand est soupçonné de cas contraire à l'honneur ; s'agist aussy de sa vie ; n'a-t-il pas droict de réclamer dereschief le champ clos à toute oultrance contre qui se présentera sans exceptions, tesmoins ou juges ? Ne pouvez mie le refuser. »

Louis, ne voulant point remettre la discussion sur ce terrain, allait prononcer l'arrêt, quand de toute part on demande que le sire de Coucy, puisse prendre un dernier conseil de ses parents. Le monarque ne croit pas devoir s'y refuser, et à peine a-t-il cédé à ses prières, qu'il se trouve à peu près seul dans la salle. On vint ensuite lui rapporter que le même Jean de Thourotte s'était écrié : - Après sentence rendue contre Coucy, ne reste plus au roy qu'à nous faire tous pendre. Oui certes, si avois esté lui, les aurais tous faict pendre ces barons, car ung premier pas faict, le reste ne couste rien !

La cour étant rentrée dans la salle : - Le voyez, messire, dit le roi en s'adressant au châtelain de Noyon, ne fais point pendre mes barons ; mais ceulx qui ont méfaict seront jugés en bonne justice ! Thourotte nia son propos, et trente chevaliers affirmèrent qu'il ne l'avait point tenu, satisfaction dont se contenta le monarque.

Puis, regardant le sire de Coucy prosterné à ses genoux, tandis que les pairs, refusant d'opiner contre un allié entouraient le roi et joignaient leurs supplications aux siennes pour obtenir grâce de la vie. - Si croyois, dit-il, que Dieu m'ordonnast certainement vous faire mourir de mort, la France entière, nostre parenté mesme, ne vous saulveraient ! Mais c'était pour la première fois qu'on procédait ainsi, par information juridique, contre un grand du royaume, et, seul de son opinion, le monarque ne se crut pas en droit de prononcer une sentence capitale ; il accorda donc la vie sauve au sire de Coucy, sous les conditions suivantes :

« Premièrement. De perdre toute partie de bois et de viviers, et le droit de faire emprisonner et de mettre à mort.

Secondement. De faire élever trois chapelles mortuaires en révérence et repos de l'âme des pendus, dans les domaines où ils avaient été si traîtreusement mis à mort, lesquels bois seront donnés à l'abbé de Saint-Nicolas.

Troisièmement. D'estre estroitement gardé en prison, ung nombre d'annés déterminé, et de n'en sortir, sinon pour aller guerroyer en Palestine avec bannerets en suffisance.

Quatrièmement. Enfin, de faire pieuses fondations et larges aulmosnes. »

Dès ce moment, le roi n'appela plus Enguerrand « cousin » comme jadis. Il voulut qu'il payât sur le champ l'amende envers l'Etat, et il employa cette somme partie à faire construire l'Hôtel-Dieu de Pontoise, partie à fonder le couvent des cordeliers (en Juin 1262), et les écoles des dominicains de la rue Saint-Jacques à Paris. «Et partout par son ordre on prioist pour les puvres escoliers ».

Plusieurs historiens ont prétendu qu'un petit monument avait été érigé, au milieu de la forêt de Saint-Gobain, sur la place même où étaient morts les trois jeunes gens, monument qui se dresse encore aujourd'hui en témoignage du châtement du meurtrier et de la justice de Saint-Louis, car, suivant eux, les étudiants auraient été pendus aux arbres qui formaient la lisière des bois appartenant à Enguerrand IV. Les uns ont appelé Croix Cœsine la croix de pierre en quoi consistait ce faible édifice (du mot latin casus, tué, croix du meurtre), et d'autres Croix Seizaine en souvenir d'une prétendue pénitence de seize jours qu'Enguerrand aurait été contraint d'accomplir lui-même ou de faire faire par procuration.

Quelque grande qu'ait été cette punition, le sire de Coucy ne parut toutefois pas corrigé pour longtemps, car seulement quatre ans après il fit arrêter et pendre encore, suivant son usage peu solennel, deux domestiques de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, qui, pendant les débats de cette première affaire, avaient eu l'imprudence de déposer contre lui. Les religieux élevèrent des plaintes contre ce double meurtre et ne cessèrent leurs réclamations que lorsqu'ils eurent reçu une indemnité. Enguerrand dut s'estimer très heureux de n'être point inquiété une seconde fois par la justice inébranlable de Saint-Louis et en fut quitte pour accorder aux moines plusieurs portions de bois attenant aux terres de l'abbaye.

Cette nouvelle concession et la forte amende à laquelle le roi l'avait condamné n'étaient pas de nature à enrichir Enguerrand IV, mais sa mère, ayant hérité sur ces entrefaites des domaines de Montmirel, d'Oisy, de Crèvecoeur, etc., lui en abandonna immédiatement la jouissance ; et le sire de Coucy put alors obtenir de l'évêque d'Evreux, aux termes d'un pouvoir que ce prélat reçut du pape et d'après une autorisation de Louis IX, une dispense de combattre les Infidèles moyennant une somme de 12,000 livres parisis (environ 200,000 francs), qui furent envoyés aux chrétiens d'outremer (1261).

A partir de ce moment, Enguerrand s'occupait d'augmenter ses possessions par d'ingénieux échanges ou par d'avantageuses acquisitions. Il voulut aussi, au sujet de divers droits terminés, certaines contestations, soit avec des seigneurs voisins, soit avec des communautés religieuses. C'est ainsi qu'il accorda, en 1271, à l'abbaye de Foigny, une chartre par laquelle il lui

reconnaissait possession franche et entière de propriétés, maisons, terres et prés, situés à Marle ou à Vervins²³.

Il semble que la vie d'Enguerrand, dont la jeunesse avait été très active et dont les premières années s'étaient sans doute écoulées au milieu des camps sous le ciel de l'Égypte, durant la cinquième croisade, ne devait pas lui procurer dans ses domaines d'éléments suffisants à ses besoins de mouvement ; la passion effrénée que ce seigneur avait pour la chasse pouvait bien lui causer quelque satisfaction, mais l'éloignement où sa disgrâce le tint pendant le règne de Louis IX dut coûter beaucoup à son organisation vive et militaire. Aussi sommes-nous assez porté à croire que ce fut là pour lui une excessive privation, qui influa singulièrement sur sa destinée et sur le genre d'existence qu'il adopta retiré dans son manoir. D'ailleurs, déjà à la mort de Philippe-le-Hardi²⁴ et principalement durant l'Administration de Philippe le Bel, le grand édifice de la féodalité commençait à s'écrouler sous les coups redoublés de l'absolutisme royal, et les hauts barons devaient se montrer beaucoup moins empressés qu'au temps de Philippe-Auguste, de prêter leur appui à la monarchie. Philippe-le-Bel ne se souvenait de leurs bons services que pour les faire subvenir à ses exigences fiscales. Le faste de sa cour, l'accroissement perpétuel du corps de ses légistes, les secrets et les jolis tours de sa diplomatie déjà passablement retorse et vorace lui forçaient la main et appelaient sans cesse des extorsions désastreuses. Aussi le voyons-nous, dès le jeudi avant la Saint Louis de l'an 1302, adresser à Enguerrand IV une lettre dans laquelle il l'invitait à faire porter à l'hôtel de la monnaie, à titre de présent, au moins la moitié de sa vaisselle d'argent, qu'il acquit au prix de quatre livres quinze sous tournois, le mare de Paris, fraudant le déposant de

²³ Les anciennes chartes en langue vulgaire sont fort rares, la plupart des actes étant au moyen-âge, rédigés en latin. Nous reproduisons quelques passages intéressants de celle-ci. « Je, Engoirrans, sires de Couci, d'Oisy et de Montmiral, fas savoir... ke com debas fust entre moi d'une part et les hommes religieux labbet et le couvent de Foigni avoient aquis et tenoient en ma signerie et en ma justice, terres et autres possessions sans mon assens... pour lamour del Eglise et de moi warder (garder) et pour le suffrage de leur orisons aquerrer a moi , a mes oirs et a mes successeurs, je vuel, octroie et conferme que fi devant dit lis abbes et li convents de Foini tiennent paisivlement et quitement... toutes les possessions ki ci desous sont nommées... a sçavoir el terroir de Berlaincort... el terroir de Marfontaine et de Rogeries... et terroir de Bahamgne... el terroir de Montigni... el terroir de La Tombele... en la dime de Haignes... a Waheries... a Saint Pierre... à Wouspais... a Laengnies au molin... a Biau Repair... a Serlut... a Marle... a Wiege de Marle et le Curtil... la maison de Vervin , etc... (Extrait des Archives du Bibliophile, n° 46, 4° année. - Paris, A. Claudin, 1861.)

²⁴ L'historien Jovet a prétendu qu'Enguerrand IV avait été créé amiral de France par Philippe le Hardi, et qu'il avait été fait prisonnier dans la guerre contre l'Espagne à la suite des Vêpres siciliennes Il nous suffira de signaler cette méprise et d'ajouter que le seul amiral du nom d'Enguerrand, qui, sous ce roi, porta les armes contre Pierre d'Aragon, fut Enguerrand de Bailleul, successeur de Guilhem de Lodève, et, comme lui battu par le fameux Roger de Loria.

près de moitié, et le payant ensuite en nouvelle monnaie fabriquée avec cette même argenterie²⁵.

Enguerrand IV se prêta aussi cette année-là, lors de la première réunion des Etats Généraux, à la signature d'une dépêche des barons du royaume adressée au collègue des cardinaux au sujet des démêlés de Philippe avec le Saint-Siège. Cette dépêche²⁶ s'exprimait très rudement sur les tortionnaires et déraisonnables entreprises de celui qui était au gouvernement de l'Église, et déclarait que ni les nobles hommes, ni les universités, ni le peuple, ne requéraient correction ni amende, de quelque grief que ce soit, par l'autorité du pape ou de tout autre, fors que de leur sire le roi.

Après la bataille de Courtrai, à laquelle Enguerrand ne put probablement prendre part à cause de son grand âge, ce seigneur reçut du roi de nouvelles lettres à l'occasion de la disette qui rendit si difficile l'hiver de 1304 à 1305. Philippe visait à une popularité dont il sentait plus que jamais l'utilité, et ayant publié un édit qui défendait de vendre le setier de froment plus de quarante sous parisis, il invitait Enguerrand à prévenir les accaparements et à faire porter les blés sur les marchés²⁷.

Mais Philippe-le-Bel, cherchant à tromper ainsi la patience populaire, n'en poursuivait pas moins la réalisation d'un de ses rêves les plus hideux : la proscription de l'ordre du Temple. Ayant obtenu des moines guerriers de certains aveux arrachés au milieu des tortures, il provoqua contre eux une démonstration nationale et réunit un parlement général des trois ordres, à Tours, après la Pâque de 1308. Enguerrand âgé de quatre-vingts ans, choisit le sieur Thomas de la Motte pour le représenter à cette assemblée où la plupart des grands et des prélats ne siégèrent que par procuration.

Enguerrand IV vécut encore jusqu'en l'an 1311 et ne fut pas témoin des suites de cette procédure inouïe. Il laissa, par testament, vingt livres à chacune des léproseries établies dans ses domaines.

Ce sire de Coucy avait épousé en premières noces Marguerite de Gueldres, fille d'Othon III, comte de Gueldres.

²⁵ Cette nouvelle monnaie était réduite à six deniers de valeur réelle pour onze deniers et demi de valeur nominale. (Villani, I. VIII, c. 58. - Ordonnances des rois, 1, p. 347.)

²⁶ Henri Martin, Histoire de France, t- V, p. 146. - Paris, Furne et Cie, 1847.

²⁷ Arch. gén., reg. des chartes, coté 36, art. 114. Colbert, vol. 5, f° 463. - Cité pour la première fois par M. de l'Épinois.

GUELDRES.

D'azur au lion contourné d'or, armé et couronné de gueules.



Cette femme étant morte après trente ans de mariage sans lui avoir donné d'enfants, Enguerrand avait épousé, en 1288, Jeanne de Flandre, fille aînée de Robert, dit de Béthune.

FLANDRE.

D'or au lion de sable.



Avec Enguerrand IV s'éteignit la première branche de la famille de Coucy. Nous avons vu cette maison s'élever comme un des plus puissants rameaux de l'arbre de la féodalité et tenir la terre soumise à sa domination sous le joug de fer d'une puissance parfois féroce et parfois protectrice ; nous l'avons suivie dans les expéditions lointaines alors qu'elle répandait généreusement son sang pour le triomphe des idées chrétiennes, nous avons consigné les actions héroïques de cette race vigoureuse dont les pas laissent encore aujourd'hui une colossale empreinte là où un donjon semble éterniser sa mémoire. Nous avons dit avec plaisir ses libéralités et avec peine les écarts de son orgueil. Lorsque nous avons vu la couronne de France se présenter à leurs yeux, nous avons mesuré la taille de ces barons à jamais illustres et nous n'avons pas voulu croire à leur tentation ; lorsque le trône réclamait leur soutien aux jours du péril, nous avons été heureux de penser que jamais leur appui ne lui avait failli, et lorsque l'heure sonne où la nation aspire à se

développer par ses propres forces, lorsque ces sentiments qui avaient entraîné l'Europe vers l'Asie viennent à s'affaiblir et à se transformer, nous voyons aussi s'éteindre, comme le soleil à la fin de sa course, cette race de héros dont la splendeur doit renaître avec l'éclat d'une nouvelle aurore.

SECONDE RACE.

1311-1397.

ENGUERRAND V. - GUILLAUME. - ENGUERRAND VI. -
ENGUERRAND VII.

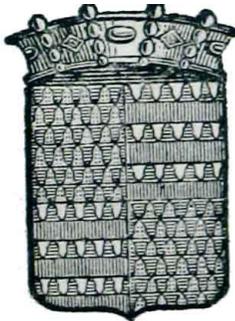


ENGUERRAND V.

1311-1321.

Les neveux d'Alix, héritiers d'Enguerrand IV. - Chrestienne de Bailleul et ses enfants.

Les domaines que possédait Enguerrand IV passèrent à Enguerrand et à Jean de Guines²⁸, ses neveux, enfants d'Alix de Coucy et d'Arnoul IV, dont nous avons parlé. Jean devint vicomte de Meaux, et Enguerrand, ayant eu pour sa part Coucy, Marle, La Fère, Oisy, Havraincourt, Montmirel, Condé-en-Brie, etc., et l'hôtel de Coucy, à Paris, quitta la cour d'Alexandre III, roi d'Écosse, où il avait vécu jusqu'alors, et vint jouir de la brillante fortune que lui assurait cette magnifique succession. Marié déjà en 1285, à Chrestienne de Bailleul, française d'origine, Enguerrand garda cependant toute sa vie le nom de Guines, se contentant d'écarteler ainsi ses armes :



On connaît peu la vie de cet homme. Enguerrand V ne prit d'ailleurs aucune part aux évènements politiques qui agitaient le royaume, et mourut vers 1321, laissant cinq enfants.

Guillaume, seigneur de Coucy, de Marle, de La Fère, d'Oisy et de Montmirel, qui continua la ligne des aînés ;

Enguerrand, seigneur de Condé-en-Brie, et ensuite vicomte de Meaux, après la mort de Jean de Guines, son oncle ; Baudouin, qui mourut jeune ;

Robert de Coucy, chantre de l'église de Cambrai, seigneur du Châtelier, du petit Chalon et de Courcelles, en Brie, qui eut de la succession de Jeanne de Guines, sa cousine, la châellenie de la Ferté-Gaucher et les terres de Romeny

²⁸ Le comté de ce nom dont les souverains eurent, dit-on, pour tige Sifrid, seigneur danois, qui passa en France avec les Normands vendu en 1282 au roi Philippe le Hardi par Arnoul III, devenu prisonnier de Guillaume II comte de Hollande. En 1275, Jeanne de Guines, petite fille d'Arnoul, obtint la restitution de ce comté. Le roi Jean le céda aux Anglais par le traité de Brétigny et Charles VI l'ayant recouvré, le remit à la couronne.

et de Chamigny, lesquelles, après sa mort, retournèrent aux enfants de Guillaume, seigneur de Coucy, son frère aîné, le cinquième fils était mort avant l'an 1303.

BAILLEUL

D'hermines à l'écusson de gueules en coeur.



GUILLAUME.

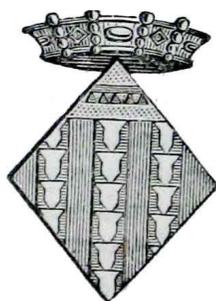
1321-1335.

Son mariage. - Les prétentions de Jeanne de Guines. - Partage entre les six enfants de Guillaume.

Ce seigneur avait épousé, du vivant de son père, Isabeau Mille de Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol, grand bouteiller de France, et de Marie de Bretagne.

CHATILLON SAINT-POL.

De gueules à trois pals de noir, au chef d'Or, chargé d'un lambel d'azur de cinq pendants.



Le traité par suite duquel s'était effectué ce mariage avait été signé, en présence de Philippe-le-Bel, en l'abbaye de Notre-Dame la Royale, près de Pontoise. Le comte de Guy constituait en dot à sa fille une somme de 20,000 livres tournois (400,000 fr. environ), dont se rendirent caution : Charles, comte de Valois, Louis, comte d'Évreux, frères du roi ; Louis, comte de Clermont, Gaucher de Châtillon, connétable de France, et Guillaume d'Harcourt, sire de la Saussaye. De son côté, Enguerrand mettait son fils en possession de la baronnie de Coucy et de la terre d'Oisy, sur laquelle fut assigné le domaine d'Isabeau, en attendant que ce domaine put être reporté sur la seigneurie d'Havrincourt, dont jouissait Jeanne de Flandre, veuve d'Enguerrand IV, grand-oncle de Guillaume. Enguerrand V, s'étant toutefois

réservé l'usufruit du domaine de Coucy, ce ne fut qu'à sa mort que son fils prit le titre de sire et les armes de Coucy²⁹.

Jeanne de Guines, fille de Baudouin, frère aîné d'Enguerrand V, qui depuis déjà longtemps avait fait valoir ses droits sur la baronnie de Coucy, comme représentant son père, fils aîné d'Alix, du chef de qui cette brillante succession était dévolue à la famille de Guines, crut le moment opportun de renouveler ses réclamations à l'avènement de Guillaume. L'affaire fut portée au conseil du roi Philippe VI, et, vers la fin de l'année 1329, ce monarque rendit un arrêt définitif. Jeanne était obligée de renoncer à ses prétentions, moyennant une rente de 750 livres parisis (près de 14,000 francs), en fonds de terre, provenant de la seigneurie de Coucy, et la maison de Guines était maintenue en possession des biens laissés par Enguerrand IV³⁰.

L'histoire nous a laissé peu de détails intéressants sur la vie de Guillaume, qui mourut en 1335, et fut inhumé auprès de son père, dans l'église de Prémontré.

²⁹ Duchesne. *Histoire de la maison de Coucy*.

³⁰ Duchesne. Dom Duplessis, Jovet, M. de l'Epinois.

Guillaume laissa six enfants, qui vécurent ensemble au milieu d'une union aussi parfaite que remarquable, et qui jouirent par indivis des nombreux domaines de la maison de Coucy qu'administra Enguerrand l'aîné, prenant le titre de sire.

Les autres enfants étaient Jean, Raoul, Aubert, Marie et Isabeau, dont les possessions particulières ne furent précisées qu'à la mort d'Enguerrand VI.

Jean eut en partage la châellenie d'Havraincourt et mourut sans postérité ;

Raoul devint seigneur de Montmirel et porta les armes de Coucy, chargées sur la première fasce de gueule d'un lion d'or, qui était l'écu de l'ancienne maison de Montmirel ;



Aubert fut seigneur de Dronay-en-Brie, mourut en 1400 et fut enterré dans l'église de Nogent-sous-Coucy, auprès de Jeanne de Villesavoir, sa femme ;

Marie ne se maria point et eut les terres de Romeny et de Chamigny ;

Quant à Isabeau, les historiens ne nous ont laissé aucun détail au sujet de ses possessions.

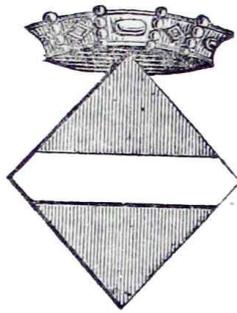
ENGUERRAND VI.

1335-1346.

Catherine d'Autriche. - Le château d'Oisy est attaqué par les Anglais. - Enguerrand à Angoulême. - Bataille de Crécy. - Mort d'Enguerrand.

Si, dans l'histoire de ces hauts barons, qui, à peu d'exceptions près, nous dominant de toute l'énergie d'une époque qui semble d'ailleurs se personnifier en eux, nous venons de remarquer l'éloignement où se tinrent Enguerrand V et Guillaume des affaires politiques et de l'administration du royaume, nous voyons s'avancer avec joie le moment où le nom de Coucy va s'enrichir d'une nouvelle auréole de gloire et de vertus chevaleresques. Enguerrand VI imite merveilleusement l'exemple des sires de la branche aînée principalement en ce sens qu'il accroît singulièrement sa fortune et qu'il ajoute encore à l'importance de sa maison par une alliance des plus grandes et des plus illustres. Nous voulons parler de Catherine d'Autriche, fille de Léopold 1er, duc d'Autriche, et de Catherine de Savoie, petite fille par conséquent d'Albert fer, et arrière-petite-fille de Rodolphe, de Habsbourg.

AUTRICHE.
De gueules à la fasce d'argent



Dès le mois de janvier de l'an 1337, par le contrat de ce mariage qu'avait négocié Philippe de Valois, ce monarque s'obligea, pour aplanir toute difficulté, de donner en faveur d'Enguerrand la somme de 40,000 livres tournois (600,000 francs). Les ducs Albert et Othon oncles et tuteurs de Catherine, en arrêtaient les conventions, et le sire de Coucy constitua, en pur et franc douaire, à sa future épouse, une somme de six mille livres de rente assises sur les terres d'Oisy et de Gersis³¹.

Lorsque plus tard Philippe qui, à ce moment même, avait sans doute reconnu l'importance de s'assurer l'appui des seigneurs les plus puissants, fit appel aux grands feudataires du royaume, Enguerrand se montra reconnaissant des bienfaits dont il avait été l'objet et fut un des premiers à voler à la défense des états que venait d'envahir, avec le secours des Flamands, Edouard III, roi d'Angleterre. Celui ci, avant vainement attaqué Cambrai, envoya un détachement sous les ordres de Jean de Hainaut, du sire de Fauquemeont et de Jean Chandos, pour surprendre le château d'Oisy, mais Enguerrand les repoussa avec vigueur de cet endroit³². Les confédérés traversèrent alors le Vermandois, franchirent l'Oise et lancèrent des *routes* (des bandes) dévastatrices jusqu'aux portes de Saint-Quentin, de Laon et de Coucy³³, saccagèrent les petites villes, les villages et les moûtiers, et désolèrent horriblement ces cantons populeux et fertiles. Enguerrand, pressé de se rendre auprès de Philippe de Valois, alla se réunir à cette armée qui, près de La Capelle, après avoir fixé le jour d'une bataille, laissa sans coup férir, par suite du désaccord des grands sires, s'éloigner sous ses yeux les Anglais dont la défaite aurait pu être des plus complètes si cette magnifique occasion n'avait été tout à fait manquée (1339).

³¹ Duchesne, Jovet, Dom Duplessis, M. de l'Épinois.

³² Histoire du diocèse de Laon, p. 309.

³³ Histoire de France, Henri Martin, tome 5, p. 3.48.

En 1346, Enguerrand VI se rendit à Toulouse, où Philippe, voulant à tout prix effacer les revers de l'année précédente, avait rassemblé tout le haut baronnage de France et cent mille têtes armées³⁴. Mais, lorsque le duc de Normandie eût recouvré Angoulême, et que le roi de France, apprenant le pillage qu'Édouard ordonnait derrière lui après avoir passé la Seine et s'être mis en marche contre les Beauvaisis, eut organisé une nouvelle armée pour s'avancer à sa rencontre, nous voyons reparaître Enguerrand, cette fois, sur les hauteurs de Crécy, à cinq lieues d'Abbeville, le 25 août 1346. Chacun sait quel affreux désordre naquit dans l'armée française, du refus qu'avaient fait de tirer les archers génois et comment fut perdue cette bataille avant qu'on eût pu joindre l'ennemi. Les Anglais n'avaient que la peine de tirer sur cette grande presse, où pas un coup ne fut perdu. Ainsi que beaucoup d'autres barons, désespérés de se voir massacrés sans honneur, Enguerrand fit d'incroyables efforts pour se débarrasser de cette foule, où l'avait poussé une aveugle furie, parvint enfin à un ralliement, fondit sur les archers de l'avant-garde anglaise et combattit main à main contre les hommes d'armes du prince de Galles ; mais l'isolement des bannières, le manque d'ensemble et le défaut d'ordre de cette fougueuse attaque fut encore cause d'un horrible désastre, et les chevaliers français, parvenus jusqu'au cœur des batailles ennemies, y furent encloués, abattus et massacrés sans quartier. Parmi eux se trouva le sire de Coucy, dont le corps fut déposé dans l'abbaye d'Ourscamps, près de Noyon³⁵. Enguerrand VI ne laissait pour héritier qu'un enfant encore au berceau.

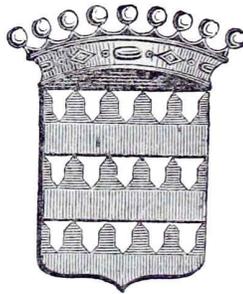
³⁴ Froissart.

³⁵ L'Alouëte.

ENGUERRAND VII.

1346-1397.

Minorité. - La Jacquerie. - Guerre avec les Anglais. - Enguerrand VII est livré en otage. - Isabeau d'Angleterre. - Retour en France. - Charte de 1368. - En Italie. - Enguerrand refuse la dignité de maréchal. - Ses prétentions à la couronne d'Autriche. - Campagne malheureuse. - Ordre de la Couronne. - Enguerrand envoie sa femme en Angleterre et se met complètement au service du roi de France. - Il refuse l'épée de connétable, à la mort de Du Guesclin. - La seigneurie de Mortagne. - Isabeau de Lorraine. - Les Maillotins. - Guerre en Flandre. Rosebecke. - Nouvelle révolte des Parisiens. Enguerrand les réduit à l'inaction. - Prise de Berghes. - Encore Enguerrand en Italie. - Projets et préparatifs contre l'Angleterre. - Enguerrand VII, Olivier de Clisson et le duc de Bretagne. - Le sire de Coucy en Bourgogne, en Languedoc, en Espagne, en Afrique, en Savoie. - Guillaume Harcelin. - Nouveau refus de l'épée de connétable. - Expédition contre Bajazet, empereur de Constantinople. - Bataille de Nicopolis, - Enguerrand est fait prisonnier. - Sa mort.



Le partage des liens de la maison de Coucy ayant été fait seulement à la mort d'Enguerrand VI, entre les six enfants de Guillaume, le seul héritier d'Enguerrand demeura, par suite de cet arrangement, possesseur de la baronnie de Coucy, Marle et La Fère, et de la terre d'Oisy en Cambrésis. Ce jeune seigneur grandit sous les yeux de sa mère, et celle-ci prit soin d'éveiller de bonne heure en son âme une grande administration pour les prouesses de ses ancêtres.

Elle lui disait combien était illustre le nom qu'il portait et de quelle gloire il avait longtemps brillé. Elle voulait qu'il se distinguât dans l'étude des belles-lettres et des arts libéraux sortables à sa condition, aussi, s'étant elle-même remariée vers 1319, elle lui donna pour conseiller Mathieu de Roye, seigneur d'Aunoy, maître des albalétriers de France, tandis que le roi chargea de l'administration de ses biens Jean de Coucy, seigneur d'Havraincourt, et Jean de Nesle, seigneur d'Offémont.

Lorsque ce dernier représentant du nom d'Enguerrand et de celui de Coucy parvint à l'âge de majorité, la France, épuisée d'efforts, était ravagée par la guerre, et, au dehors comme au dedans, tout lui était ennemi. Au désastre de Crécy s'était ajouté le deuil de Poitiers, et, pour la seconde fois, depuis la Massoure, la nation voyait son roi prisonnier. Les nobles et les grands, dans leurs fêtes, luttaient toujours de largesse et de courtoisie, mais la véritable victime des maux du temps était le peuple. Il n'y avait au fond qu'un seul et grand ennemi : le paysan. C'était lui qui payait les rançons, lui qui donnait ses maigres bestiaux et ses misérables attelages, lui qui enfin, dépossédé de tout, se livrait personnellement en dernier ressort. Le peuple connaissait l'origine des plaies de la patrie, il en accusait les nobles et les seigneurs, et, dans son implacable colère, avait juré leur perte.

Jacques Bonhomme prit en effet ses armes, des couteaux, des piques et des haches, ou simplement ses instruments de travail, s'insurgea, s'organisa et désola l'Ile-de-France. Il sentit qu'à lui seul il était une force et la seigneurie de Coucy ne fut à l'abri de ses coups que lorsque le captal de Buch eut fait un massacre presque général des révoltés, après les avoir atteints dans la ville de Meaux. Enguerrand VII put alors parcourir ses domaines, commençant à son tour sa guerre d'extermination. « Ses terres, dit M. Melleville, avaient été les plus infestées par la sédition : elles furent aussi celles où les effets de la vengeance furent les plus terribles ».

Le sire de Coucy, suivi d'une foule de gentilshommes, continue cet auteur, fit pendre sans pitié tous les gens convaincus ou simplement soupçonnés d'avoir pris part à la Jacquerie; de sorte qu'on ne put bientôt faire un pas dans la campagne sans voir des cadavres d'hommes, de femmes et même d'enfants suspendus aux branches de tous les arbres.

Le mal n'engendrait que le mal et le meurtre répondait au meurtre. La paix devenait le prix des représailles. Dans cet abaissement de la royauté et dans ce dernier réveil de la féodalité, les sacrifices de la nation n'étaient pas

cependant à leur terme et le roi Jean commençait à sentir les ennuis de la captivité. Le traité de Brétigny vint couronner cet assemblage de souffrances, de colères, de sacrifices et de honte. Jean le Bon obtint sa liberté, et les chefs des plus illustres maisons de France allèrent prendre sa place, en qualité d'otages. De leur nombre fut Enguerrand qui arriva près d'Edouard III, précédé d'une brillante réputation, escorté des séductions et du printemps et de la jeunesse. L'éducation qu'avait reçue ce seigneur l'avait rendu un chevalier accompli, c'est-à-dire expert en armes et en gai savoir, courtois et gentil compagnon près des dames. Lorsque Jean, ne pouvant payer sa rançon revint loyalement se remettre entre les mains d'Edouard, Enguerrand assista aux fêtes de la réception et se fit même remarquer par sa grâce à danser et à chanter ; car, dit Froissart, « *trop bien lui séait à faire tout tant qu'il faisait.* » En effet, tout allait à ravir au gré du roi d'Angleterre ; aussi bien celui-ci, en habile monarque, voulut attacher à ses intérêts un prince doué de si rares qualités, et, pour lui témoigner sa vive amitié dit M. de l'Épinois, il lui donna en mariage sa seconde fille Isabeau, avec le comté de Bedford.

Il est inutile de découvrir ce que cachait cet acte de haute administration. Comblé de bienfaits et d'honneurs, Enguerrand VII revint en France, à la mort du roi Jean, et signala sa présence dans les domaines de Coucy, en affranchissant des droits de morte-main et de formariage vingt-deux bourgs ou villages qu'appauvriissait une dangereuse émigration.

Après avoir fait des dépenses incroyables pour assister, en 1369, au mariage du duc de Bourgogne avec l'héritière du comte de Flandre, Enguerrand, afin de ne pas être témoin de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre et dans le but surtout de sortir des embarras d'une neutralité difficile, alla combattre en Lombardie contre les Visconti et rendit aux papes Urbain V et Grégoire XI des services très importants.

Le bruit de ses exploits déterminait le roi de France à lui conférer le titre de maréchal, dans l'espoir de l'attacher à ses intérêts, mais Enguerrand persista dans son système de neutralité. Du reste ce seigneur mûrissait de très-grands projets. « Le sire de Coucy, dit Froissart, par la succession de madame sa mère, qui avait été soeur au duc d'Autriche, dernièrement mort, devait être héritier de la duché car ce duc était trépassé sans avoir d'enfants de loyal mariage ; et avaient ceux d'Autriche donné la terre à un du lignage assez plus lointain que le seigneur de Coucy n'était. »

Enguerrand s'était décidé à faire valoir ses prétentions et s'était entendu avec le roi Charles pour lever une armée.

Avant enrôlé sous sa bannière plus de 60,000 hommes composés en grande partie des aventuriers des grandes compagnies qui étaient devenues un fardeau pour la France, le sire de Coucy partit avec Raoul, son oncle, Pierre de Bar et un grand nombre de chevaliers. Après avoir commis quelques désordres en Alsace, ces troupes arrivèrent dans l'Argow, ruinèrent Wallembourg et s'établirent dans les environs de Soleure. Les Autrichiens, aux approches de l'hiver, apprenant l'importance de cette armée, brûlèrent

trois journées de pays le long du Danube et se retirèrent sur des montagnes inaccessibles. Les Français eurent singulièrement à souffrir des rigueurs de la saison, ne purent se procurer ni vivres ni fourrages et perdirent beaucoup de monde par le froid et la faim. « *Peut-être, dit Froissart, qu'un peu de patience eut surmonté ces difficultés ; mais la patience n'est pas la vertu des Français. Le printemps ne fut pas plus tôt de retour qu'Enguerrand, qui pouvait alors agir avec plus de succès, ramena en France les tristes débris de cette armée, avec la confusion d'avoir échoué dans son entreprise.* »

Ce fut quelque temps après cette malheureuse campagne que le sire de Coucy institua l'ordre de la Couronne, dont le signe extérieur était une couronne renversée. On a du reste, peu de détails sur cette institution chevaleresque dont on ignore complètement l'origine. Quelques auteurs ont pu croire qu'Enguerrand avait eu, en la fondant, la pensée de rappeler la perte de la couronne d'Autriche, mais cette supposition ne paraît nullement motivée.

Quoi qu'il en soit, les faveurs dont Enguerrand fut l'objet de la part du roi Charles V, dès sa rentrée dans sa baronnie, influèrent beaucoup sur ses dispositions envers l'Angleterre ; et, après avoir été chargé par ce monarque de missions politiques aussi délicates qu'importantes, le sire de Coucy mit son épée entièrement à son service, fit remettre aux successeurs d'Edouard III les insignes de l'ordre de la Jarretière, et renvoya sa femme en Angleterre, ne conservant auprès de lui que Marie, sa fille aînée. Ce fut alors qu'Enguerrand donna à Charles le conseil de ne point attendre le retour des Anglais en France,

"Car les anglais, disait-il, ne sont jamais si faibles ni si aisés à vaincre que chez eux."

Le roi, dit M. Henri Martin, ne paraissait plus comprendre cette force invincible des faits contre laquelle il avait toujours évité de se briser jusqu'alors. L'avis d'Enguerrand ne prévalut pas et la guerre continua. Les fêtes occasionnées par le mariage de l'empereur Charles IV la firent oublier quelques jours cependant. Le sire de Coucy, qui avait été envoyé, par son roi, au devant du souverain étranger, brilla plus qu'aucun autre au milieu des cortèges, des réunions et des repas, et fut chargé de reconduire cet hôte illustre jusqu'aux frontières.

A son retour, Enguerrand alla rejoindre, en Guyenne, l'armée du duc d'Anjou, se distingua à différents sièges, fut appelé en Normandie et y prit Evreux qu'il avait étroitement bloqué.

A la suite de ces succès, Charles, désolé de la mort de Du Guesclin, ne crut devoir mieux faire que d'offrir à Enguerrand l'épée de connétable, que celui-ci refusa prétextant sa jeunesse (il avait alors quarante ans) et son peu d'expérience dans les affaires (la guerre et la politique avaient été pour ainsi dire ses seules occupations). Il est présumable, au contraire, que le véritable motif fut bien plutôt le mécontentement qu'avait excité dans la noblesse la condamnation prononcée récemment contre le duc de Bretagne, pour crime de félonie. Déterminé par les conseils qu'Enguerrand lui prodigua cependant,

le roi fixa quelque temps après son choix sur Olivier de Clisson, et conféra en dédommagement au sire de Coucy le gouvernement de la Picardie.

Mais déjà le comte de Buckingham, accompagné de Robert de Knolles, traversait cette contrée et la Champagne pour aller joindre le duc de Bretagne.

Les ennemis n'avaient rien perdu de leur fatuité ; « *ils ne cuidaient mie (ne pensaient pas) que nul Français s'osast, combattre corps à corps contre un Anglais.* » Enguerrand fut choisi pour commander les troupes destinées à harceler l'ennemi et à l'empêcher de s'écarter pour faire du butin, ce qu'il exécuta avec zèle et avec succès, côtoyant les Anglais jusqu'à Troyes³⁶ ; les ducs de Bourbon, de Lorraine et de Bar occupaient les diverses places des environs et tous annonçaient hautement qu'ils empêcheraient bien les Anglais de passer la Sarthe et « *les encloraient au pays, par quoi ils les affameraient et les auraient à volonté et les combattraient à leur avantage, le voulût le roi ou non.* » La rivière de Sarthe était *grosse profonde et mal aisée à passer*, si ce n'est en certain passage ; on barra ce gué par des pieux, des palissades et des fossés.

Les Anglais, après avoir cherché, amont et aval, comment ils pourraient franchir la rivière, ne trouvèrent nul autre gué que celui qui avait été si bien fortifié. Leur perte était certaine s'ils eussent tenté de le traverser en présence d'une armée ennemie. Mais l'autre bord n'était gardé par aucune troupe française. Aussi satisfaits qu'étonnés, ils tirèrent à grand'peine les palissades hors de l'eau, et leur *host* gagna sans encombre la rive opposée. Ils passèrent les marais de la Mayenne avec des difficultés plus grandes encore, et ils y fussent tous demeurés si les Français les eussent attaqués dans le trajet ; mais les Français ne parurent pas, et les Anglais entrèrent enfin en Bretagne sans avoir livré un seul combat³⁷.

C'est qu'un grand et funeste accident avait désorganisé l'armée de France, laissée sans chef et sans direction ; les princes du sang étaient partis pour Paris : Charles V était mort.

Aussitôt le duc d'Anjou se fit déclarer régent, chercha à se concilier les bonnes grâces d'Enguerrand et lui fit don de la châellenie de Mortagne sur l'Escaut, entre Valenciennes et Tournai. Cette seigneurie était du reste très importante par sa position à l'extrême frontière du pays et il était fortement à désirer pour la France qu'elle fut aux mains d'un puissant défenseur.

Le sacre de Charles VI eut lieu quelques jours après et Coucy y assista avec La Trémouille et l'amiral Jean de Vienne. Tous trois, à cheval et revêtus de brillantes armures, y servirent les plats sur la table du roi.

A son arrivée d'un second voyage en Bretagne où il avait su ménager un accord entre le roi et le duc Jean, Enguerrand, ayant perdu sa première

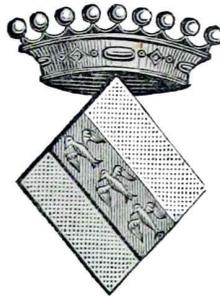
³⁶ Histoire du diocèse de Laon, p. 340.

³⁷ Histoire de France, Henri Martin, p. 122, 123

femme, épousa Isabeau, fille du duc de Lorraine, qui lui apporta en dot la seigneurie de Fleurine, près de Liège.

LORRAINE.

D'or à la bande de gueules chargée de trois allerions d'argent.



L'aurore du nouveau règne fut alors signalée par des troubles incessants et par des mouvements populaires que motivaient de nouvelles levées d'impôts. En l'absence du roi qui se trouvait tantôt à Vincennes et tantôt à Meaux, les Parisiens s'insurgèrent, massacrèrent les receveurs avec des maillets de plomb et tendirent des chaires dans les rues. On essaya d'apaiser les séditeux, mais ce fut d'abord peine inutile. Le roi jeta enfin les yeux sur Enguerrand et lui donna plein pouvoir pour traiter avec les maillotins. Le sire de Coucy se rendit à Paris sans escorte, descendit comme d'habitude à son hôtel, fit appeler les principaux mécontents, leur parla avec douceur de l'amour que Charles avait pour sa bonne ville, de l'indignité des révoltés, du chagrin que les princes auraient d'assiéger Paris et sut fléchir leur colère et calmer l'effervescence des esprits. Le roi rentra dans Paris sans tirer vengeance de personne et la ville lui octroya un don de 100,000 fr. d'or (mai 1382).

Au cri d'insurrection qui s'était élevé de Paris, la Picardie s'était aussitôt soulevée, et Enguerrand s'était rendu sous les murs de Péronne. Après y avoir pénétré de vive force, il y fit saisir les principaux perturbateurs et ordonna qu'on instruisit leur procès. Un certain Doutard seul entendit prononcer contre lui la peine de mort. Cet exalté était déjà arrivé au lieu de son supplice lorsqu'un cri de : grâce ! s'échappa tout à coup de la foule. Une jeune fille se présenta, implora le pardon du coupable et s'offrit de l'épouser. Doutard fut sauvé. Aux ternes des coutumes de Picardie, cette jeune fille avait, par ce seul fait, arraché ce malheureux à une mort infaillible.

A peu près vers le même temps, la Flandre aussi fut atteinte de cette fièvre de révolte et d'agitation, et Artewelde ayant assiégé Oudenarde, la seule ville qui fut demeurer fidèle à son seigneur, le comte Louis fit solliciter Charles VI de marcher avec lui contre les Gantois. Le jeune roi, charmé de cette occasion

de revêtir une armure, déploya l'oriflamme et arriva bientôt sur les rives de la Lys. Là, la direction que prendrait l'armée fut débattue assez vivement. Le sire de Coucy proposa de passer l'Escaut à Tournai, d'aller droit à Oudenarde et d'en faire lever le siège. Le connétable jugea plus expédient de forcer le passage de la Lys, afin de couper les communications de l'armée gantoise avec l'Angleterre. L'opinion de Clisson prévalut et l'évènement ne justifia que trop le plan qu'on avait adopté. Les populations de la Flandre occidentale se virent séparées par l'ennemi de l'host flamand, Ypres se rendit, l'armée royale s'avança jusqu'à Rosebecke. Les deux host y passèrent à une lieue l'une de l'autre, la nuit du 26 au 27 novembre 1382, et le lendemain l'impatience des Flamands força Arteweld à attaquer les Français : mais cette fois ses dispositions ne furent point heureuses pour le brasseur-roi. En très-peu de temps le massacre des Flamands devint effroyable, 26,000 cadavres jonchèrent le champ de bataille, et Arteweld, trouvé enfin dans un fossé, fut pendu à un arbre.

L'année suivante, les troubles recommencèrent à Paris. Les séditeux s'ordonnèrent en une moult belle bataille, devers Montmartre, et voulaient seulement, sous prétexte d'honorer le roi par cette belle montre (revue), lui faire voir, dit un historien, la grande puissance de Paris, afin d'obtenir de lui un meilleur traitement. Le connétable, l'amiral de France, Enguerrand VII, précédés de hérauts d'armes, chevauchèrent devers les gens de Paris, et leur demandèrent pourquoi ils étaient issus en telle ordonnance. Les Parisiens protestèrent qu'ils n'avaient pas autre intention que de rendre honneur au roi, furent contraints de rentrer chez eux ; et le maréchal de Sancerre et le sire de Coucy, lorsque leur avant-garde eut brisé la porte Saint-Denis, firent arracher de leurs gonds trois autres portes de Paris, entre celle-ci et celle de Saint-Antoine, afin que toutes manières de gens d'armes pussent entrer de jour et de nuit. Les barons occupèrent militairement les carrefours et les principaux postes et le calme y fut rétabli une fois encore.

Toutefois, la guerre de Flandre qui, à la suite de ces insurrections avait donné naissance à un mécontentement populaire et à de sanglantes exécutions, était loin d'être terminée. La lutte recommença. Le Mont-de-Cassel fut assiégé et pris ; Berghes eut le même sort, ainsi que Bourbourg, où se distingua particulièrement Enguerrand VII. « Il avait, dit Froissart dans son zèle chevaleresque, coursiers parés et armés et goussures des anciennes armes de Coucy et aussi de celles qu'il portait pour lors, étant bien en main, maniant son coursier à l'un et à l'autre côté bien et dextrement ; lui avenant fort bien tout ce qu'il faisait. Et tous ceux qui le voyaient le prisait pour les grâces et les vertus qui reluisaient en lui, tant pour sa grande sagesse, et prudence, que pour son éloquence et riche parler, que pour ses vaillances et faits généreux de force et magnanimité incroyable. »

Cette expédition terminée, Enguerrand, dont les conseils étaient très estimés du duc d'Anjou, fut appelé par ce prince à lui assurer en Italie les états de la reine Jeanne, dont s'était emparé Charles de Daras ; mais après s'être rendu

victorieux à Arezzo, Coucy apprit la mort du duc, événement qui rendit ce fait d'armes inutile. Enguerrand revint en France où le roi le récompensa en lui donnant la charge de grand bouteiller.

Un vaste dessein occupait en ce moment tous les esprits; les avis que le sire de Coucy avait donnés autrefois commençaient à porter des fruits et l'on comprenait que « les Anglais ne sont jamais si faibles et si faciles à vaincre que chez eux. » C'était aussi la pensée de Clisson et les princes du sang n'aspiraient à rien moins qu'à détruire la nation tout entière et à rendre l'île déserte; mais avant tout le roi voulait se donner le plaisir de la guerre ; ses oncles de Bourgogne et de Berri voulaient, l'un briller, l'autre piller. On rassembla à L'Écluse une flotte et une armée considérable. La plus grande magnificence présida aux préparatifs : tous les vaisseaux furent peints et dorés avec un luxe inouï, ornés de couleurs et de devises. On construisit une ville tout entière en bois pour s'y établir en arrivant ; elle se démontait et formait la charge de soixante-douze vaisseaux. Tant d'argent et de peines furent perdus, car le duc de Berri se fit attendre : il avait obtenu ses taxes et se souciait peu de se mesurer avec les Anglais³⁸.

Le projet de cette expédition ne fut cependant pas abandonné, dit M. Henri Martin, et tandis qu'un corps de troupes françaises passait les Pyrénées pour aller secourir le roi de Castille, deux flottes s'assemblaient, l'une à Tréguier, sous les ordres du connétable de Clisson, l'autre à Harfleur, sous l'amiral Jean de Vienne, le comte de Saint-Pol et le sire de Coucy. Ces deux naves devaient transporter sur les côtes de la Grande-Bretagne 6,000 hommes d'armes, 2,000 albalétriers et six mille gros varlets, soldats armés à la légère. Clisson pressa avec activité les armements. Une fatalité singulière protégea les Anglais et la querelle du connétable et du duc de Bretagne vint rompre encore une fois l'entreprise. Une descente eut cependant lieu sur les rivages de l'Écosse, « mais à peine à terre, raconte M. Melleville, les seigneurs français éprouvèrent un grand désappointement, le pays était pauvre, les habitations dépourvues du confortable auxquels ils étaient habitués. Aussi, cette expédition, dont on s'était promis de si grands résultats, se borna-t-elle au ravage de quelques cantons frontières de l'Angleterre. »

A son retour, le sire de Coucy fut chargé par le roi d'amener le duc de Bretagne à comparaître devant la cour des pairs à cause de la trahison dont Olivier de Clisson avait été l'objet de sa part. « Nul n'était mieux choisi, écrit M. de Barante ; outre qu'il était beau-frère du duc et son grand ami, c'était le seigneur le plus rempli de grâce et de persuasion de toute la chrétienté. Partout où il était allé, nul n'avait su plaie tant que lui. Le duc le vit ar

³⁸ Abrégé méthodique d'Histoire de France, par Augustine Gombault, d'après les travaux de M. Lévi. - Paris, in-12.

Sa mission accomplie, Enguerrand regarda comme un devoir d'accompagner le roi dans le voyage qu'il fit en Bourgogne et dans le Languedoc, et chevaucha de Dijon à Lyon et de Lyon à Avignon. Il prit une grande part aux tournois, aux bals et aux mascarades au milieu desquels Charles fut accueilli, et s'efforça plus que jamais de faire briller, en ces circonstances, les qualités aimables qui formaient en lui le modèle incomparable des chevaliers. Le pape Clément insista auprès du roi pour qu'après son départ le sire de Coucy demeura encore quelques jours à Avignon, et ce seigneur aida alors puissamment la reine de Naples dans des négociations qui eurent pour résultat le mariage de son fils avec une des filles du roi d'Aragon. Enguerrand poussa plus loin la courtoisie et voulut accompagner le jeune prince dans son voyage en Espagne.

Pendant l'été de cette même année (1490), une expédition fut concertée entre les Français et les Gênois contre les Maures d'Afrique, dont les pirates avaient fait essayer aux républiques italiennes de grandes pertes commerciales. Le sire de Coucy fit encore partie de cette campagne avec les comtes d'Eu, de Bourbon et d'Auvergne, débarqua à Carthage, sur la plage même qu'avait illustrée Saint-Louis, et fut témoin des lenteurs et des embarras des troupes françaises au siège de cette ville, entrepris contre son avis. Après deux mois d'assauts infructueux, l'armée fut forcée par les approches de l'équinoxe de quitter la place, se rembarqua et rentra en France sans avoir éprouvé de désastres mais sans avoir intimidé la piraterie qu'on s'était proposé de châtier. Tout porte à croire cependant que les choses eussent été beaucoup mieux si le commandement général, au lieu d'avoir été aux mains du duc de Bourgogne, eut été remis à l'expérience et au courage d'Enguerrand.

Trois ans après, un événement malheureux jeta le royaume dans une grande consternation. Le roi allant combattre Jean de Montfort, duc de Bretagne, dont la haine contre Clisson venait de causer une tentative d'assassinat sur le connétable, fut frappé, en traversant une forêt, près du Mans, d'un coup de soleil qui le rendit frénétique et furieux. Enguerrand, témoin de cet accident, appela, pour guérir Charles, Guillaume Harcelin, médecin de Laon, qui jouissait d'une grande réputation ; mais cet habile praticien ne put guérir entièrement le monarque, à qui le bon sens ne revint que par intervalle, surtout depuis qu'il manqua d'être brûlé dans un bal où il s'était déguisé en satyre, sous une tunique garnie de poix et d'étoupes *déliées comme cheveux depuis le chef jusqu'à la plante des pieds*.

Quelque grands qu'aient été les services qu'Enguerrand VII rendit à la monarchie des Valois, et quelque nombreux qu'aient été ceux que nous venons de mentionner dans cette trop courte biographie, ce serait un oubli véritable que de ne pas enregistrer ici la négociation dont ce seigneur voulut bien se charger près de la cour de Savoie, et qu'il termina, au sujet de la minorité du comte Amédée VIII, par un traité de conciliation signé le 8 mai 1393. Rapportons aussi le séjour qu'il fit en Italie dans le but d'assurer aux

Gênois la liberté qu'ils réclamaient d'échapper à la domination milanaise en se donnant à la France.

La gloire d'Enguerrand, dont la haute réputation était répandue chez les nations voisines, n'était cependant pas encore à son apogée. Il lui manquait cette consécration que les croisades avaient prodiguée à la valeur de ses ancêtres ; mais lui était-il aussi réservé de verser son sang dans une lutte contre l'islamisme et devait-il, le dernier de sa race, rendre le dernier souffle en faisant armes contre les s Turcs ? Lorsque le terrible Bayezid-il-Derim (Bazajet-la-foudre) annonçait hautement qu'après avoir conquis la Hongrie, il mènerait son cheval « manger l'avoine sur l'autel Saint-Pierre, à Rome, »³⁹ le coeur d'Enguerrand ne devait-il pas tressaillir à l'appel que lui adressait le souvenir de ses aïeux ? Et ce chevalier, une des célébrités les plus pures de son époque, pouvait-il craindre un instant pour sa gloire lorsque son étoile n'avait pas pâli auprès de celle des Du Guesclin et des Clisson ? Sans doute il venait encore tout récemment de refuser noblement la charge de leur succéder dans la connétablie car il tenait seulement à rester avant tout sire de Coucy jusqu'à sa dernière heure ; mais s'il réunissait au plus haut degré la fierté, la noblesse, l'indépendance de sa maison, il voulait aussi contribuer à en immortaliser la renommée et ajouter encore un rayon, s'il était possible, à cette couronne que les siècles ne pourront flétrir, et à laquelle le progrès prétendu moral des idées modernes ne saura peut-être jamais atteindre.

La France, à cette époque, quoique affaiblie par la maladie de son roi, les dissensions intestines et la rivalité naissance de l'Angleterre, avait assez de sang encore pour répondre au bruit qu'excitaient les conquêtes des Turcs. La jeune noblesse accueillit avec des cris de joie l'ambassade du roi de Hongrie, Sigismond, qui lui demandait du secours. Les principales familles de France arrivèrent avec enthousiasme et bientôt les chrétiens se trouvèrent en grand nombre sur les bords du Danube. On entra en Bulgarie et le siège de Nicopolis fut décidé. Mais les Français ne voulaient écouter ni Sigismond, ni l'amiral de Vienne, ni Enguerrand. L'expérience de ces vieux capitaines leur en imposait peu et leur folle audace allait encore causer leur déroute. Bajazet accourut d'Asie avec toutes ses forces, enveloppa l'armée française séparément de l'armée hongroise, et tout fut perdu dès l'ouverture des hostilités. Un horrible carnage commença aussitôt. Jean de Vienne et La Trémoille firent des prodiges de valeur. Enguerrand combattit pendant trois heures avec une incroyable rapidité, eut un cheval tué sous lui, retourna onze fois à la charge à la tête d'une poignée d'hommes, fut couvert de blessures et défendit vaillamment les jours du comte de Nevers. Quatre cent chevaliers restèrent sur le champ de bataille, et Jean de Bourgogne, les comtes d'Eu et de la Marche, le sire de Coucy et une infinité de chevaliers furent faits prisonniers.

Le lendemain, dès le point du jour, Bajazet, assis sur un trône splendide, fit défiler devant lui ses illustres captifs, nus, les mains attachés derrière le dos,

³⁹ Froissart I. IV, c. 47.

chassés brutalement comme de vils troupeaux par les Sarrazins qui en faisaient leur jouet. Il ordonna avec le plus grand sang froid qu'ils fussent décapités sous ses yeux, et n'accorda la vie sauve à Enguerrand et à plusieurs autres que lorsqu'il eut la certitude d'une magnifique rançon.

Le sire de Coucy fut alors conduit en Bythinie, en attendant le rachat de sa liberté. Blessé gravement d'une flèche à l'épaule, il prenait son malheur en déplaisante. *«Devant cette aventure il avoit toujours été un sire pourvu et plein de grand réconfort ; oncques il ne fut ébahy ; mais en celle prison où il étoit à Burse en Turquie, il se déconfortoit et ébahissoit de lui-même plus que nul des autres, et se mélancolioit et avait le coeur trop pesant, et disoit bien que jamais il ne retourneroit en France, car il étoit issu de tant de grands périls et de dures aventures que ceste seroit la dernière. Messire Henri de Bar le reconfortoit, si à certes comme il pouvoit, et lui blâmoit les déconforts, lesquels sans besoin il prenoit : et que c'étoit folie de dire et de faire ainsi, et qu'en lui devoit avoir plus de réconfort qu'en tous les autres.*

Mais nonobstant ce il s'ébahissoit de soi-même, et lui souvenoit trop durement de sa femme et la regrettoit moult souvent⁴⁰. »

La grande faiblesse qu'il ressentit et l'extrême épuisement que lui occasionnèrent ses blessures le mirent bientôt dans la nécessité de dicter son codicile, et, vers la fin de février 1397, Enguerrand VII mourut au milieu de ses infortunés compagnons de captivité. Il était âgé de cinquante-sept ans.

Robert d'Esne, envoyé par la lame de Coucy pour remettre à Bajazet le prix de la rançon, n'était encore arrivé qu'à Vienne lorsqu'il apprit ce déplorable évènement.

Le corps d'Enguerrand fut ramené en France, et son coeur déposé dans le monastère de la Sainte Trinité, près de Soissons.

Ce seigneur ne laissa aucun enfant mâle pour continuer la splendeur de sa maison, une des plus importantes du royaume, car la baronnie de Coucy se composait alors du comté de Soissons, des domaines de Marie, La Fère, Origny, Ham, Pinon, Montcornet, de l'hôtel de Coucy, du vinage de Laon, et d'une rente de 1800 livres sur le trésor royal. Ces biens n'étaient cependant pas les seules propriétés que possédait Enguerrand, et, en Angleterre, les seigneuries du comté de Lancastre ajoutaient encore singulièrement à ses richesses et à ses ressources.

⁴⁰ Froissart.



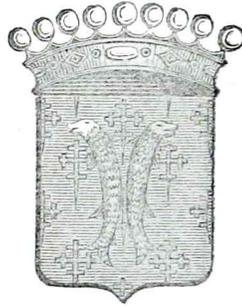
Intrigues du duc Louis d'Orléans. - Mort de Henri de Bar. Marie de Coucy. - Vente du domaine de Coucy. - Réclamations du comte de Nevers. - Mort de Marie. - Charles 1^{er} et Charles II d'Orléans. - Réunion du domaine de Coucy à la couronne.

Mais quelques vastes que fussent les possessions dont nous venons de parler, et quelques grands qu'aient été l'éclat et l'honneur de la maison de Coucy, voici pourtant qu'est terminée l'histoire des sires de ce nom. En 1397 finit leur règne et disparaît leur astre. La féodalité sombre avec ce dernier représentant d'une époque immortelle ; et maintenant pour nous rappeler cette race héroïque, il ne restera plus qu'un donjon surhumain environné de quatre tours. Le manoir des preux va devenir le prix de l'intrigue et la demeure des hommes forts sera la jolie propriété , la maison de plaisance d'un dissipateur, un des trois oncles du roi Charles VI , nous voulons dire le duc Louis d'Orléans.

Le siège de Nicopolis ne causa pas seulement la mort d'Enguerrand, mais il détermina aussi celle de Henri de Bar, son gendre, qui à son retour de la campagne de Hongrie, est atteint mortellement de la peste, en passant à Trévis.

BAR.

*D'azur à deux bars d'or adossez, semé de croix d'or va croisetées
au pied long.*



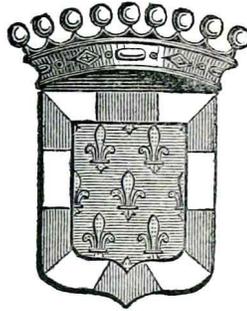
Henri recommande sa femme, Marie de Coucy et ses enfants au duc Louis d'Orléans, son parent, et celui-ci jure de les défendre et de sauvegarder leurs possessions. Mais Enguerrand et Henri de Bar sont bien morts et Louis a déjà conçu le projet de s'approprier leur domaine. A force d'instances et d'intrigues, d'insinuations habiles et de galanteries opiniâtres, le duc, ne pouvant gagner Marie, se rend favorable aux proches parents de l'illustre veuve ; il descend même jusqu'à mettre les domestiques dans ses intérêts pour la déterminer à consentir à l'aliénation de ses biens héréditaires. Marie résiste d'abord et épouse le duc de Bavière ; mais le 15 novembre 1400, elle finit par céder au duc d'Orléans la seigneurie de Coucy et ses dépendances, les châtelainies de La Fère et de Marle, à la condition d'en conserver l'usufruit pendant sa vie. Moyennant 400,000 livres, le château des Enguerrand et les immenses domaines qui l'avoisinent sont vendus à Louis, d'Orléans, avec le comté de Soissons et les droits sur l'archiduché d'Autriche, reconnus valables par un jugement de l'empire.

Cette vente fut suivie d'un procès que soutint Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, mari d'Isabeau de Coucy, la seule fille qu'Enguerrand avait eue de sa seconde femme⁴¹.

⁴¹ Outre Marie, Enguerrand avait eu de sa première femme une autre enfant nommée Philippote, qui épousa Robert de Veer, duc d'Islande et lui apporta en mariage le comté de Lancastre.

BOURGOGNE NEVERS.

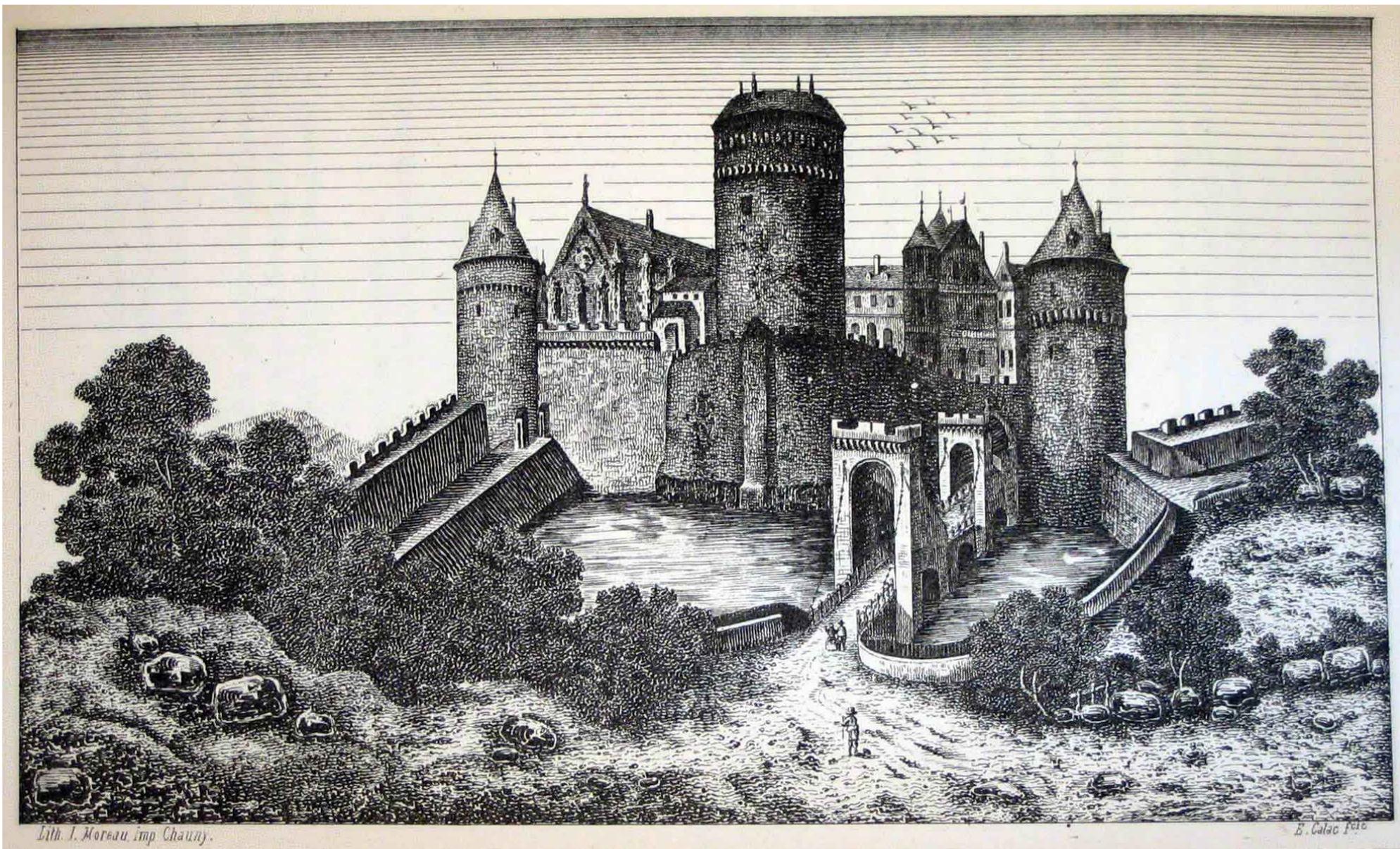
De France à la bordure composée d'argent et de gueules.



Ce procès amena un nouveau partage, mais Marie mourut presque aussitôt avec quelque soupçon de poison⁴². Son fils, Robert de Bar, poursuivit le duc d'Orléans en paiement du pris de cette vente, et, en 1412, par résultat d'un arrangement, Charles, fils du duc d'Orléans, resta seul possesseur du château de Coucy.

Ce prince vint à mourir en 1465 laissant pour lui succéder dans cette baronnie, Charles II d'Orléans, son fils, qui appelé à régner sur le royaume de France, à la mort de Charles VIII, sous le nom de Louis XII, réunit le domaine de Coucy à la couronne (1498).

⁴² Carle Ledhuy



Lith. J. Moreau imp Chauny.

E. Galac Fecit

LE CHÂTEAU DE COUCY

Aspect des ruines. - Grandes divisions du château. - Ses abords. - Les deux enceintes. - La baille. - Le château proprement dit. - Les tours des angles. - Le donjon. - Salles et étages. Bâtiments de service. - Salle des Preux. - Les Preuses. - La chapelle. - Les légendes. - Aujourd'hui.

Bâti à l'extrémité d'un plateau de forme irrégulière et dominant de rapides escarpements qui l'élèvent d'environ cinquante mètres au-dessus d'une riche vallée, le château de Coucy apparaît à l'oeil du voyageur charmé, comme une des plus grandes merveilles de l'architecture féodale. Par son étendue, sa forme massive, la force de ses tours et l'élévation surhumaine de son formidable donjon, il inspire un sentiment d'admiration et de terreur secrète dont il est difficile de se défendre. A le considérer, l'on apprend quel a du être le pouvoir absolu des seigneurs dont il fut la demeure ; et d'autre part on sent combien fut prodigieuse et puissante la fécondité du style ogival. Le passé se dévoile en quelque sorte aux regards éblouis et il semble que du haut de ces tours se découvre tout à coup le génie sombre et altier de la féodalité. Là, l'histoire présente une de ses pages les plus remarquables aux générations avides de savoir, et les esprits les plus légers sont forcés au respect, tant est grande cette majesté qui distingue le langage des siècles et tant sont nombreux les enseignements qu'il prodigue à la méditation.

Ces tours désolées sont muettes, mais il semble pourtant, quand souffle la brise, que les blessures que leur ont faites les révolutions leur arrachent encore des plaintes. Le temps les a ébréchées et des végétations parasites ont souillé leurs flancs, la Fronde a fait sauter leurs étages et la révolution s'est ruée en aveugle sur elles. Tous en ont emporté quelque chose. Les sculptures et les arabesques ont été mutilées, les figurines abattues, les colonnettes enlevées, les statues renversées, les nervures coupées, les chapiteaux brisés, et la main de l'homme n'a laissé debout que ce que le doigt des géants avait mis au-dessus de sa portée. Pour comble d'ironie, l'avidité des particuliers s'est glissée dans le palais des héros, elle en a emporté des pierres et elle n'a pas épargné ces grandes ruines froides et silencieuses comme un vaste tombeau. La terre a secoué violemment, par un tremblement soudain les assises de ces constructions cyclopéennes, le ciel a fait gronder ses menaces et la foudre a frappé au front de l'édifice ; mais la terre s'est agitée en vain, et le ciel aussi. Ni le temps, ni les hommes, ni les convulsions des masses souterraines, ni les coups du tonnerre n'ont réussi à renverser complètement cette Iliade d'une époque immortelle et la génie d'Enguerrand III triomphe encore de tout. Debout sur sa colline verdoyante et ses coteaux boisés, le manoir des Coucy, depuis plus de six cents ans, lève toujours sa tête dans les nues et reste impérissable.

Mais si nous entrons dans l'intérieur du monument, un autre sentiment d'admiration nous saisit, et nous retrouvons ces admirables détails de sculpture que l'art gothique a prodigués avec tant d'enthousiasme sur notre sol. L'ogive se multiplie ici comme dans les nefs des églises ; les galeries voûtées et circulaires se révèlent au regard du spectateur qui remarque en même temps la hardiesse et l'élévation des basiliques. Dans l'esprit de l'archéologue un rapprochement s'établit bientôt entre les constructions militaires et les temples de la théocratie au Moyen-âge ; le château fort fait involontairement penser à la cathédrale, et l'on s'explique facilement alors comment, à cette époque, la seigneurie perce sous le sacerdoce, ainsi que l'a si judicieusement fait observer un grand artiste, M. Hugo, dans son incomparable roman intitulé Notre-dame de Paris. En avançant un peu plus loin, dans la cour du château, à la vue du lion d'Enguerrand II, symbole d'une éclatante victoire, on ajoute même avec ce célèbre auteur : « l'hiéroglyphe déserte la cathédrale et s'en va blasonner le donjon pour faire un prestige à la féodalité. »

Mais avant de pénétrer plus loin et de nous trouver en présence de ces ruines qui, s'il nous est permis d'emprunter cette expression à M. de Volney, nous font aimer des hommes sur des souvenirs et donnent à l'âme ce juste équilibre de force et de sensibilité qui constitue la sagesse, la science et la vie, commençons par dire ce qu'étaient les abords de cette place forte véritablement incomparable.

Ce château était divisé en deux parties de forme irrégulière, qui formaient deux enceintes.

La première séparait de la ville le château proprement dit et l'on y arrivait par un pont jeté sur un fossé très large et très profond, et par une porte voûtée en ogive et armée d'une herse. Cette porte, dite de Maître Odon, et très remarquable, était défendue par deux fortes tours, et deux arcades ménagées dans l'épaisseur de ses murs, à droite et à gauche du passage, étaient probablement destinées à recevoir des bans pour les archers de garde. Cette première enceinte ou baille, dallée sans doute, renfermait des salles assez étendues dont il reste encore aujourd'hui des amorces, et l'on y a même découvert, il y a quelque temps, en creusant dans des décombres, un assez grand nombre de pierres qui forment encore les assises d'une chapelle orientée dont les fondations sont parfaitement mises à nu. Ce qui reste du portail donne lieu de croire que le style de cette construction était purement roman. - La baille était défendue par le donjon et par des remparts magnifiques flanqués de tours.

La seconde enceinte, ou le château proprement dit, était à son tour séparée de la première par un fossé profond taillé dans le roc vif et d'une largeur de vingt

mètres. Un seul pont, dit M. Viollet-le-Duc⁴³, un seul pont jeté sur ce fossé donnait entrée clans le château ; il était composé de piles isolées, avec deux tabliers à bascule en bois, et défendu par deux portes avancées et par deux corps de garde posés de chaque côte, aussi sur des piles, de manière à laisser libre le fond du fossé. On arrivait ensuite à une porte qui, munis de doubles herses et de vantaux s'ouvrait sur un long couloir voûté et pourvu de mâchicoulis ; de ce couloir on débouchait seulement alors dans la cour dont la superficie dessine un carré irrégulier arrêté par des courtines et aux angles duquel s'élèvent quatre belles tours cylindriques dont quelques unes présentaient au sommet par la forme singulière de leur faîte, l'image d'une tortue.

Ces tours, très saillantes sur les courtines, ont toutes une hauteur de trente-cinq mètres au-dessus du sol extérieur et offrent un diamètre de dix-huit mètres hors d'oeuvre. Elles possèdent deux étages de caves, trois étages de salles au-dessus du sol et comptaient autrefois un quatrième étage dans les combles. Chaque étage renferme une pièce hexagone dont chaque pan est une arcade ogivale. On y pénètre par un couloir pratiqué dans l'épaisseur des murs, à droite et à gauche duquel s'ouvraient d'autres couloirs qui communiquaient avec les différents étages des tours et des bâtiments qui s'y trouvaient adossés.

Une chose est à remarquer dans la construction de ces tours ; c'est, ainsi que l'a fait observer M. Viollet-le-Duc, que les niches se chevauchent à chaque étages, les pleins étant au-dessus des vides, et vice-versa, ce qui donnait à la maçonnerie une rare solidité et ce qui était fait pour voir tous les points du dehors, niches qui se trouvent dans les arcades ogivales étant pour la plupart percées de meurtrières.

Une autre tour plus petite existait encore avant la révolution et était appelée tour carrée. Elle était placée au centre de la courtine qui relie la tour dite du Roi à la tour de l'est et n'était aucunement destinée à la défense du château. On peut la voir sur une des lithographies, de cette notice.

Entre les deux tours qui défendent la baille et l'approche du fossé qui la sépare du château, s'élève une autre tour dont les proportions, les divisions intérieures et l'aspect gigantesque frappent d'admiration tous les regards et rappellent avec une incroyable éloquence les gloires de leur fondateur. En la considérant, on oublie les chefs-d'oeuvre de l'architecture grecque et de la romaine et l'on se souvient avec plaisir de ce mot d'un ancien : *silentium loquens*, car si le silence qui règne au milieu de ces ruines a parfois bien du charme, il nous semble de nature à inspirer aussi de magnifiques et salutaires réflexions aux poètes et aux philosophes, aux sages et surtout aux ambitieux.

⁴³ Description du château de Coucy.- Paris, Bauge, édit. 1857, gr. in-8°.

Cette tour a une hauteur de cinquante mètres, présente un diamètre de plus de trente mètres, et des murs, au niveau du rez-de-chaussée, dont l'épaisseur est de sept mètres. Elle se composait à l'intérieur de trois étages voûtés, d'un large chemin de ronde supérieur, avec comble plat au centre recouvert autrefois de plomb. Antoine d'Asti , secrétaire du duc d'Orléans, en 1440, qui nous a laissé une description, en vers latins, du château de Coucy nous apprend même que ce plomb retenait les eaux pluviales et y conservait des poissons comme dans un vivier. Cette plate-forme est entourée d'un parapet de quinze pieds de hauteur percé de meurtrières à tablette inclinée et de vingt-quatre arcades ogivales de dix pieds d'élévation sous voûte, qui donnaient autrefois accès sur des mâchicoulis dont les supports seuls existent encore. Le sommet de cette tour est couronné intérieurement et extérieurement d'une très belle corniche, richement sculptée et composée d'un double rang de feuilles crossées.

Ce donjon, véritablement colossal, était en outre défendu par un fossé profond, autre encore que celui dont nous avons parlé au sujet de la baille, et par un mur circulaire qui en entourait toute la partie inférieure et séparait le fossé de la tour de celui de la baille. Ce mur, appelé chemise, était couvert de créneaux serrés et percé de nombreuses meurtrières. A son point central, il était flanqué d'une petite tourelle éclairée par trois ou quatre fenêtres, destinée à un guetteur, et dans laquelle était pratiqué un escalier de bois qui y mettait en rapport un chemin de ronde supérieur avec un autre inférieur. On ne pouvait du dehors arriver à ces chemins de ronde qu'à l'aide de la mine dont ils étaient établis pour arrêter les progrès, et que par des poternes, munies de herses, de vantaux et de mâchicoulis, et qui aboutissaient à une sortie secrète sur les escarpements voisins de la tour située à l'ouest.

On parvenait dans la salle du rez-de-chaussée de la grande tour en franchissant un pont à bascule jeté sur le fossé qui la séparait de son mur d'enceinte ou chemise. Ce pont tournait sur un axe et aboutissait à une porte qu'il fermait en se relevant. Cette porte était munie de herse et de mâchicoulis et suivie d'autres portes renforcées de barres énormes. Au-dessus, dans l'épaisseur du mur, était réservée une petite pièce carrée nommée *l'assommoire*. C'était l'endroit où les gens de la garnison faisaient mouvoir la herse en fer. A l'issue du couloir d'entrée était une grille à travers laquelle les assiégés pouvaient envoyer à l'ennemi une terrible quantité de projectiles. A droite et à gauche se trouvent encore d'autres couloirs. Celui de droite s'ouvre sur un magnifique escalier à vis par lequel on communiquait avec les étages supérieurs et qui ne compte pas moins de deux cent vingt deux marches.

La salle du rez-de-chaussée se compose de deux rangs d'arcades ogivales, formés chacun de douze côtés ou pans avec enfoncement voûté en berceau tiers points. Elle mesure une élévation totale de quarante pieds et était éclairée seulement par deux fenêtres pratiquées à une grande hauteur. On y

remarque une admirable cheminée et un puits d'une profondeur extraordinaire creusé sous un des douze renforcements. On attribue la construction de ce puits, maçonné avec de belles pierres blanches, à l'archevêque Hervé dont nous avons parlé p. 4. Son diamètre à l'ouverture est de deux mètres quarante-cinq centimètres et sa profondeur actuelle est encore de plus de deux cents pieds.

Cette salle était voûtée en quart de cercle au moyen de douze demi arcs qui aboutissaient à une large ouverture circulaire que bordait une clef énorme. Toute communication était ainsi rendue facile avec l'étage supérieur. Les arrêtes de cette voûte venaient tomber, à six pieds du sol, sur des chapiteaux en culs-de-lampe richement sculptés, qui représentaient des personnages agenouillés ou accroupis dans de singulières attitudes. Ces chapiteaux, ornés aussi de feuilles nettement dessinées, étaient sans doute recouverts de peintures brillantes et de dorures ; ils étaient à leur tour supportés par de légères colonnettes, frêles et élancées.

La salle du premier étage reproduit à peu près les mêmes dispositions que celle du rez-de-chaussée, mais ne présente qu'un seul rang d'arcades. Ces arcades sont plus élevées et plus ornées et les colonnettes sur lesquelles viennent reposer les arrêtes de la voûte son d'ordre composite.

Le second étage nous offre la salle la plus grandiose de l'édifice. Elle a de plus que les précédentes une galerie circulaire qui l'environne complètement à une hauteur de trois mètres. C'était là sans doute que se tenaient les réunions solennelles de la garnison, car cette salle pouvait sans peine renfermer de quinze à dix-huit cents hommes. On y remarque, à la hauteur de cette galerie, des restes de balcons en bois qui permettaient de s'avancer sans crainte vers la circonférence intérieure.

Après avoir fait le tour de cette rotonde, on revient trouver l'escalier qui, par soixante-huit marches, conduit au troisième étage, environné d'un parapet à ciel ouvert, percé, comme nous l'avons dit, de vingt-quatre fenêtres au-dessous desquelles, à l'extérieur, règne une couronne de consoles prêtes à recevoir des hourds en bois ou des mâchicoulis de pierre.

De cet étage, on parvient, en suivant le même et seul escalier à spirale verticale, au couronnement de la tour, dont le mur mesure encore trois mètres de largeur et qui était autrefois recouvert d'un petit toit destiné à le garantir des ravages de la pluie et surmonté de quatre pinacles sculptés et taillés en manière de flèche.

Tel était ce formidable donjon, dont une description ne peut d'ailleurs donner que des idées incomplètes, mais qu'il faut avoir vu pour comprendre le sombre cachet de force et de hardiesse que revêtaient les palais féodaux.

Quant aux bâtiments de service du château, et aux appartements d'habitation, ils se trouvaient adossés, les premiers sur la courtine que flanquait la *tour*

carrée et les seconds sur celle qui relie la tour du nord à la tour de l'ouest. Voûtés à rez-de-chaussée, ils étaient surmontés de plusieurs étages.

Contre la courtine qui va de la tour de l'ouest à la tour qui, à peu près dans la même direction, avoisine la poterne s'ouvrant sur les escarpements, étaient de vastes magasins ou celliers voûtés aussi à rez-de-chaussée et au-dessus desquels régnait une grande salle d'apparat dite salle des Preux. Mesurant en longueur près de soixante mètres et près de huit en largeur, elle était ornée de plusieurs tribunes, en partie pour orchestre, et de deux immenses cheminées sur le manteau desquelles étaient sculptés neuf des héros les plus célèbres de l'antiquité. Bien étonnés de se voir réunis, figuraient là : Josué, Judas, Macchabée, David, Hector, César, Alexandre, Artus, Charlemagne et Godefroy. Plus tard Du Guesclin fut admis dans leur intimité.

Les ornements qui restent de cette salle nous portent assez à croire que ce fut Louis d'Orléans qui la fit restaurer au moment où la terre de Coucy fut, à son profit, érigée en pairie.

Dans ce château merveilleux où les arts avaient prodigué leur magie, les femmes illustres n'avaient pas d'ailleurs été oubliées et le culte du souvenir rendu à leur renommée et à leurs vertus prouve suffisamment combien, au Moyen-Âge, leur condition s'était améliorée, ainsi que nous l'avons dit dans notre trop courte *Etude sur la Féodalité*. Les *Preuses* n'avaient rien à envier aux Preux : elles avaient aussi leur grande salle, et la politesse si vantée des temps modernes nous paraît bien inférieure aux grands sentiments de courtoisie qui agitaient alors un monde que le dix-neuvième siècle trouve encore peut-être quelque peu barbare. Les grandes actions, le courage et les vertus guerrières du sexe célébré par M. Legouvé, étaient là glorifiés par les statues en ronde-bosse de Sémiramis, Thamiris, Déïphile, Hippolyte et des reines des Amazones. Ces sculptures étaient d'un fini parfait et d'une exécution magistrale. Antoine d'Asti, habitué cependant aux belles choses, ne pensait pas, en les admirant, qu'Euphranor, Polyclète et Phidias, aient déployé un talent plus extraordinaire⁴⁴.

Enfin, non loin et au niveau de la salle des Preux, plus près de la grande tour, était une chapelle orientée, conçue et exécutée avec une grandeur sans pareille, dit M. Viollet-le-Duc, si l'on en juge par les fragments des meneaux qui jonchent le sol. Le secrétaire du duc d'Orléans⁴⁵, dans la description dont nous avons parlé, avance même que la couverture en était dorée, très ornée et

⁴⁴ Non secus antiquos Euphranora vel Policletum
Aut Phidiam artifices veterum simulacra deorum
Magnorumque virum credo finxisse figuras,
Ex quo perpetuum meruerunt nomen habere.

⁴⁵ V. Les Lettres héroïques d'Antoine d'Asti, secrétaire du duc d'Orléans, vers 1440. Bibliothèque du Grenoble.

enrichie de différentes sculptures. Les vitraux de cette chapelle étaient si remarquables que les Anglais, pendant la guerre de cent ans, et au moment sans doute où Enguerrand VII était retenu en otage près d'Édouard VII, les achetèrent douze mille écus d'or et les remplacèrent tout simplement par des verres blancs.

Aucune partie de ces constructions n'avait du reste été négligée, et, depuis les cuisines jusqu'aux salles de bains dont on voit encore d'intéressants vestiges, tout était digne de fixer l'attention.

Si, pour compléter ces détails sur les grandes masses du château, l'on essayait par la pensée, de remeubler dans le goût de l'époque tant de belles chambres, de bâtiments, de salles, de boudoirs, dont les fenêtres encadraient des paysages et des horizons faits à souhait pour le plaisir des yeux ; si l'on tenait compte et de toutes les richesses qu'y accumulaient les tapisseries, les peintures, les boiseries et les ferrures, et des trésors artistiques que le talent pouvait enfanter alors, on comprendrait facilement l'effet que devaient produire sur les populations voisines les beautés indescriptibles et innombrables renfermées dans un manoir aussi merveilleux, et l'on ne serait aucunement éloigné de croire que l'imagination du peuple, si fertile en légendes, au Moyen-Âge, ait pu donner naissance à des récits naïfs dans lesquels les fées, les lutins, les gnomes et les revenants jouaient le rôle principal.

Les chroniqueurs nous ont transmis plusieurs de ces légendes et nous allons, à notre tour, en donner quelque idée en peu de mots.

Celle qui est la plus répandue est *l'Éternuement dans le puits de la grande tour*.

Un jeune archer, accoudé sur la margelle de ce puits, et gravement occupé sans doute à faire, comme certain personnage de haute comédie, des ronds dans l'eau qu'il ne pouvait voir, à la seule fin pourtant de se distraire, entendit éternuer au fond de l'abîme.

« Dieu vous bénisse ! » s'écria-t-il ; et il se pencha plus fort pour mieux observer.

Nouvel éternuement suivi d'un nouveau : « Dieu vous bénisse ! »

L'archer se pencha encore plus fort, et un troisième éternuement de répondre à ce mouvement d'inutile curiosité. Cette fois la patience quitta notre homme et il proféra ce brutal souhait : « Que le diable t'emporte ! »

A ces mots, une violente agitation se manifesta dans les profondeurs ténébreuses du puits. Le jeune homme se pencha encore davantage. Il se pencha si fort qu'il lut attiré par un mauvais génie et tomba.

Aujourd'hui, les spirites ont plus de respect que ce jeune imprudent. Ils saluent les esprits sans que ceux-ci aient pris la peine d'éternuer.

Autre légende : *Le Rempart fleuri*. Celle-ci est plus gracieuse.

Un berger de Verneuil gravissait la montagne de Coucy, conduisant son troupeau. Il aperçoit au milieu des plantes printanières qui s'épanouissaient sur le coteau verdoyant, une fleur d'une ravissante fraîcheur et d'une souveraine beauté. Il la cueille et en décore son chapeau, se proposant d'en orner le sein de sa fiancée. A l'instant, il se trouve transporté, par une puissance surnaturelle, à l'instar des déesses mythologiques. Il est déjà sur le rempart qui régnait entre la tour du roi et celle de l'ouest, en avant des places d'habitation et au-dessus des celliers voûtés dont nous avons parlé. La porte de la tour du roi s'ouvre devant lui, il y pénètre et voit les dalles de la salle hexagone émaillées de rubis, de saphirs, d'émeraudes et d'opales. Le pâtre en remplit son chapeau et sort. Aussitôt une voix de dire : « Tu oublies ce qu'il y a de meilleur. » Le berger, ne comprenant pas, se hâte de revenir à ses moutons. Chemin faisant, il vide son chapeau dans ses poches. « Qu'as-tu fait de ta fleur », reprend la voix. – « Je l'ai sans doute laissée sur le rempart. - Tu as perdu la clef des trésors du château. Tu t'es montré ingrat et oublieux ; tu ne retrouveras jamais pareil talisman. » Le pâtre étourdi voulut regagner le rempart, ce lui fut impossible, et, de retour à Verneuil, désirant montrer ses pierres précieuses, il tira de ses poches autant de pièces d'or ; mais jamais on ne revit de fleur aussi belle que celle qu'il regretta si vivement. La plupart des fiancées de nos jours en seraient pourtant bien heureuses.

Troisième légende : *La cloche du Beffroi*.

Un certain Canivet entendit un soir tinter cette cloche qu'agitaient certainement des sylphes railleurs et malins, pour avertir des approches de la mort, des personnes qui, fatalement menacées, étaient seules pour l'entendre dans ce cas. Il ne put se convaincre que c'était pour lui qu'elle sonnait, d'autant plus que sa femme était gravement atteinte d'une maladie de poitrine, et n'en souffla mot dans la crainte d'en voir empirer les progrès. Il mourut, et sa femme fut, guérie. Quelque temps après, le lugubre avertissement retentit aux oreilles de la veuve : celle-ci craignit de nouveau pour ses jours et vit mourir son fils aîné. Elle se remaria et eut des enfants ; mais à chacune de ces naissances, elle entendit la maudite coche et perdit son enfant.

Aujourd'hui, tous ces enchantements sont bien tombés et le charme est rompu. Le château de Coucy, après avoir été démantelé sous la Fronde et saccagé complètement sous la Révolution, est devenu la propriété de l'Etat. De grands travaux de réparation y ont été faits par l'ordre du gouvernement et par les soins d'un architecte des plus habiles, et tout porte à croire que ces ruines gigantesques annonceront longtemps encore la splendeur de la féodalité. D'ailleurs, comme monument historique, il est difficile de trouver un édifice militaire plus intéressant.

Chaque année, des touristes, archéologues, peintres, poètes ou historiens, viennent visiter ces ruines imposantes et étudier le passé sur ces témoignages irrécusables.

Un gardien a été préposé pour y veiller avec attention et y conduire des étrangers avides de contempler. C'est à son obligeance que nous devons la communication d'un registre sur lequel les signatures des célébrités contemporaines ne font certainement pas défaut. Nous y avons remarqué les vers suivants à la suite d'une réflexion assez niaise sur les cruautés féodales.

*En lisant, sur ce livre où le présent se mire,
Ces strophes contre un temps que ma jeunesse admire,
Et près duquel le nôtre est ridicule à voir,
Je songe aux insulteurs qui poursuivaient à Rome
Le char triomphateur out trônait le grand homme ;
Et vers notre avenir je marche sans espoir.*

*Tout s'écroule aujourd'hui comme les tours béantes ;
Les légitimités agonisent, tremblantes,
Les droits sont méconnus, Dieu n'a plus ses autels ;
Quelques siècles encore et la nuit triste et sombre
Aura, j'en suis certain, confondu dans son ombre
Les vieux murs et le temps que le doute a fait tels*

26 Avril 1861. E. HUGELMANN,

(Directeur de la Revue des races latines).



Château de Montségur - Chaux

H. Collet del.

*O France, tu n'as plus les ouvriers sublimes
Qui bâtirent ces tours pleines de majesté ;
Mais ton sol glorieux n'est pas déshérité :
Le monde, qui voit tout crouler dans les abîmes,
Se console en portant ses regards vers les cimes
Où tu bâtis la liberté
Août 1847.*

Nous avons noté avec plaisir aussi ce quatrain de Pierre Dupont, le chansonnier populaire

*Il faudrait, pour chanter ce poème de pierres,
Un Homère gaulois enguirlandé de lierres,
Qui saurait reconstruire, avec ces grands lambeaux,
Votre épopée immense, ô Titans féodaux !
22 Novembre 1839*

Enfin, nous terminerons par cette pensée :

*Monuments de la vieille France,
Passé plus frais que l'avenir,
Où trouverai je une espérance
Egale à votre souvenir ?*

TABLE.

*ÉTUDE SUR LA FÉODALITÉ
PREMIÈRE PARTIE. LES SIREs DE COUCY.*

PREMIÈRE RACE.

ALBÉRIC.

ENGUERRAND I^{er}.

THOMAS DE MARLE.

ENGUERRAND II.

RAOUL I^{er}.

ENGUERRAND III.

RAOUL II.

ENGUERRAND IV.

SECONDE RACE.

ENGUERRAND V.

GUILLAUME.

ENGUERRAND VI.

ENGUERRANDVII.

SECONDE PARTIE. LE CHATEAU DE COUCY.

ERRATA

<i>Page X Les deux ensembles</i>	<i>LISEZ</i>	<i>les deux ensemble</i>
<i>XII l'humanité</i>		<i>l'humanité ;</i>
<i>XIII l'architecture,</i>		<i>l'architecture</i>
<i>XIII Lougin</i>		<i>Longin</i>
<i>XX les figures,</i>		<i>3° les figures,</i>
<i>XXII 5°</i>		<i>3°</i>
<i>XXIII seul</i>		<i>seules</i>
<i>XXIII ces plus beaux</i>		<i>ses plus beaux</i>
<i>3 qui n'avait</i>		<i>qui n'avaient</i>
<i>26 réflexions</i>		<i>réflexions</i>
<i>27 leurs observations</i>		<i>ces observations</i>
<i>26 leur version</i>		<i>cette version</i>
<i>27 cet, ouvrage</i>		<i>cet ouvrage</i>
<i>29 tué par aucun</i>		<i>tué par un</i>
<i>29 hissant</i>		<i>issant</i>
<i>36 obtint</i>		<i>obtint de lui</i>
<i>36 involontairemnnnt</i>		<i>involontairement</i>
<i>43 leur époque.</i>		<i>son époque..</i>

Enfin, c'est encore par erreur typographique que, sur un certain nombre des 1100 exemplaires de cette édition, les armes d'Angleterre ont été mises, page 9-3, à la place de celles de Lorraine.